Carte des structurations du foncier agricole

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

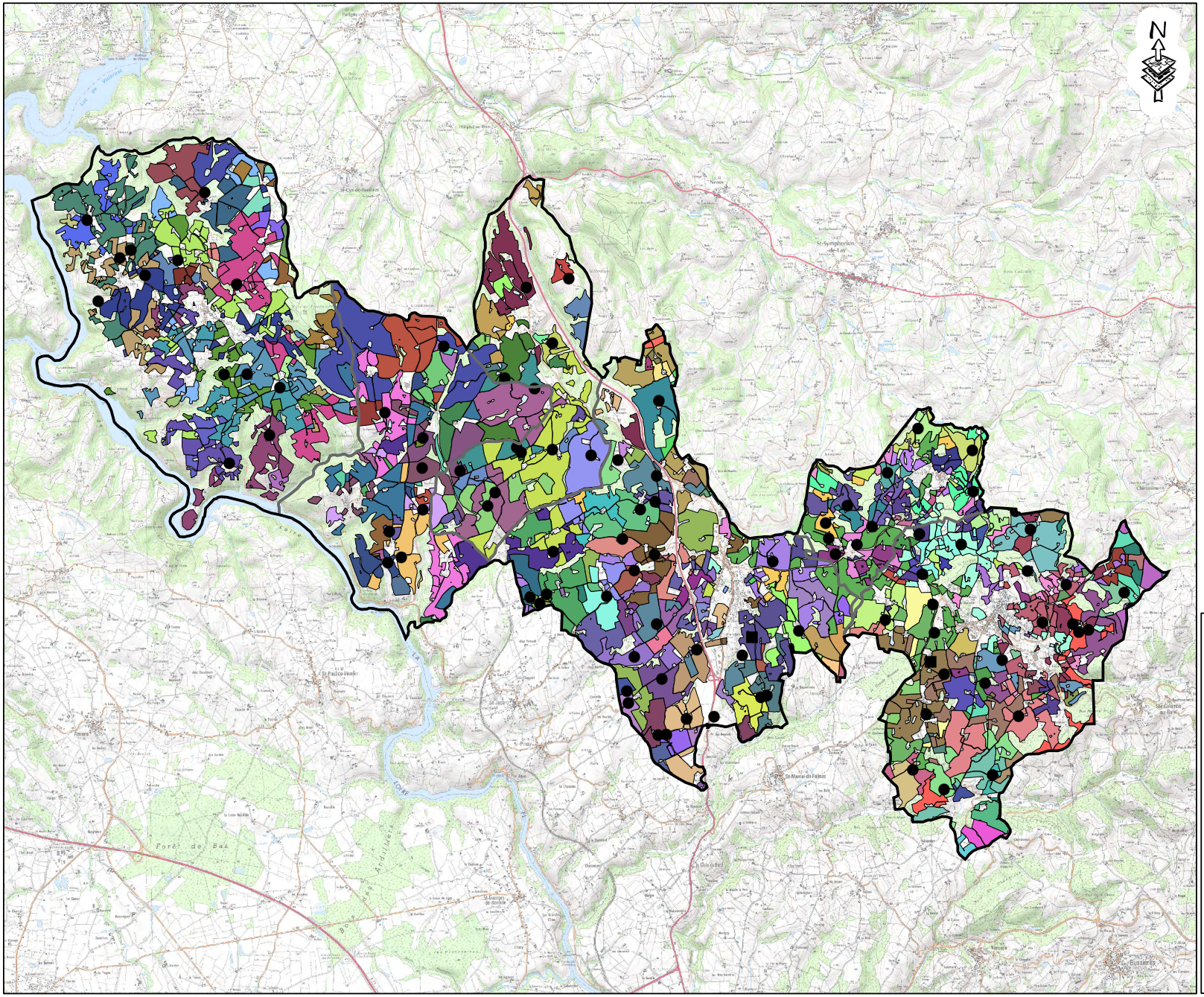

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Site de production (Exploitation extérieure)

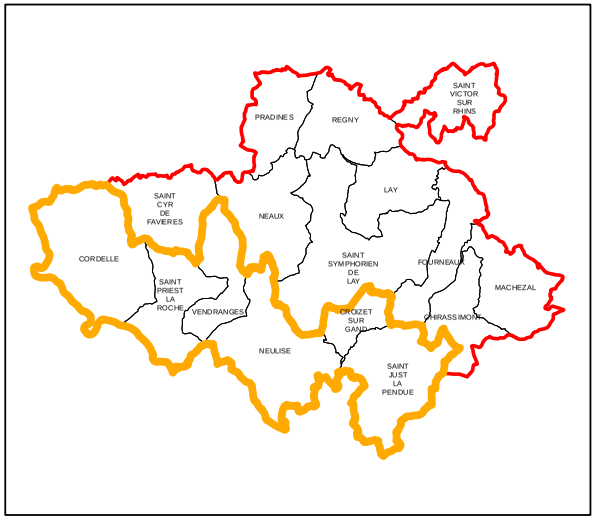

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 11/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Sources RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des structurations du foncier agricole

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

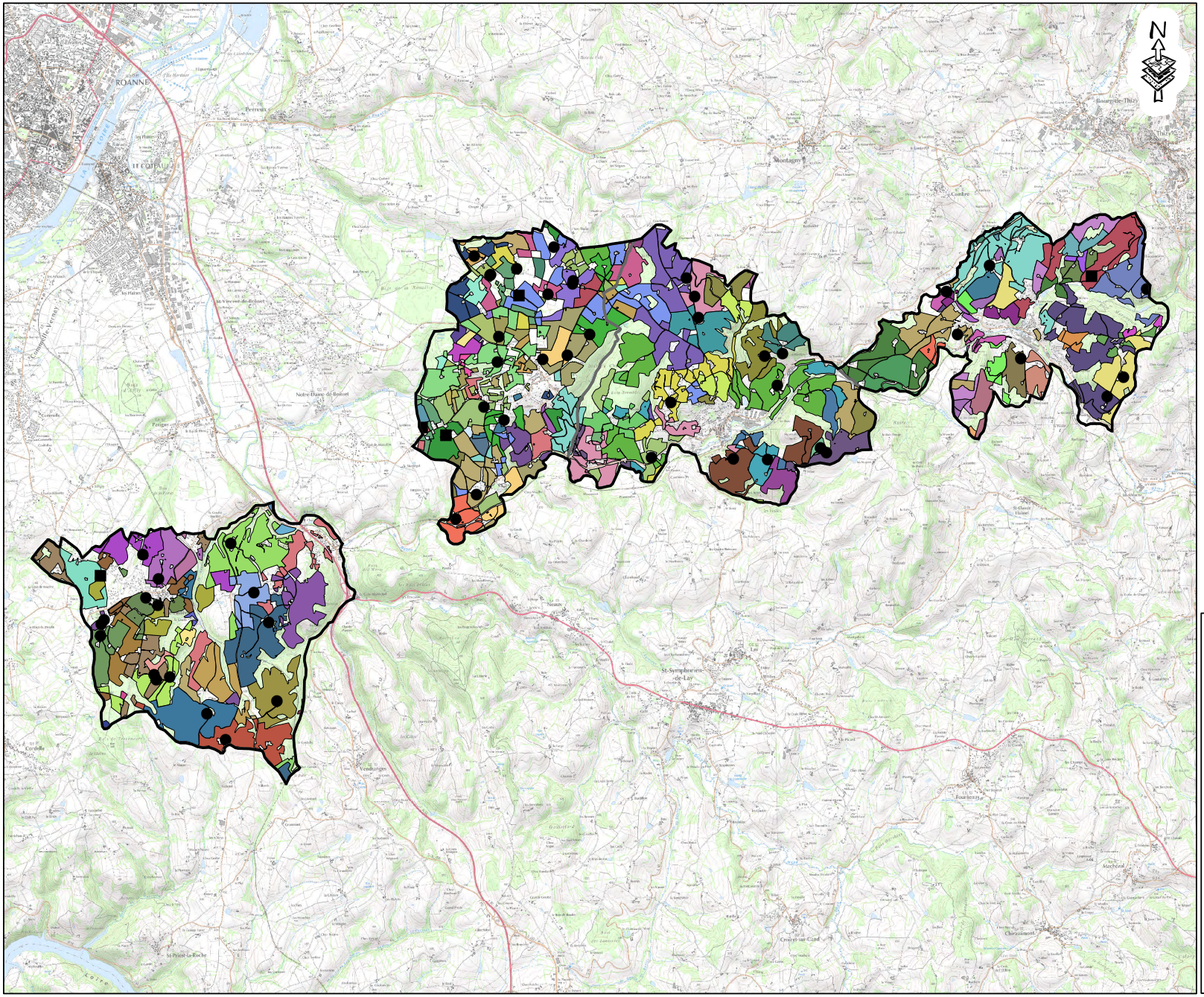

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Site de production (Exploitation extérieure)

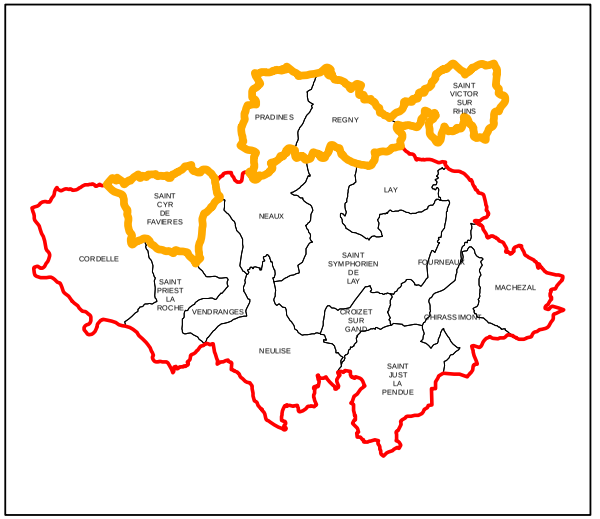

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 11/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Sources RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des bâtiments d'élevage autour des centres-bourgs

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

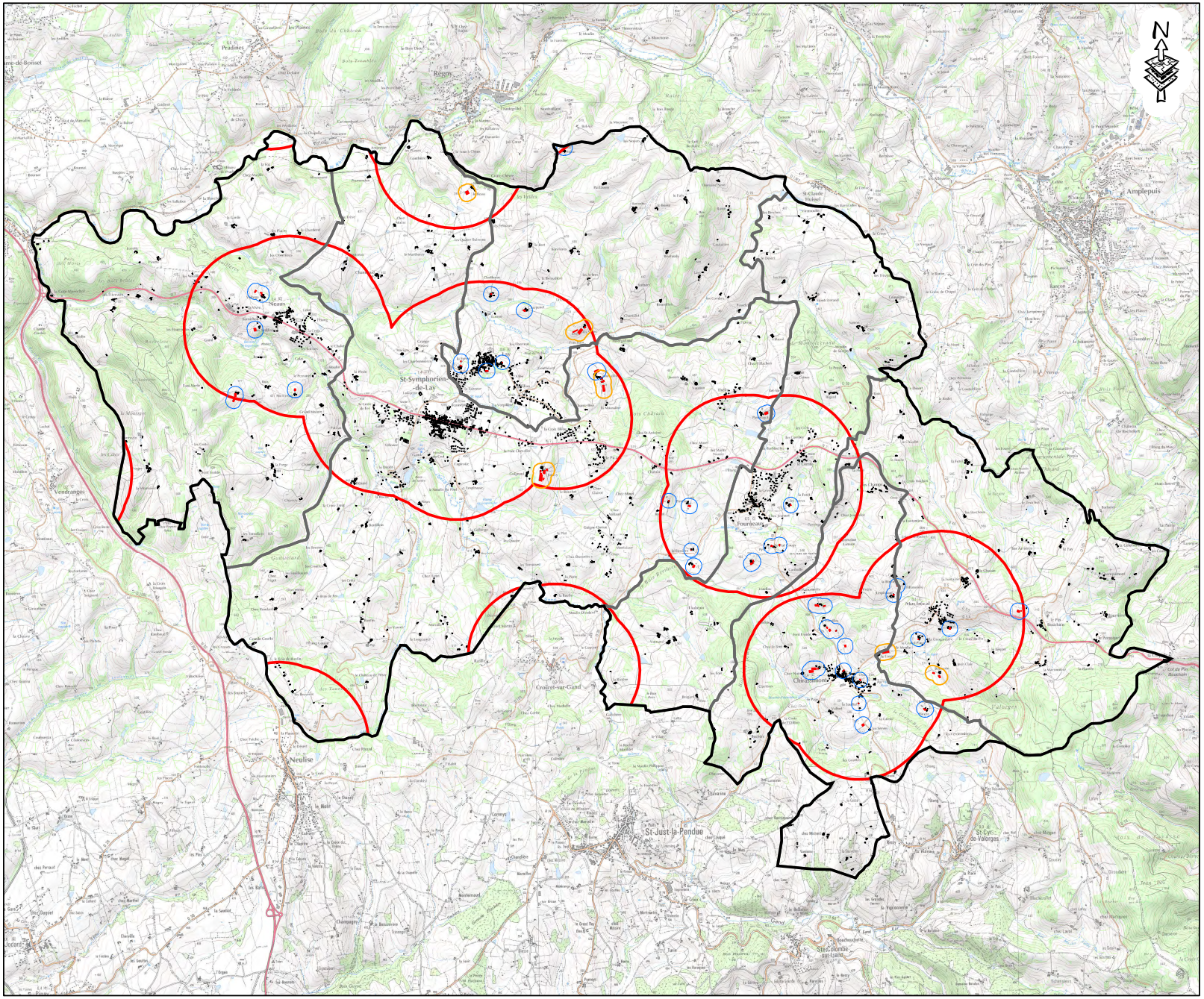

LEGENDE

Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage :

- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs
- Bâtiments d'élevage et projet de bâtiment
- Tiers

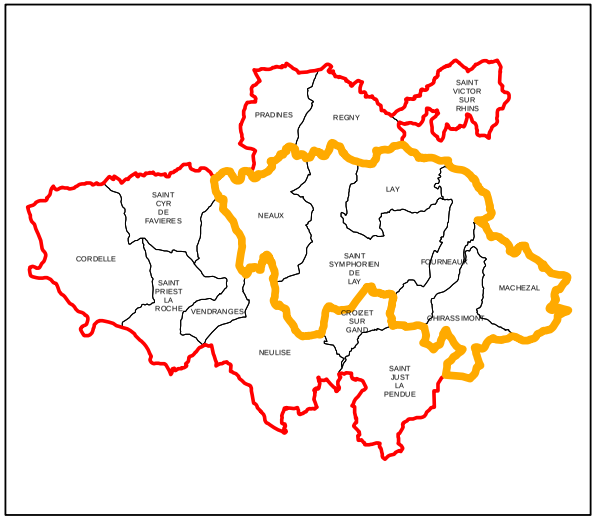

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
BdtopRPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des bâtiments d'élevage autour des centres-bourgs

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

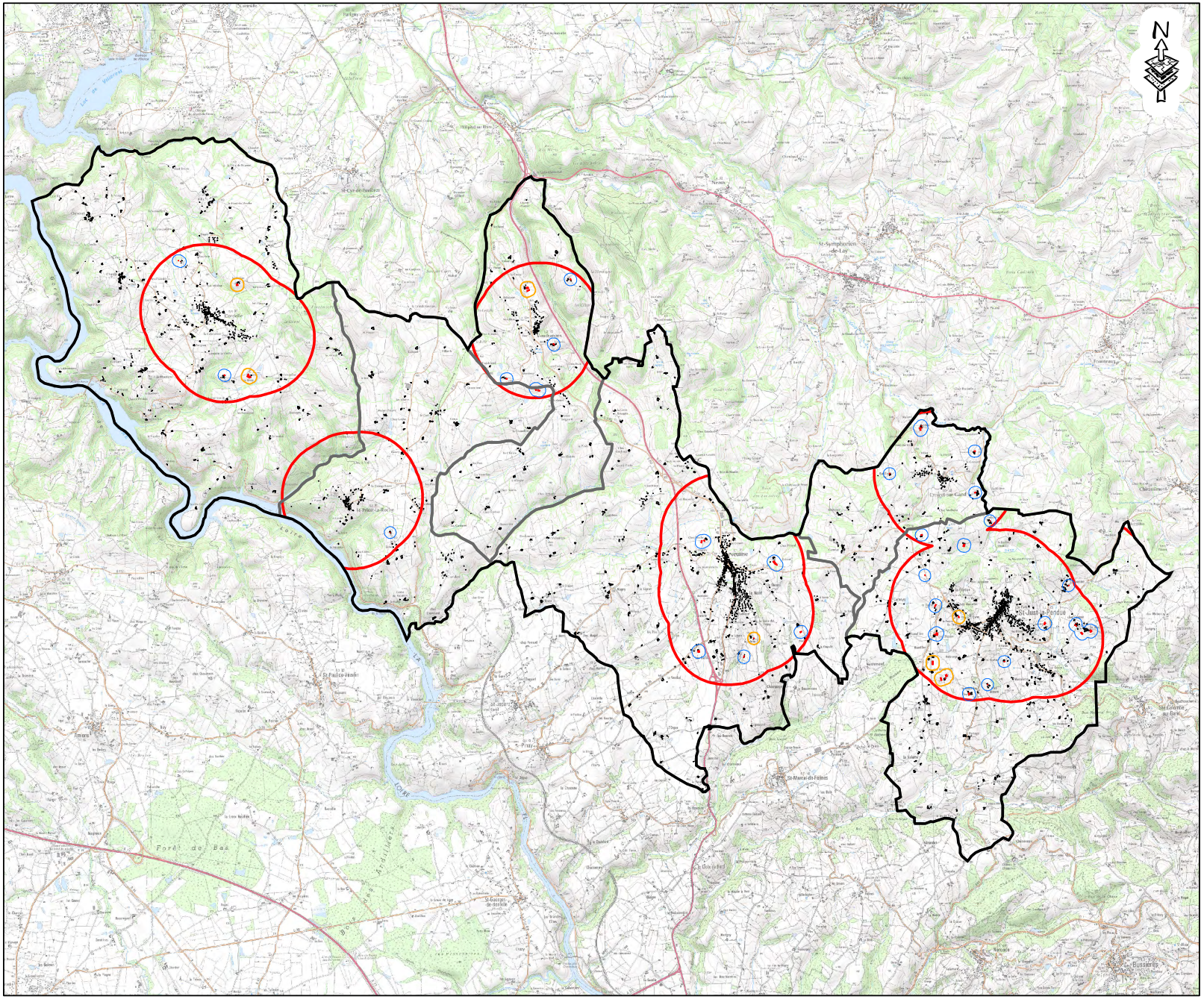

LEGENDE

Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage :

- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs
- Bâtiments d'élevage et projet de bâtiment
- Tiers

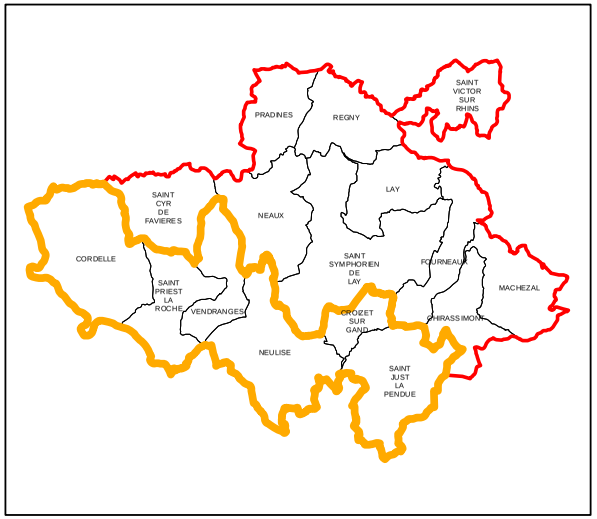

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\DATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des bâtiments d'élevage autour des centres-bourgs

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

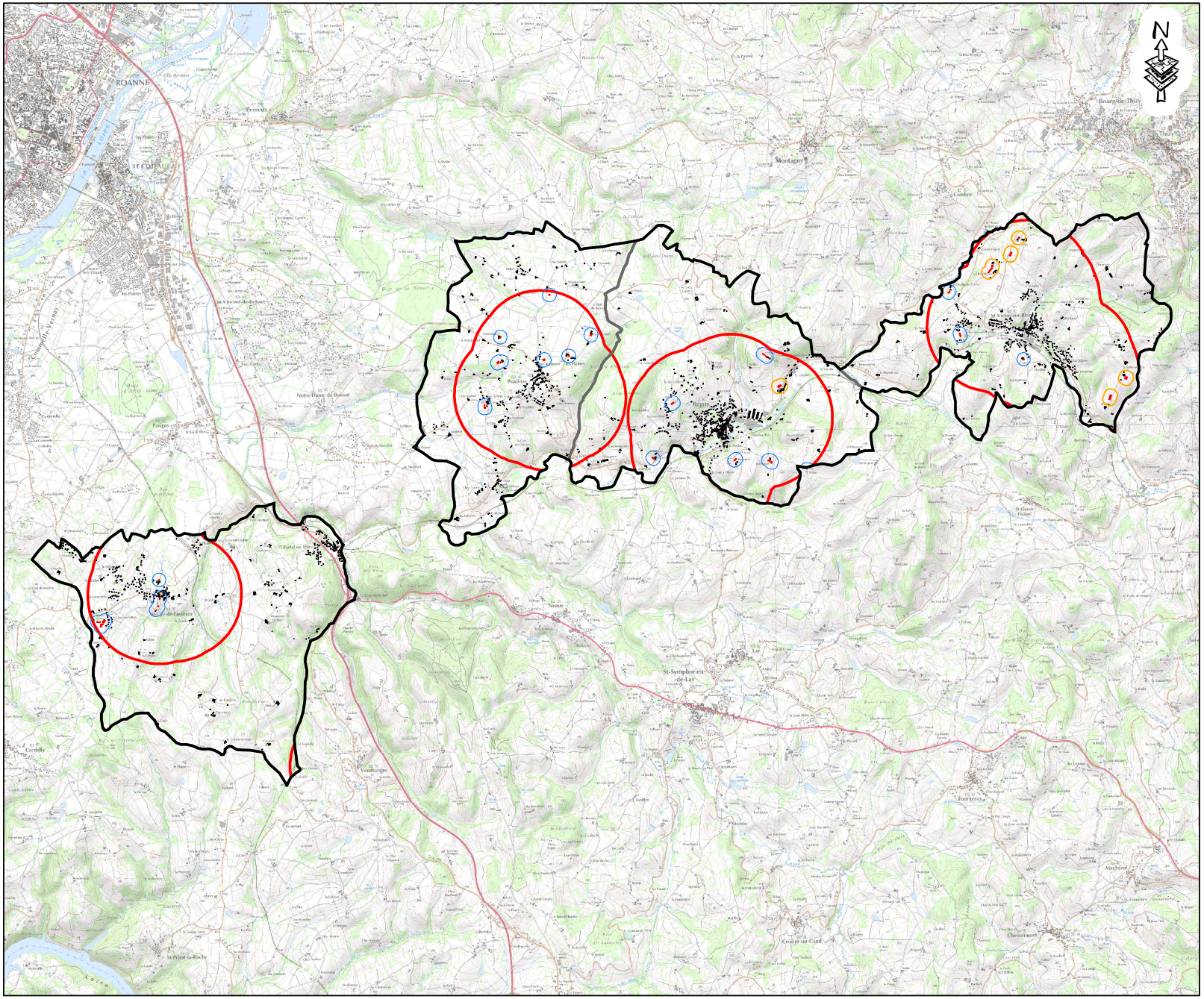

LEGENDE

Zone tampon de 100 m autour des bâtiments d'élevage :

- IC - Installation classée
- RSD - Réglement Sanitaire Départemental
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs
- Bâtiments d'élevage et projet de bâtiment
- Tiers

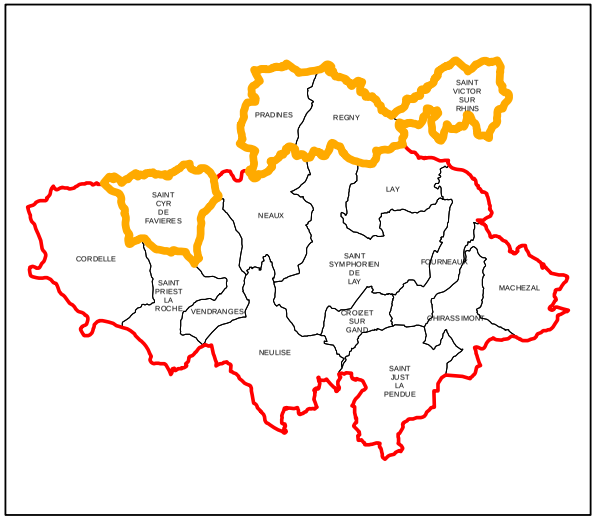

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

PLUI CoPler

Carte des potentiels agronomiques

Secteur :
NATIONALE 7

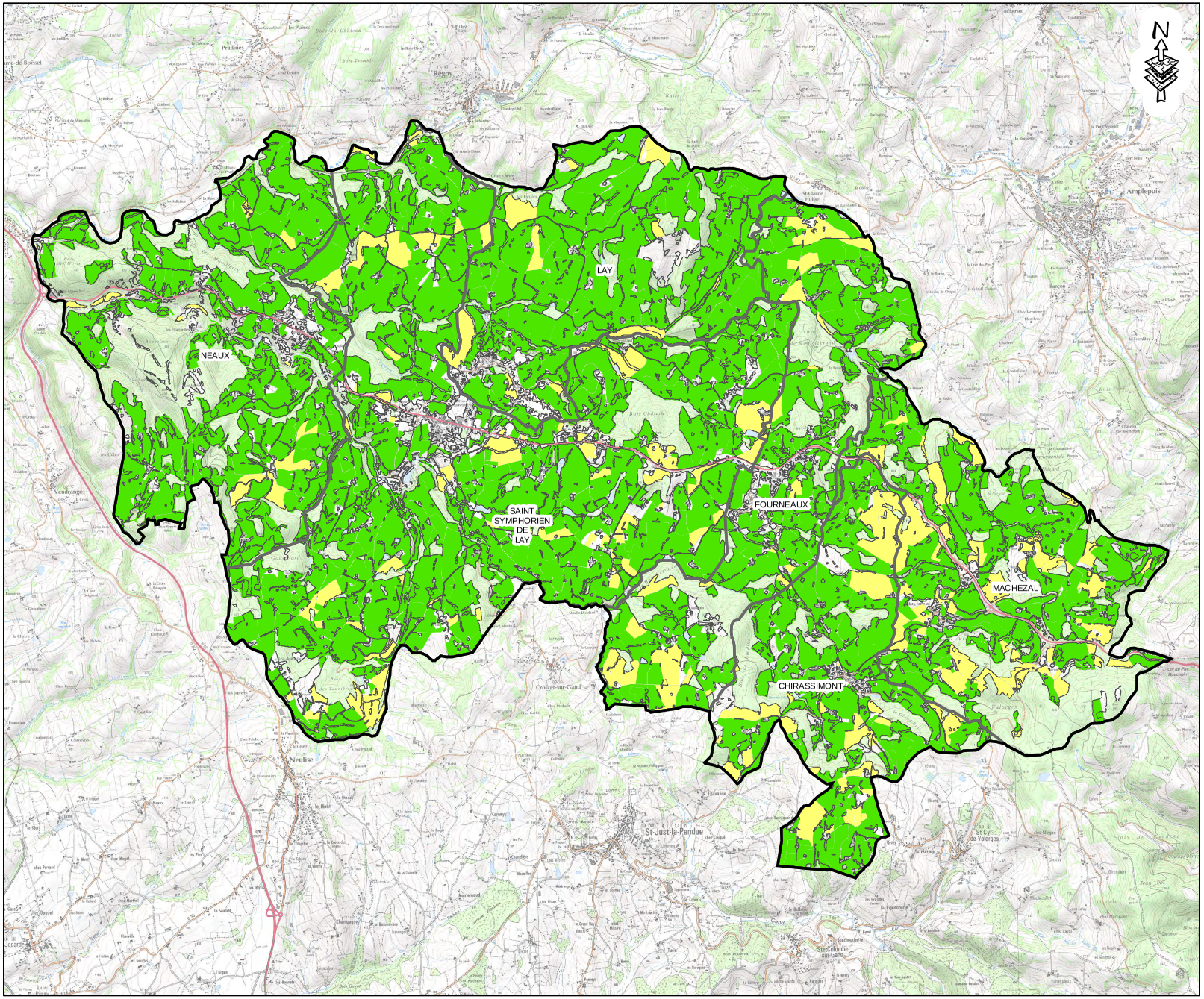

LEGENDE

- Contours des tènements
- Terres labourables
- Prairies

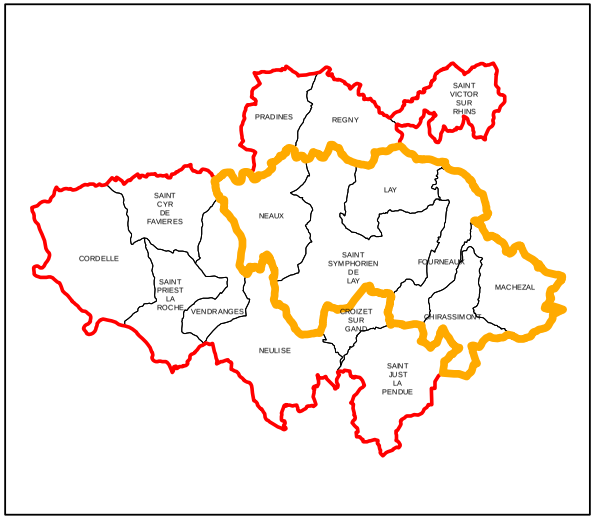

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 15/06/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

PLUI CoPler

Carte des potentiels agronomiques

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

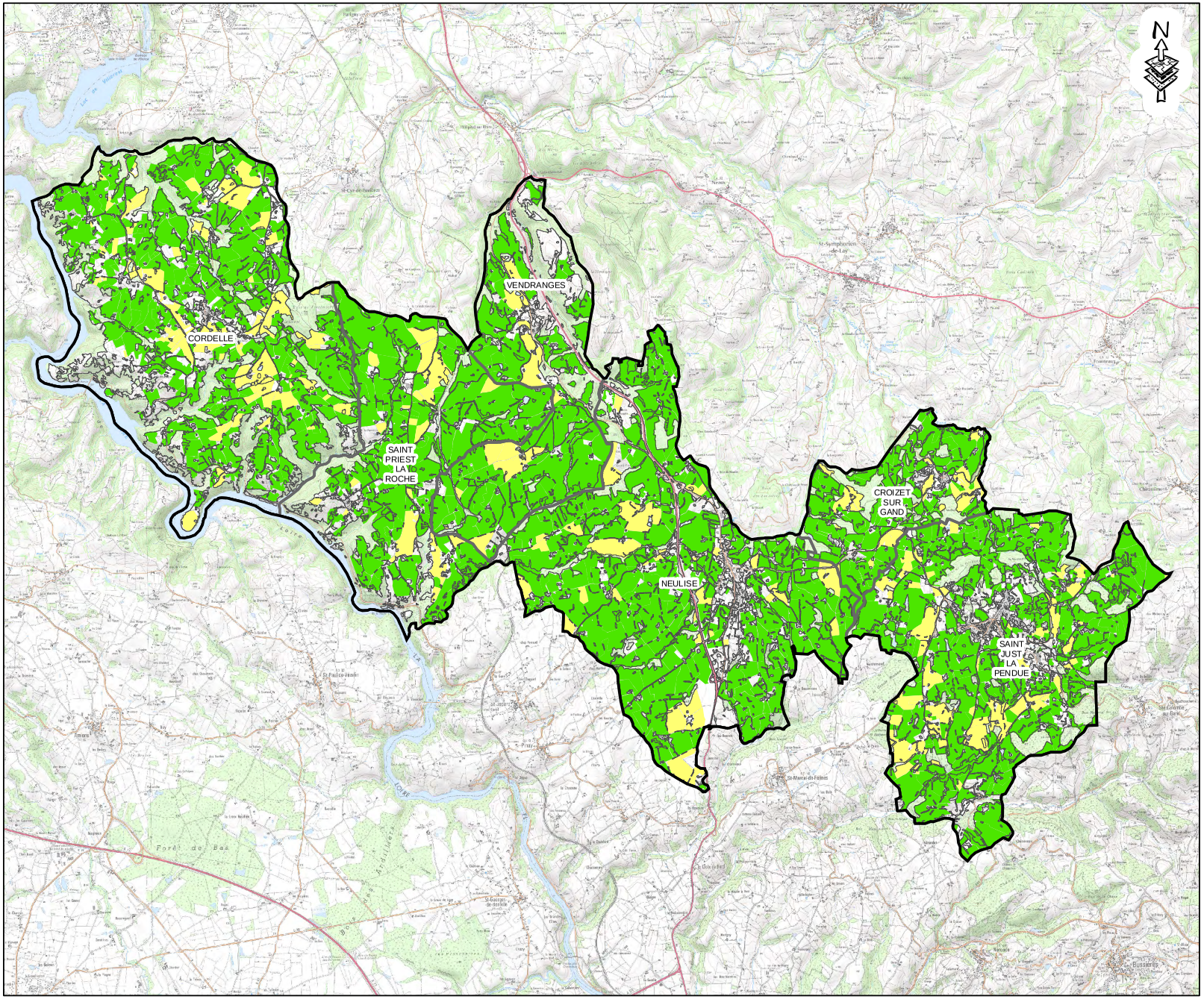

LEGENDE

- Contours des tènements
- Terres labourables
- Prairies

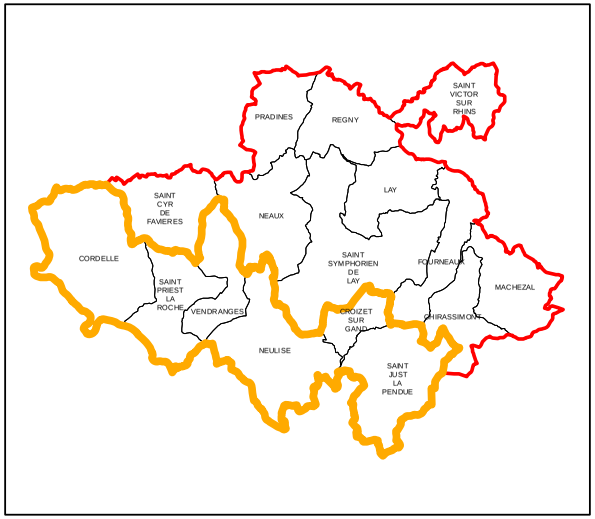

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 15/06/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Iots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Orthoo® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25o® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

PLUI CoPler

Carte des potentiels agronomiques

Secteur :
VALLEE DU RHINS

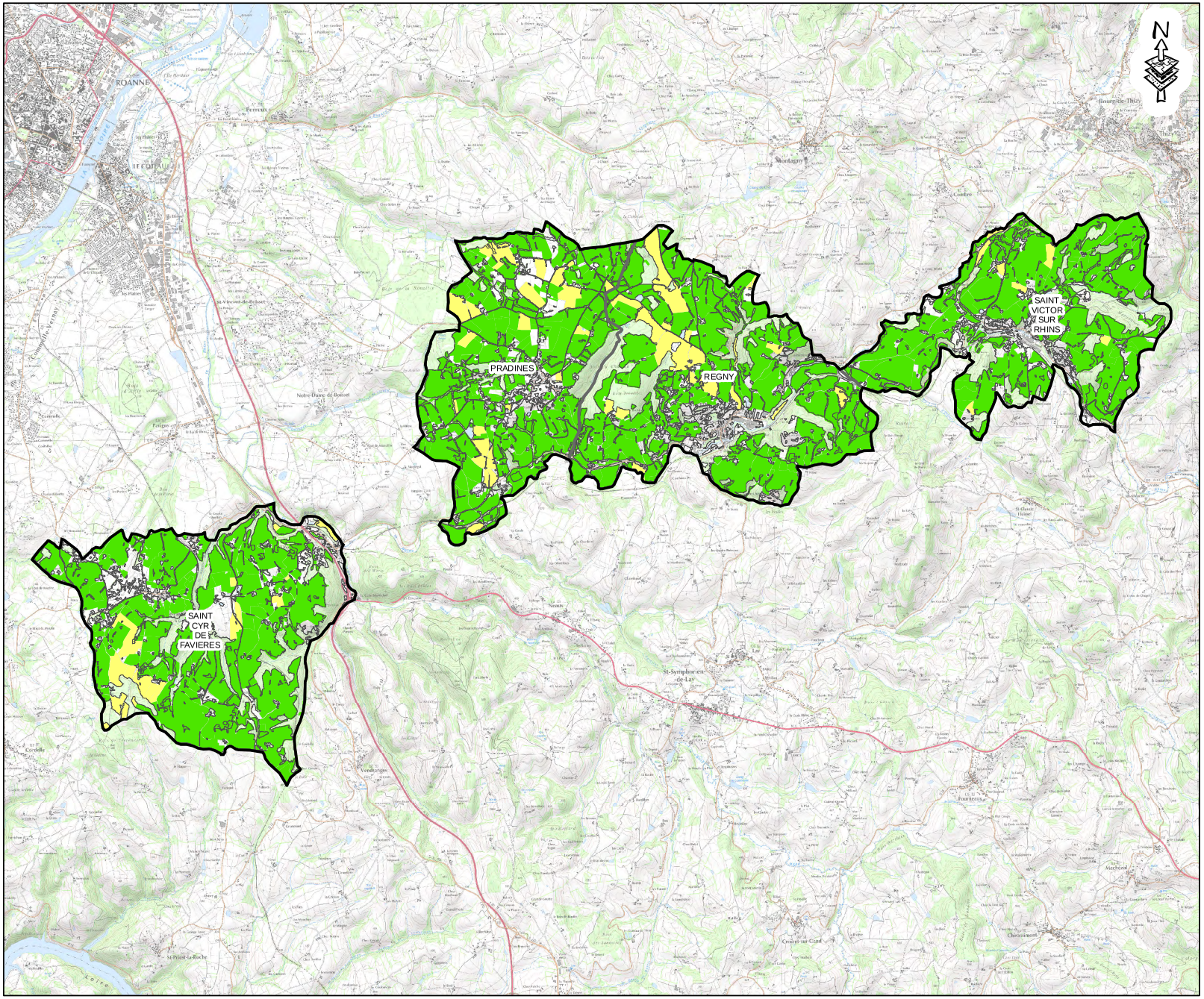

LEGENDE

- Contours des tènements
- Terres labourables
- Prairies

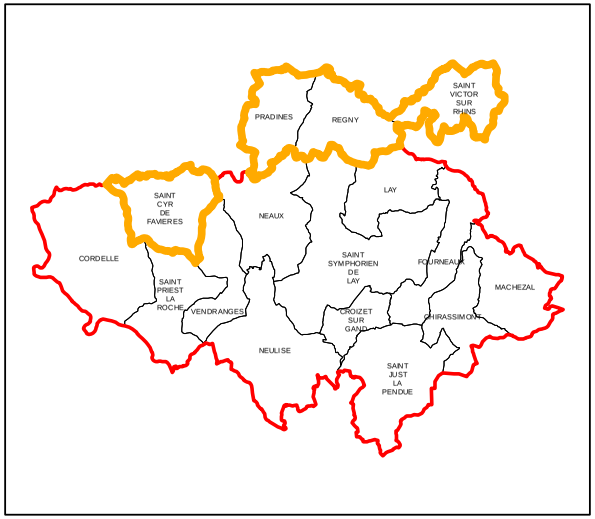

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 15/06/2017
Nom du document ArcMap : O:\QARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data:RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25s® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de taille des tènements

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

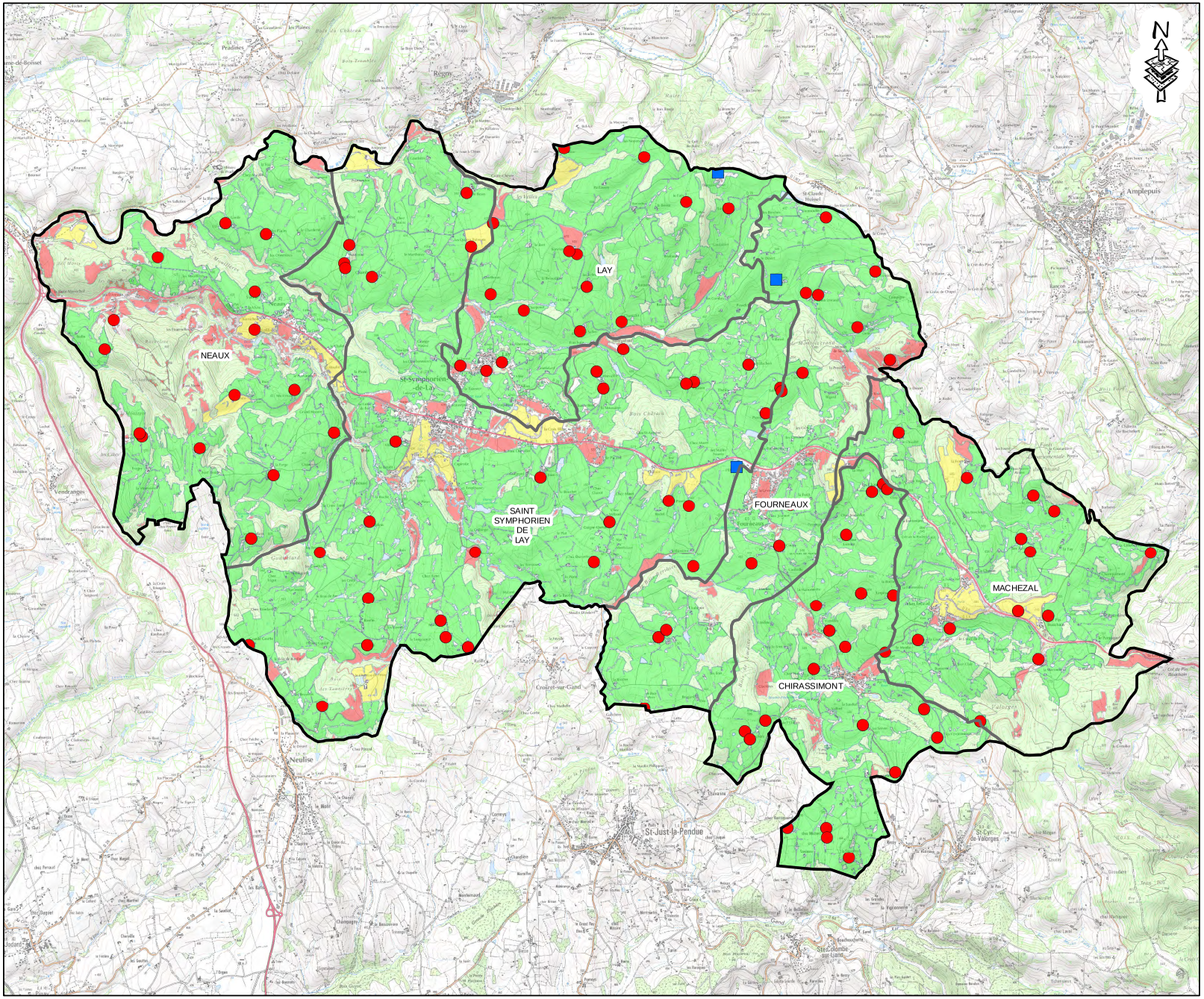

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Sites de production (Exploitation extérieure)
- < ou = 9 ha
- De 9 à 18 ha
- > 18 ha

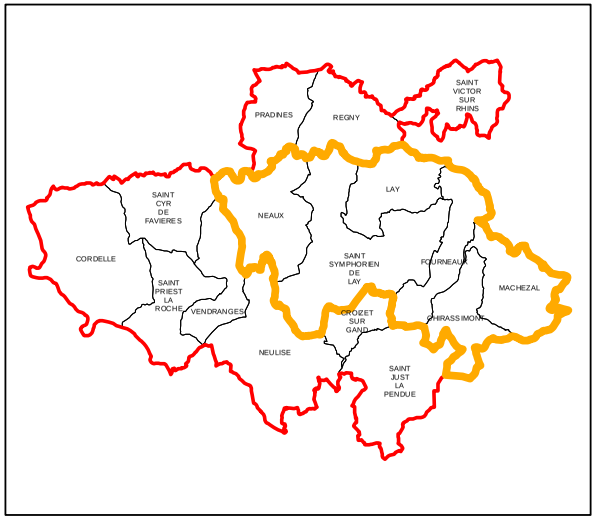

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 13/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\DATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
BdtopRPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de taille des tènements

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

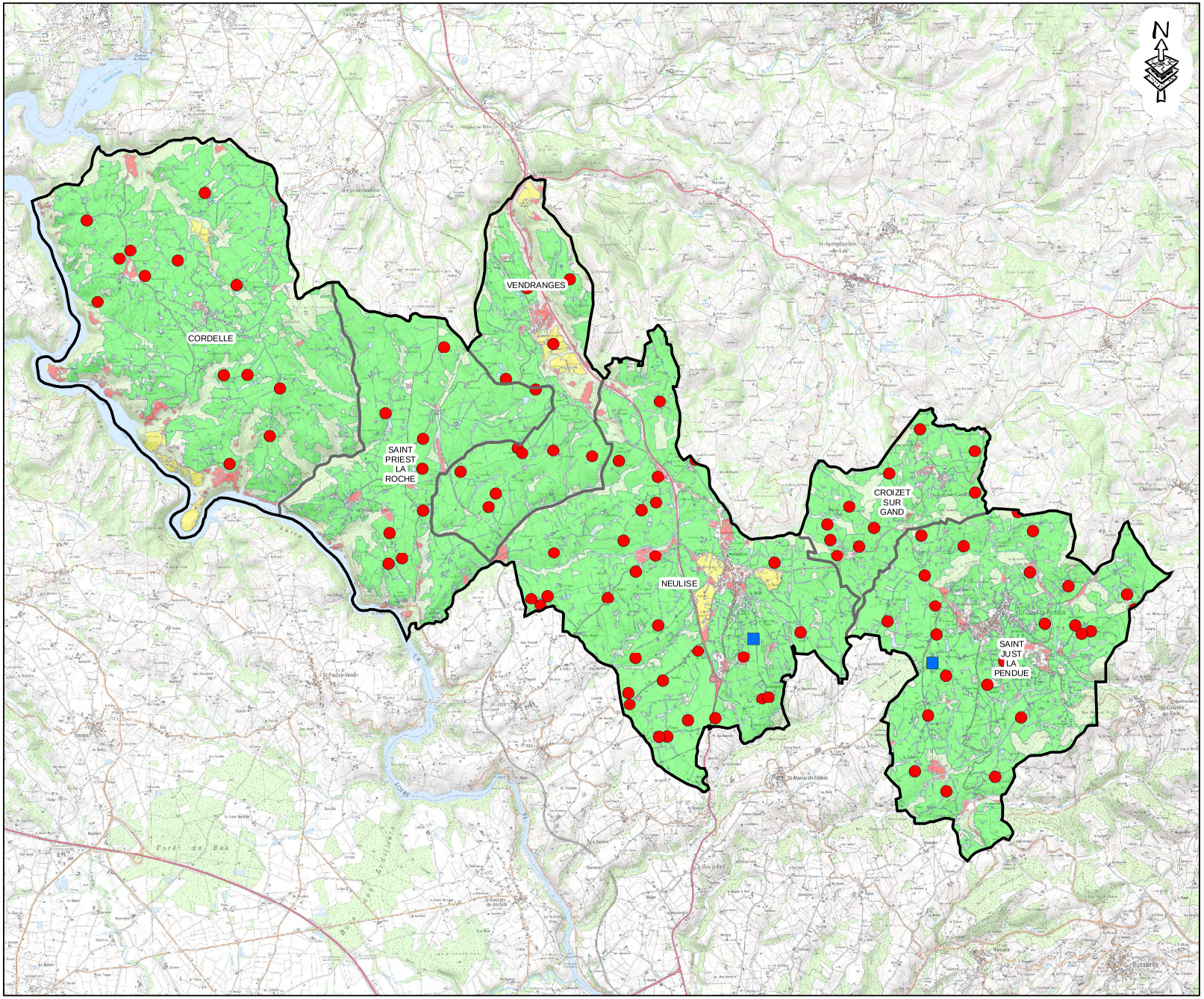

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Sites de production (Exploitation extérieure)
- < ou = 9 ha
- De 9 à 18 ha
- > 18 ha

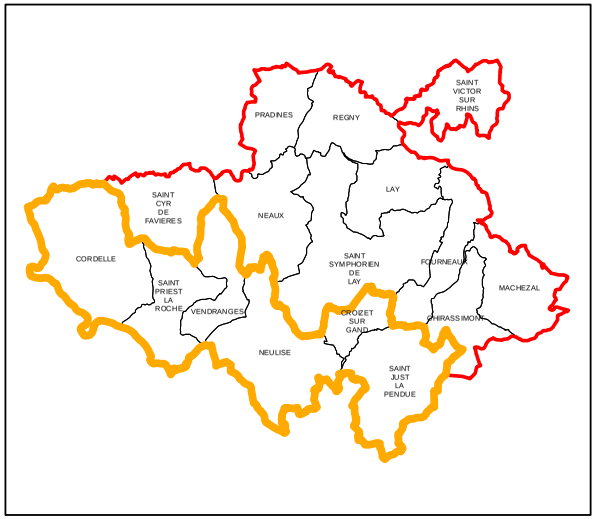

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 13/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de taille des tènements

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

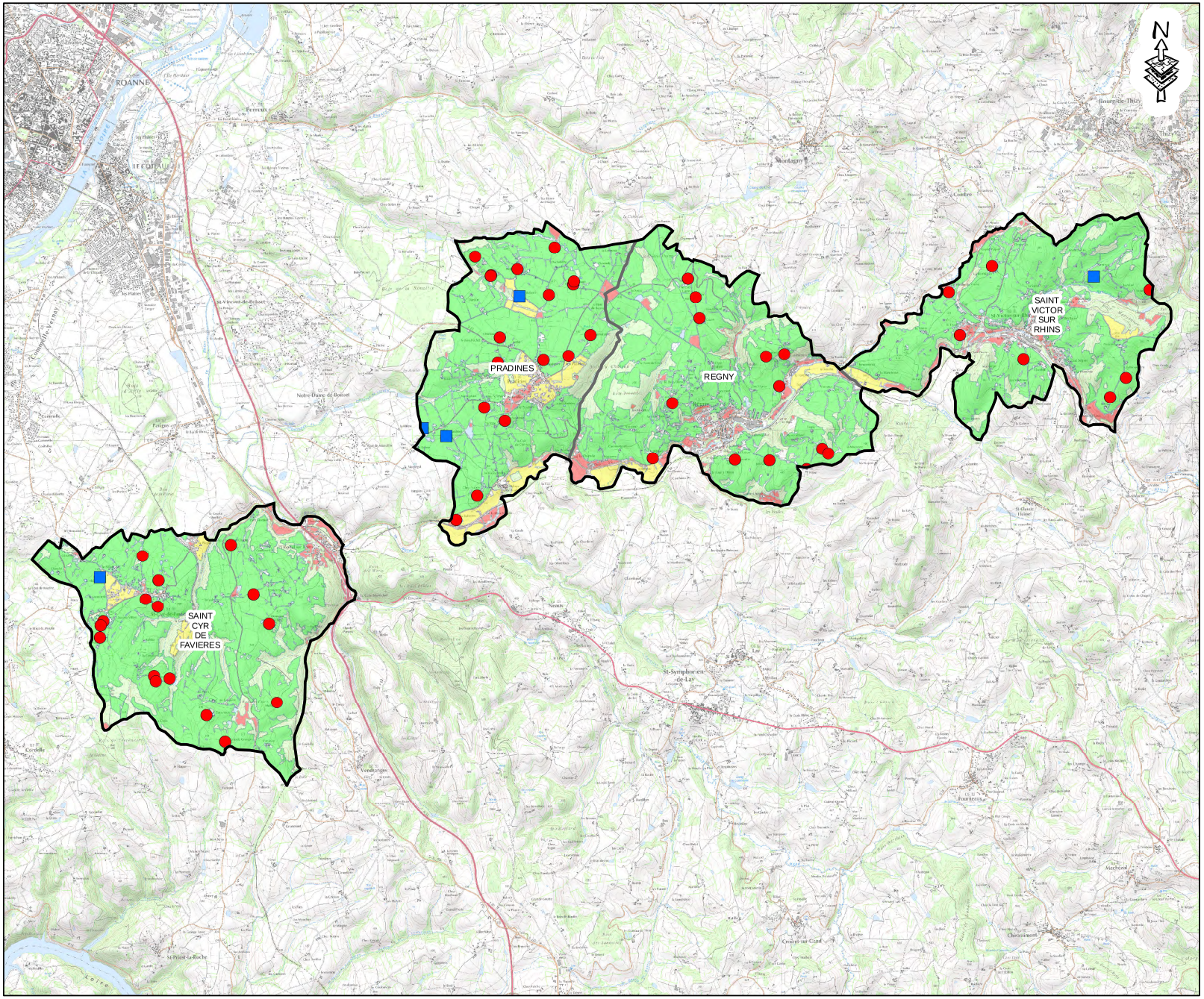

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Sites de production (Exploitation extérieure)
- < ou = 9 ha
- De 9 à 18 ha
- > 18 ha

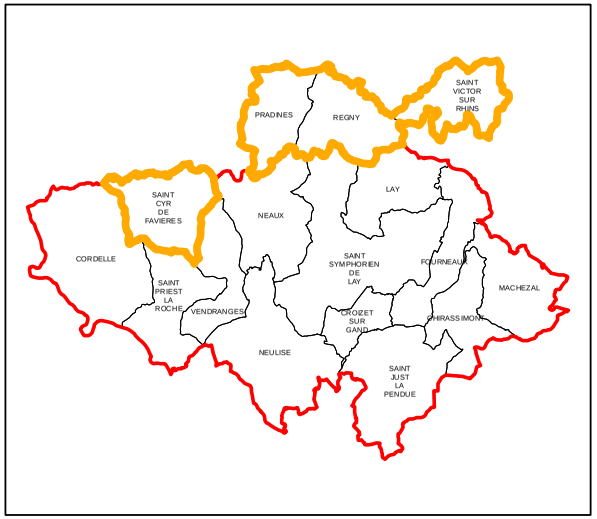

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 13/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des espaces agricoles de proximité

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

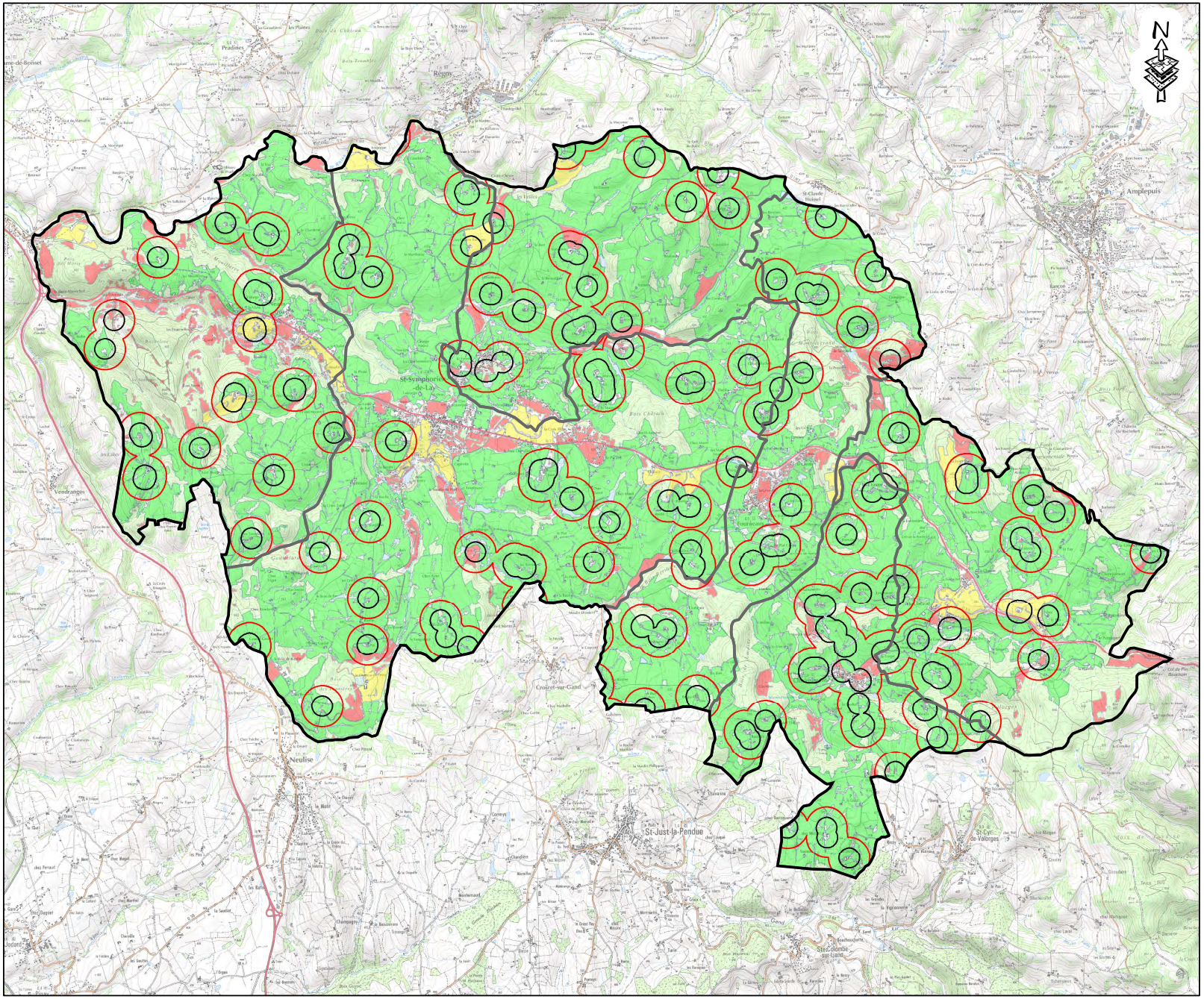

LEGENDE

- Zone tampon de 150 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Zone tampon de 300 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments

Taille des tènements

- < ou = 9 ha
- De 9 à 18 ha
- > 18 ha

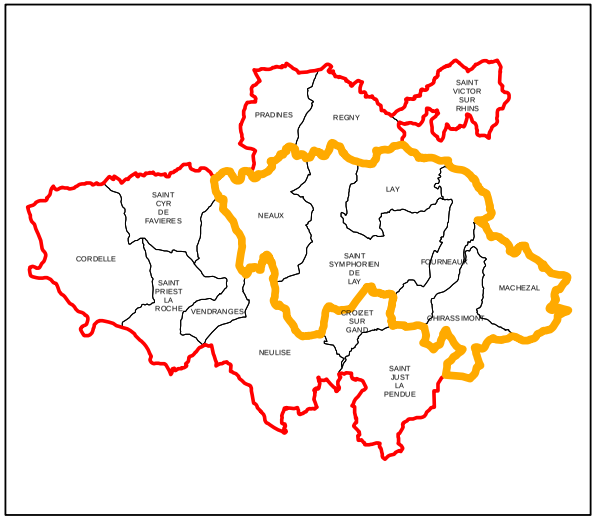

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
BdtopRPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartos® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdites -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des espaces agricoles de proximité

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

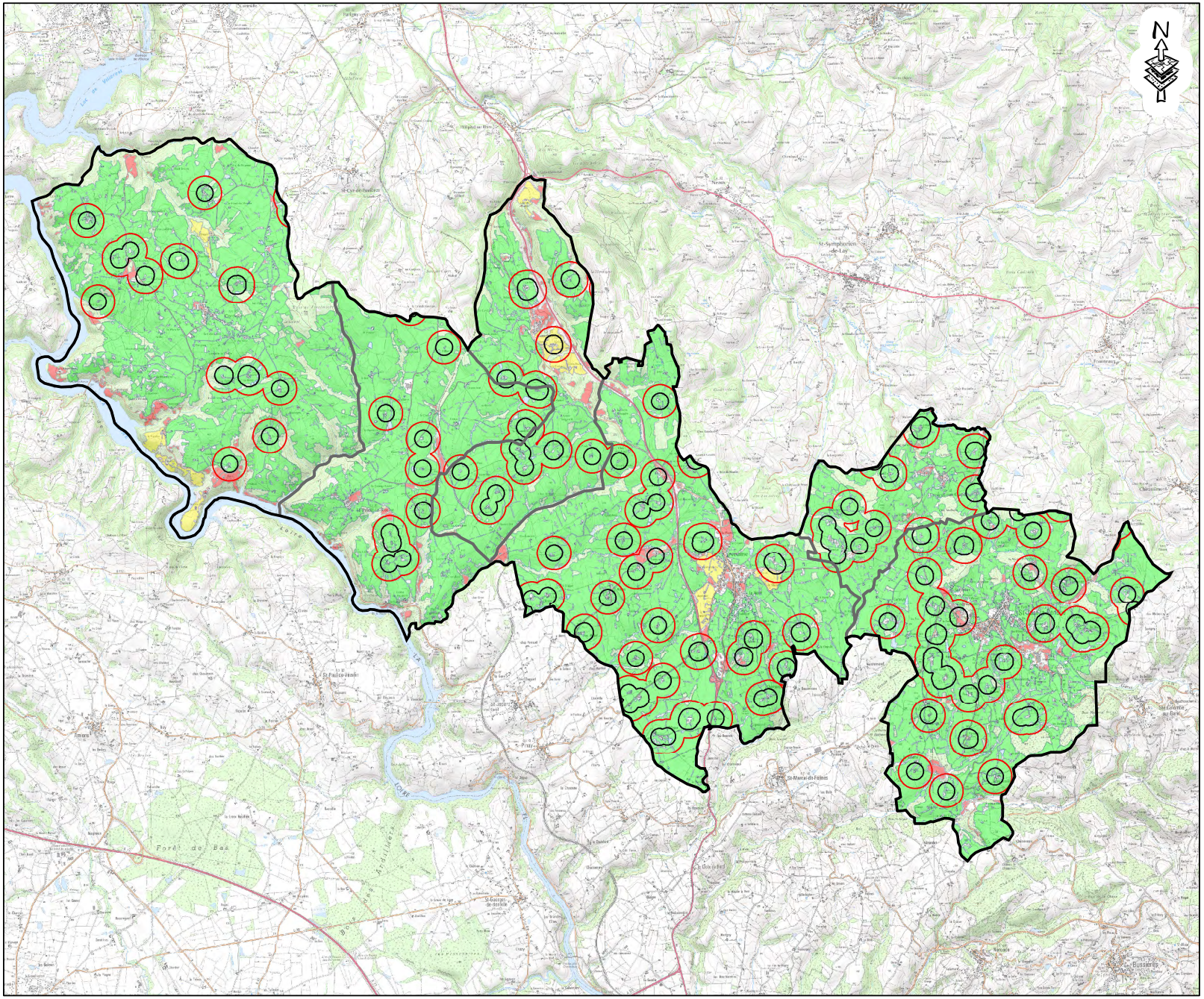

LEGENDE

- Zone tampon de 150 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Zone tampon de 300 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments

Taille des tènements

- < ou = 9 ha
- De 9 à 18 ha
- > 18 ha

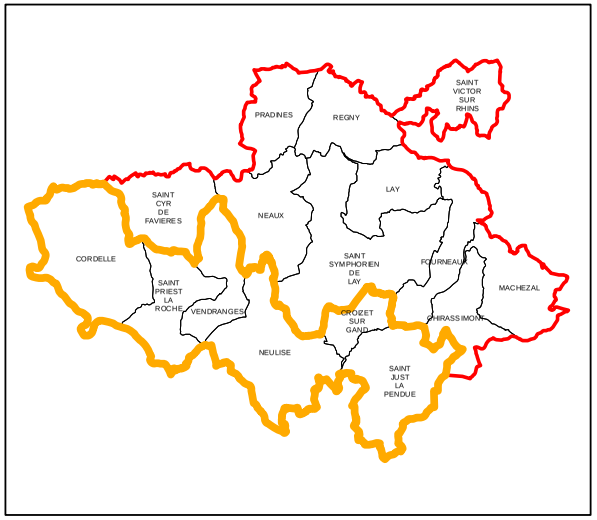

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des espaces agricoles de proximité

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

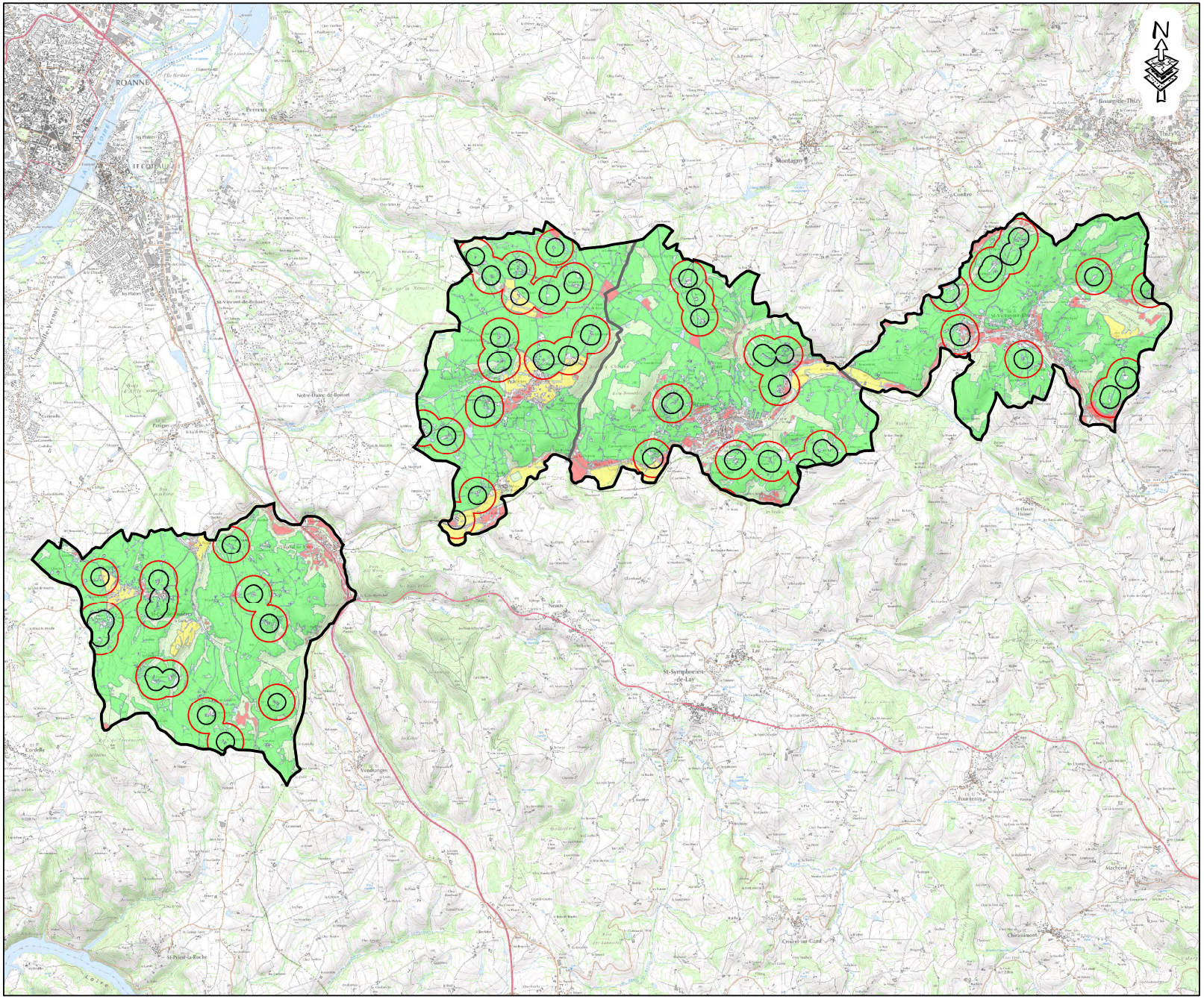

LEGENDE

- Zone tampon de 150 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Zone tampon de 300 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments

Taille des tènements

- < ou = 9 ha
- De 9 à 18 ha
- > 18 ha

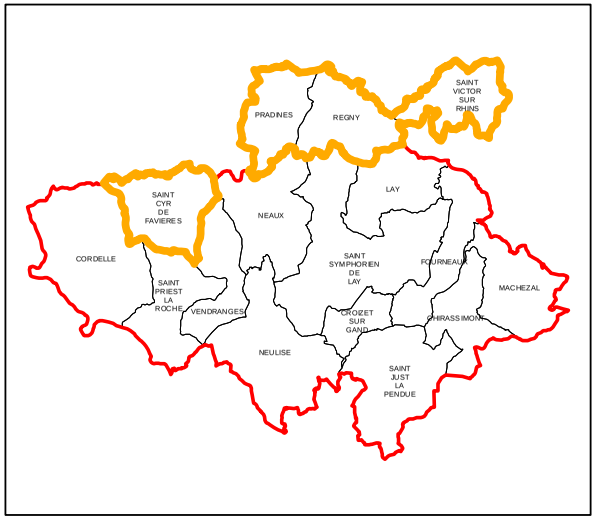

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de synthèse des espaces agricoles à enjeux

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

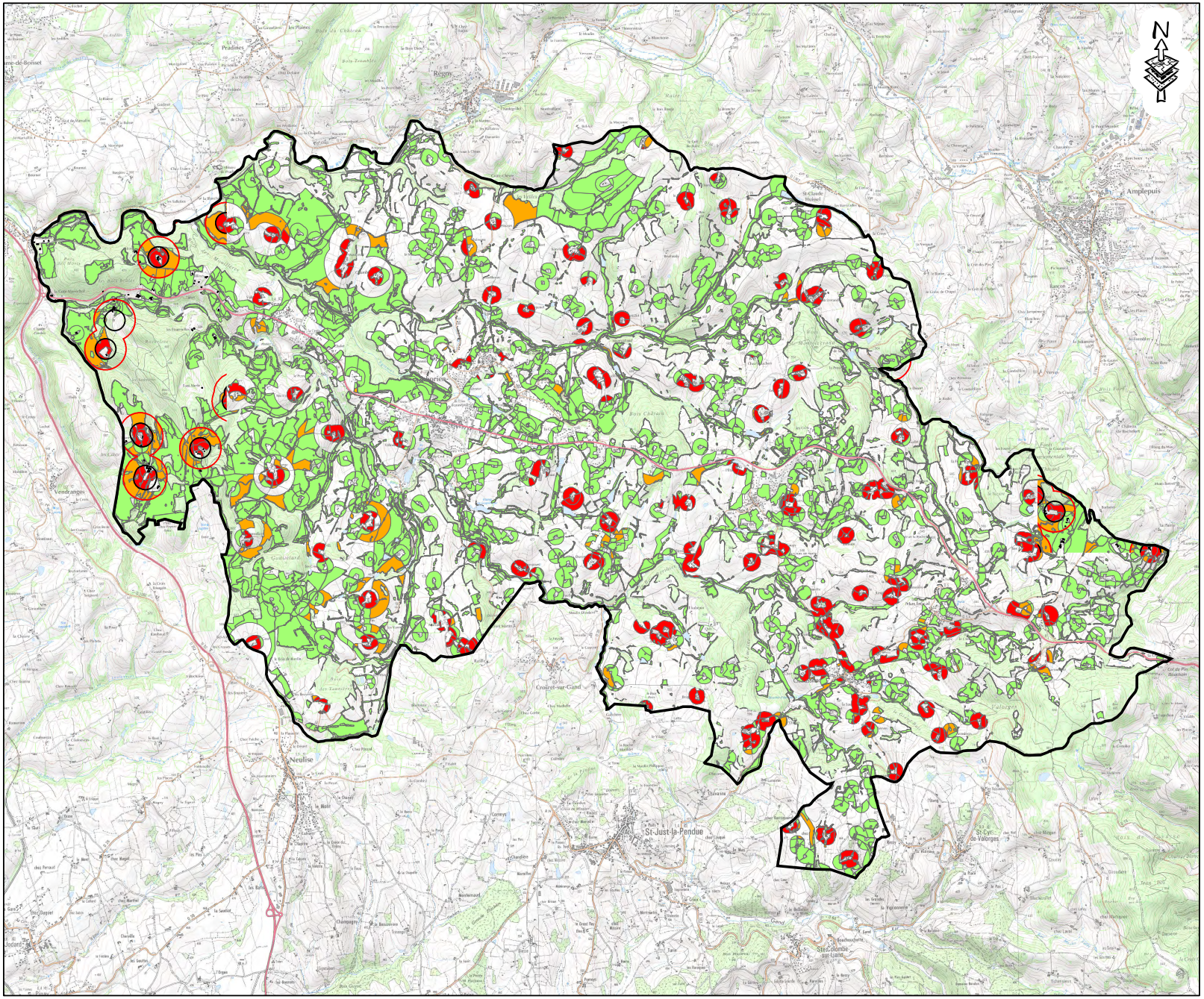

LEGENDE

- Zone tampon de 150 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Zone tampon de 300 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Bati

Enjeux

- De 1 à 7 : Enjeux faibles
- De 8 à 9 : Enjeux moyens
- De 10 à 18 : Enjeux forts

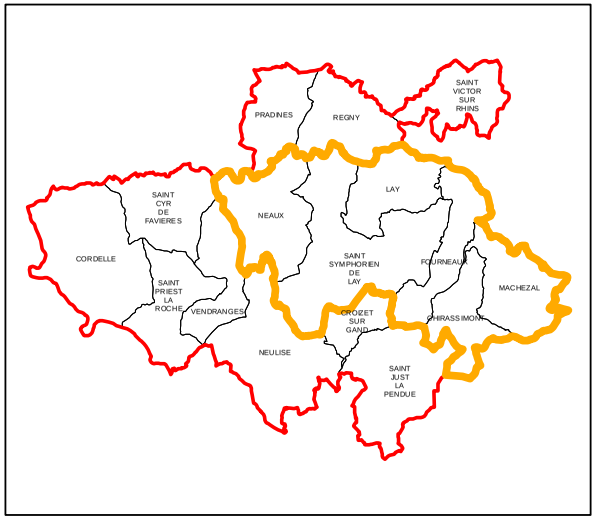

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de synthèse des espaces agricoles à enjeux

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

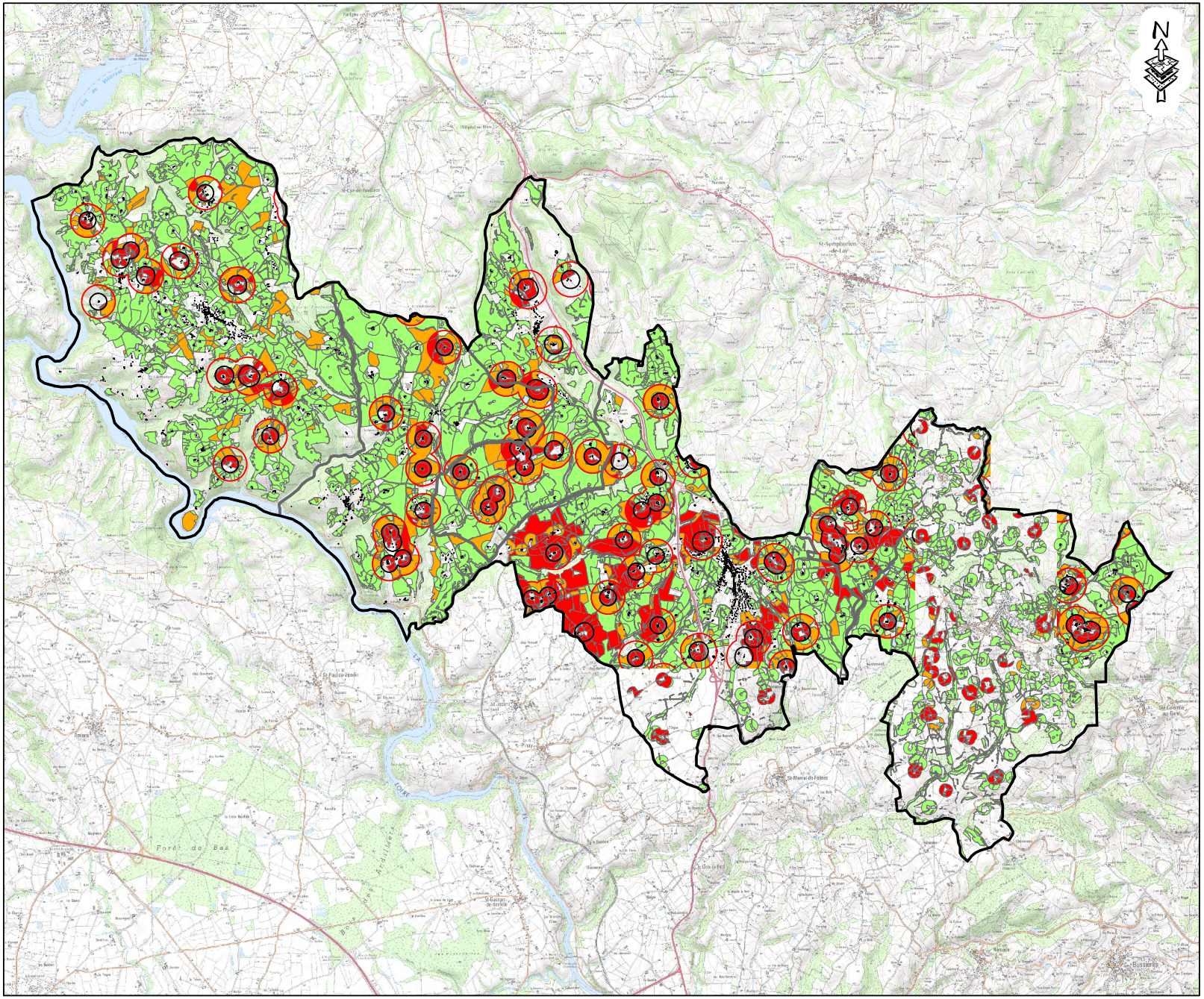

LEGENDE

- Zone tampon de 150 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Zone tampon de 300 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Bati

Enjeux

- De 1 à 7 : Enjeux faibles
- De 8 à 9 : Enjeux moyens
- De 10 à 18 : Enjeux forts

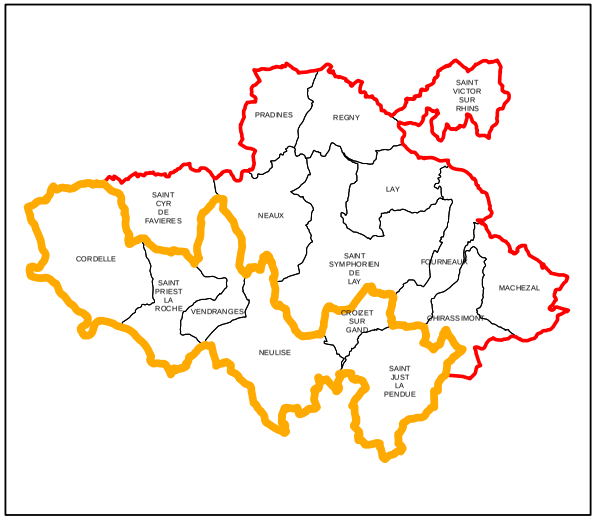

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de synthèse des espaces agricoles à enjeux

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

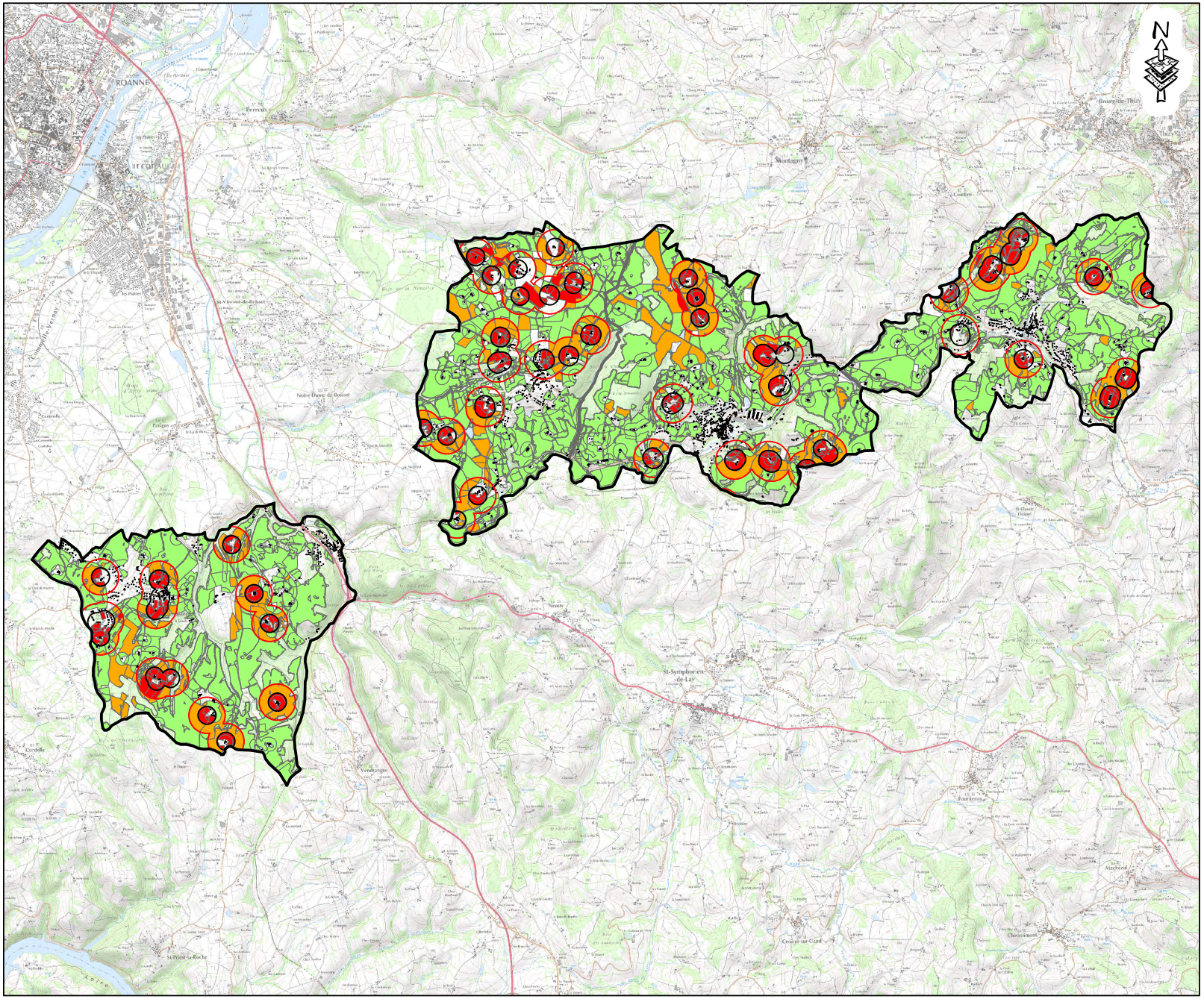

LEGENDE

- Zone tampon de 150 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Zone tampon de 300 m autour des bâtiments d'élevage et des projets de bâtiments
- Bati

Enjeux

- De 1 à 7 : Enjeux faibles
- De 8 à 9 : Enjeux moyens
- De 10 à 18 : Enjeux forts

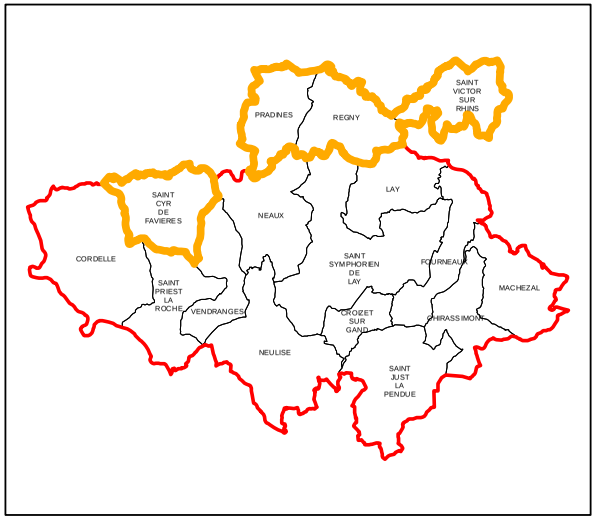

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document ArcMap : O:\DATD\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Data RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

5- Les activités économiques dans le territoire de la CoPLER

5-1- Un territoire fort de son histoire et de sa dynamique économique

5-1-1- Une évolution de l'emploi continue et supérieure aux moyennes nationale et régionale

Selon l'INSEE, avec 3 610 emplois, la CoPLER concentre 66 % des emplois du territoire du Scot Loire Centre.

La CoPLER présente des gains d'emplois réguliers depuis 1999, en particulier sur la période 2011/2016 (+ 3,1 %, soit un gain de 110 emplois). Il est à noter que ces résultats positifs font suite à une baisse importante d'emplois entre 1990 et 1999 (-15,1 %, soit une perte de 600 emplois).

L'augmentation du nombre d'emplois constatée entre 2011 et 2016 est d'autant plus significative qu'elle intervient dans un contexte où les gains d'emplois progressent à un rythme plus modéré au sein du périmètre du Scot Loire Centre (+ 2,7 %) et où la Loire affiche une diminution (-1,7 %).

De même, ces gains d'emplois surviennent après une période où l'emploi avait augmenté de manière moins significative au sein de la CoPLER comparativement au territoire du Scot Loire Centre et à la Loire. Il semblerait donc que la crise économique ait davantage impacté l'échelle départementale que la CoPLER.

Evolution de l'emploi total au lieu de travail entre 1999 et 2016

	1999	2006	2011	2016	Evolution 1999/2006		Evolution 2011/2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
CoPLER	3 367	3 416	3 498	3 607	49	1,5 %	109	3,1 %
Scot Loire Centre	4 930	5 026	5 280	5 424	96	2 %	144	2,7 %
Loire	270 853	286 980	283 819	279 108	6 16	6 %	-4 711	-1,7 %

Source : INSEE, traitements epures.

Ce constat est confirmé par l'étude « Analyse par les moteurs de développement » menée en 2018 par OP Conseil, conduite à l'échelle régionale, et commanditée par la Région, dont sont issus les constats suivants. Elle souligne que le territoire de la CoPLER bénéficie d'une dynamique de l'emploi salarié positive, avec une progression de 1% de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2016. L'analyse des déterminants de la bonne performance économique du territoire permet d'observer que :

Si son orientation sectorielle (c'est-à-dire sa structure de spécialisation économique encore résolument industrielle) a pesé négativement sur sa trajectoire, avec un **effet de structure** [15] négatif : -7,8% ; elle a été plus que compensée par un **effet local** [16] tout à fait favorable et extrêmement élevé : +8,8%.
Cela signifie que si les secteurs d'activités du territoire s'étaient comportés comme au niveau national, l'évolution de l'emploi salarié aurait été largement négative : or le territoire a été beaucoup plus performant que ce qui aurait pu être attendu au regard de sa structure de spécialisation économique, prenant appui sur ses ressources spécifiques et ses capacités compensatrices. Le territoire de la CoPLER est ainsi classé en tant que « communauté à croissance fondée sur des spécificités locales. ».

Ces éléments sont également confortés par l'observatoire du service économie de la CoPLER qui tient un suivi des entreprises et donc un tableau de bord des créations/pertes d'emplois passées et futures. Selon les données CoPLER, entre 2010 et 2019, ce sont ainsi plus de 460 emplois qui ont été créés dans plus d'une quinzaine d'entreprises du territoire, dont 406 emplois industriels (ces chiffres n'intègrent pas les variations inférieures à 5 emplois créés), permettant entre autres de compenser les 160 emplois perdus issus des fermetures des usines Jalla et TBM Soieries sur la même période.

Malgré le contexte de crise sanitaire et économique actuelle, cette dynamique se poursuit, avec la création de près de 80 emplois identifiés à 2 ans, au vu des projets de développement en cours de Favrichon et MSI à Saint Symphorien de Lay, et de La Source et Home Maison à Neulise.

[15] La composante structurelle ou effet de structure renvoie aux effets générés par la structure de spécialisation du tissu économique sur ses performances en matière d'emplois. Un territoire spécialisé par exemple dans des secteurs d'activités peu porteurs sur le plan macro-économique aura une probabilité plus élevée à priori d'enregistrer des mauvaises performances de création d'emplois et inversement pour celui spécialisé dans des secteurs d'activités porteurs. L'effet de structure se calcule en imputant à chaque secteur d'activités des communautés l'évolution qu'il a connu au niveau national : le résultat obtenu permet d'évaluer l'évolution de l'emploi qu'aurait dû enregistrer le territoire si tous ses secteurs d'activités s'étaient comportés comme au niveau national.

[16] La composante locale ou effet local regroupe l'ensemble des effets liés aux spécificités du territoire. L'effet local se calcule par différence entre l'évolution réelle observée et l'effet structurel. De nombreux facteurs, difficilement quantifiables, se cachent derrière l'effet local, particulièrement les dynamiques de coopération ou de coordination entre acteurs économiques et acteurs institutionnels qui lorsqu'elles sont activées, peuvent favoriser l'émergence de véritables écosystèmes économiques territoriaux plus performants. Mais aussi le niveau de qualification de la population active, la présence de centres d'innovation, le niveau d'aménités sont autant de facteurs explicatifs de l'effet local.

Cette dynamique s'observe aussi à travers les bases fiscales économiques du territoire de 2005 à 2020, notamment la taxe professionnelle puis la CFE (Cotisation Foncière Economique). La base de ces 2 taxes est calculée à partir de la valeur foncière et immobilière du site et est donc directement liée aux projets de construction ou d'extension de sites.

Sur la période 2014-2019, les bases de CFE ont été particulièrement dynamiques avec une évolution annuelle moyenne est de 5,8% (+12% en 2015, +8% en 2018, -2% en 2019, +11% prévisionnels en 2020), et ce malgré la mise en place d'une exonération de CFE pendant 5 ans pour tous les créateurs d'entreprises, dans le contexte de classement en ZRR (zone de revitalisation rurale). La dynamique de cette taxe est donc liée aux projets d'implantation et de développement d'entreprises.

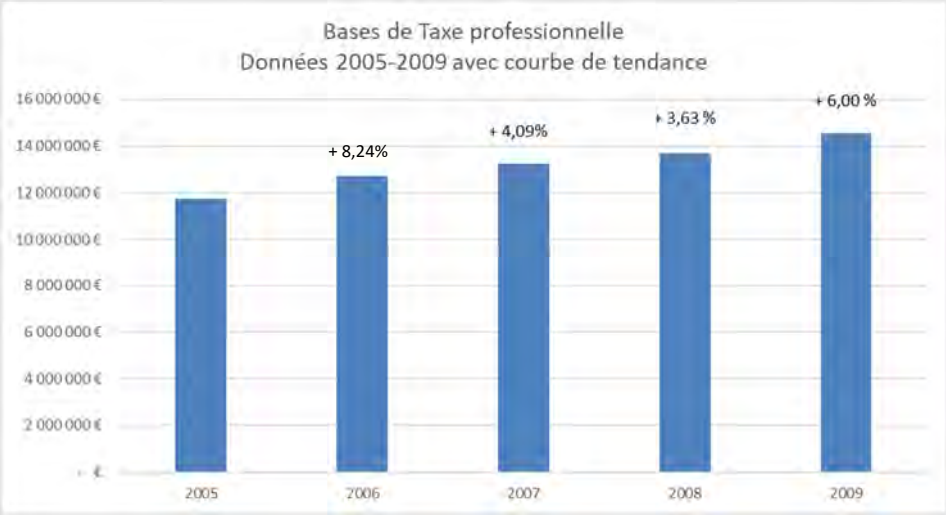

Evolution des bases de TP de 2005 à 2009 (source données DGFIP)

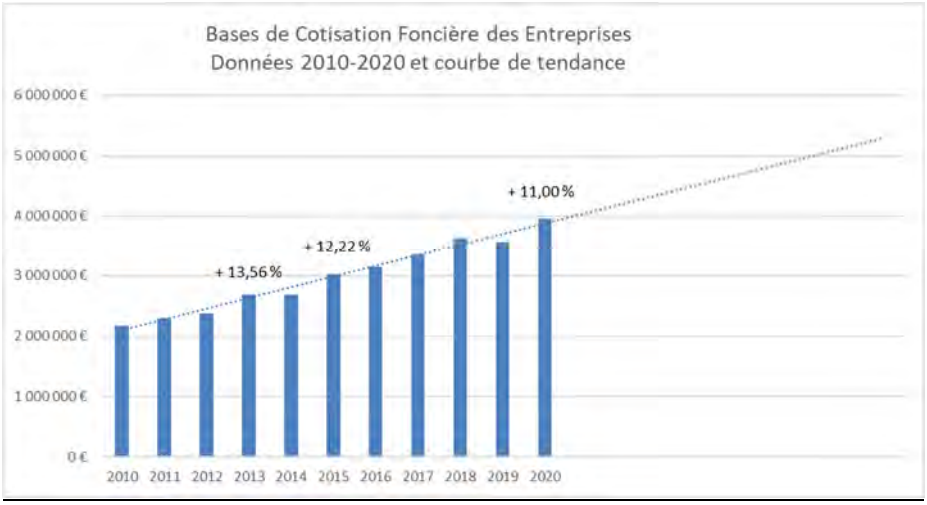

Evolution des bases de CFE de 2010 à 2020 (source données DGFIP)

Bases d'imposition « 4 taxes »

Bases d'imposition	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution annuelle moyenne 2014 à 2019
Taxe d'Habitation	14 053 k€	14 777 k€	14 578 k€	14 863 k€	14 810 k€	15 866 k€	2,5%
Taxe sur le Foncier Bâti	11 042 k€	11 498 k€	11 880 k€	12 153 k€	12 462 k€	13 045 k€	3,4%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	862 k€	871 k€	878 k€	890 k€	901 k€	924 k€	1,4%
Cotisation Foncière des Entreprises	2 683 k€	3 017 k€	3 149 k€	3 350 k€	3 631 k€	3 563 k€	5,8%
Augmentation des bases /n-1		**5,3%**	**1,1%**	**2,5%**	**1,8%**	**5,0%**	**3,1%**
Dont revalorisation en Loi de Finances		*0,90%*	*1,00%*	*0,40%*	*1,20%*	*2,20%*	***1,1%***
Dont variation physique		*4,42%*	*0,07%*	*2,12%*	*0,56%*	*2,81%*	***2,0%***

- Les bases d'imposition augmentent sous l'effet
  - De la revalorisation annuelle par la Loi de Finances
  - Des variations physiques liées au dynamisme propre du territoire

- Sur la période 2014-2019, les bases d'imposition ont augmenté de +3,1% par an en moyenne, dont 2% liés à la variation physique des bases
  - Les bases de CFE ont été particulièrement dynamiques (+12% en 2015, +8% en 2018, +11% prévisionnels en 2020) mais diminuent de -2% en 2019

actipublic COPLER – Analyse financière rétrospective et prospective 26

Extrait de l'analyse financière rétrospective 2014-2019 de la CoPLER, réalisée en octobre 2020 par Actipublic

5-2- Un tissu économique maillé sur l'ensemble du territoire

5-2-1- Des pôles d'emplois importants dans la partie centrale de la CoPLER

L'emploi au lieu de travail n'est pas équitablement réparti au sein de la CoPLER avec notamment 3 communes qui concentrent à elles seules 53 % de l'emploi sur le territoire : Neulise (20 %), Saint-Symphorien-de-Lay (19 %) et Saint-Just-la-Pendue (14 %). Par ailleurs, toutes les communes de la CoPLER recensent des emplois, ce qui confirme son caractère diffus.

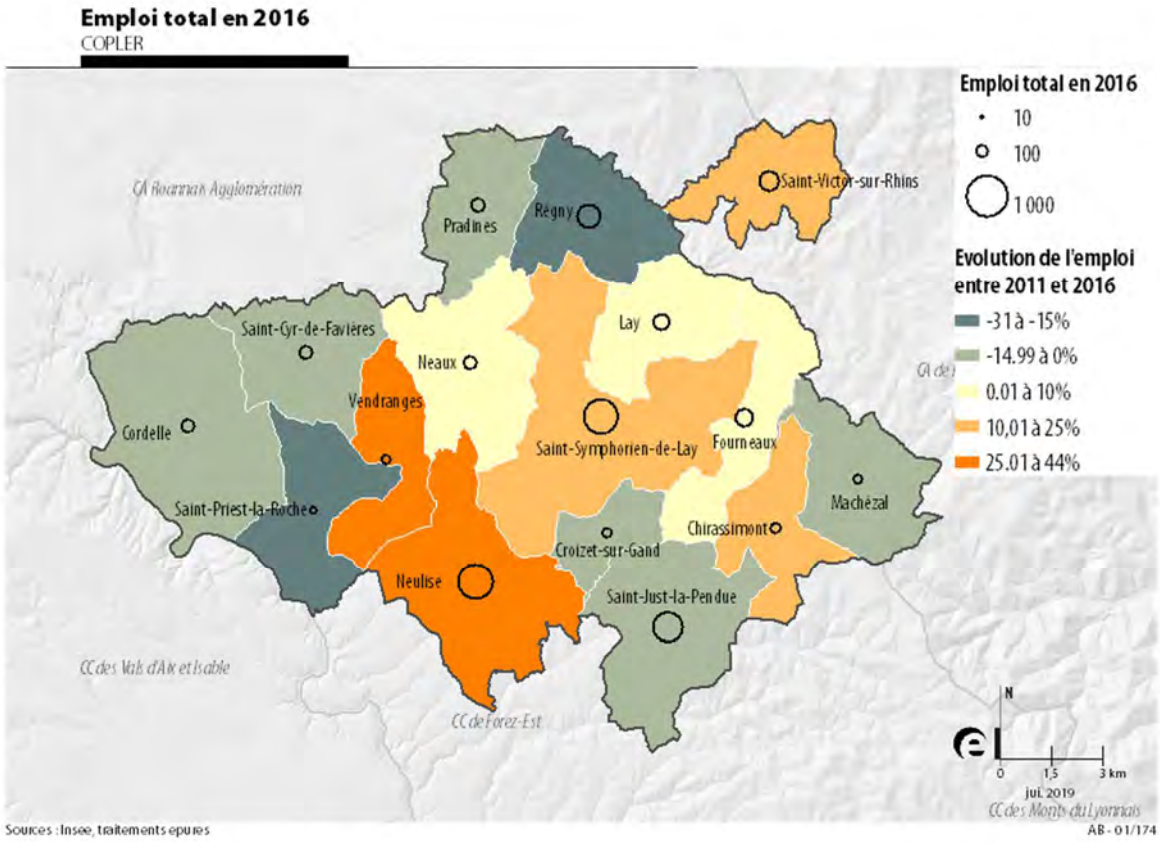

La COPLER est un territoire à dominante résidentielle puisque le ratio emplois/actifs est de 0,6. En d'autres termes, la COPLER compte 0,6 emploi pour 1 actif. Seule la commune de Neulise présente un ratio équilibré (1). Aucune commune de la CoPLER n'apparait attractive sur le plan économique.

La carte des emplois et de leur évolution entre 2011 et 2016 illustre bien la répartition à la fois « diffuse » et la prédominance des 3 pôles d'emplois de grande taille que sont Neulise, Saint-Symphorien-de-Lay et Saint-Just-la-Pendue (respectivement 710, 700 et 520 emplois), de huit pôles de taille moyenne (entre 100 et 330 emplois) et de cinq pôles de plus petite taille (entre 30 et 80 emplois).

Du point de vue de l'évolution de l'emploi, les communes en croissance importante sont Neulise et Vendranges. 3 communes sont en croissance modérée (Saint-Symphorien-de-Lay, Chirassimont, Saint-Victor-sur-Rhins), 3 autres en faible croissance (Neaux, Lay et Fourneaux) et enfin les autres sont en perte d'emplois.

Le territoire dispose d'une économie maillée sur le territoire, héritage de son histoire industrielle textile, comme l'atteste également les données fiscales économiques du territoire par commune.

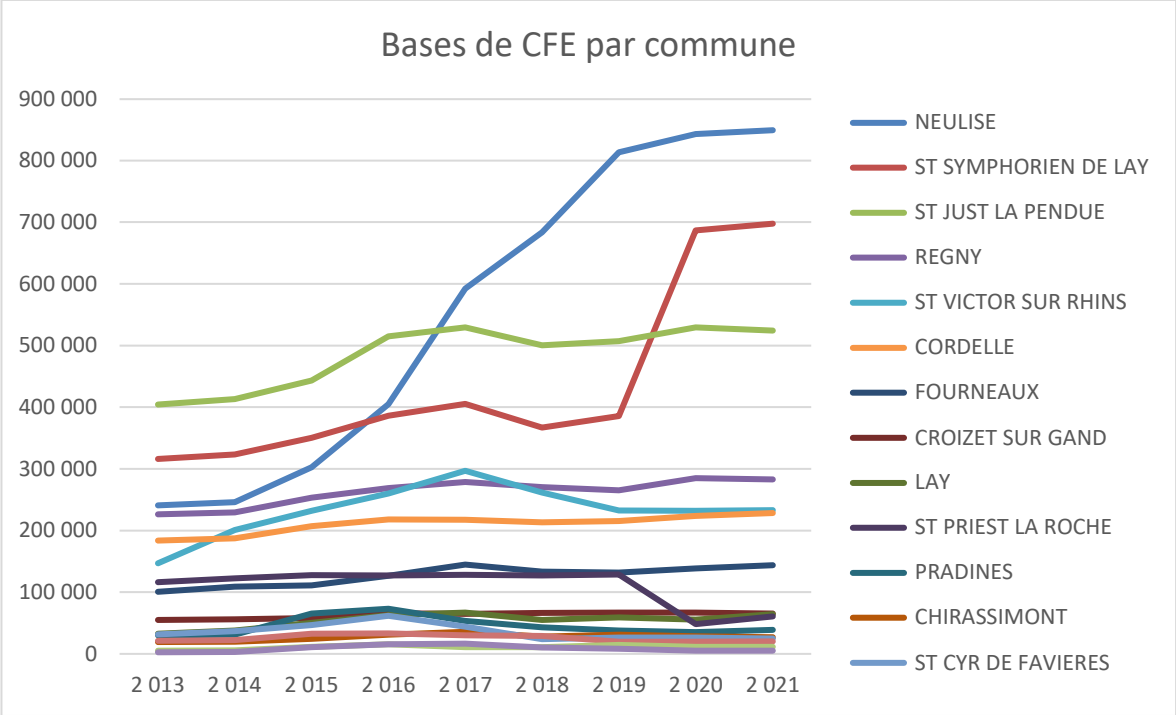

Evolution des bases de CFE par commune 2013-2021 (source données DGFIP)

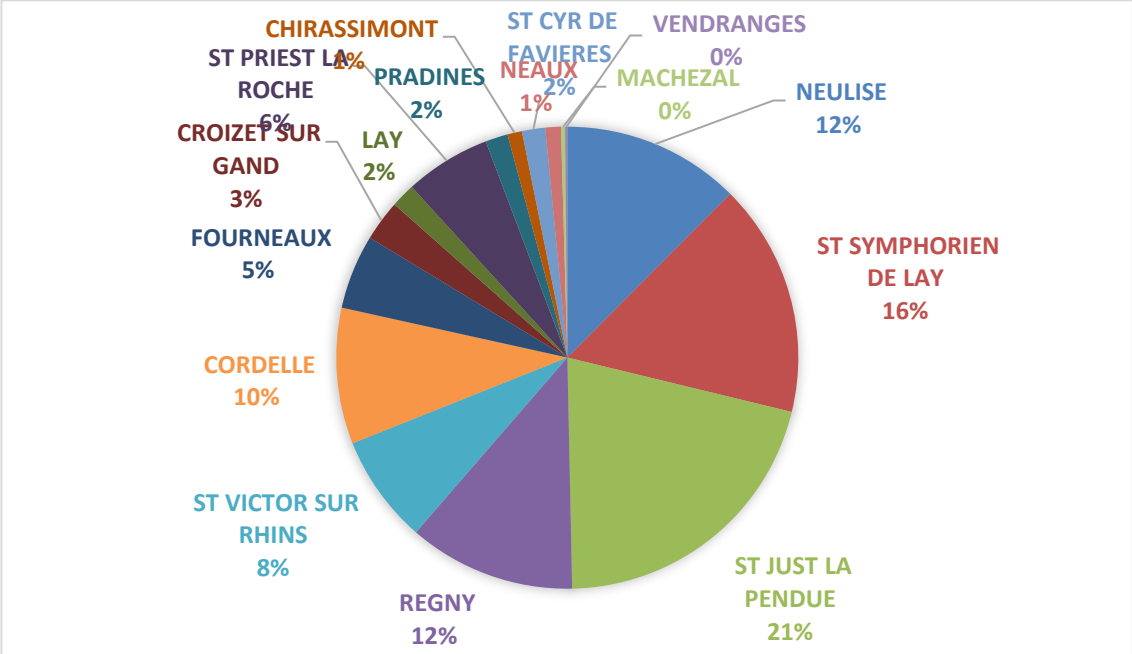

Répartition des bases de CFE par commune en 2020 (source données DGFIP)

5-2-2- Etat des lieux des espaces économiques

Le recensement des espaces économiques du territoire est réalisé à partir de deux sources :

- **Les documents d'urbanisme locaux actuellement en vigueur** : sont identifiés l'ensemble des tènements inscrits en vocation économique actuelle ou future.
- **Le recensement des tènements accueillant une entreprise** mais qui ne sont pas identifiés spécifiquement par un zonage à vocation économique dans les documents d'urbanisme locaux. C'est le cas d'entreprises insérées dans le tissu urbain.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône compte :

- 7 zones d'activités économiques structurées, aujourd'hui sous maitrise d'ouvrage CoPLER, mais souvent initiées par les communes. Elles sont entendues comme des espaces regroupant plusieurs tènements occupés ou à commercialiser, aménagées, desservies par les réseaux.

  - La zone des Jacquins localisée sur la commune de Neulise qui est la zone phare de l'EPCI. Cette zone est destinée à l'accueil de nouvelles entreprises extérieures au territoire, ou des entreprises du territoire souhaitant se développer ou se relocaliser de façon proche de leur site actuel. L'EPCI souhaite d'accueillir en priorité dans ces zones des entreprises de type : industriel, tertiaire, y compris la logistique nécessaire au fonctionnement des entreprises présentes sur la zone.

  - 6 zones locales un rayonnement local destinées à recevoir des entreprises artisanales ou de petites industries :
    1. ZA Moulin Blanc à St Victor,
    2. ZA Forestier à Régny,
    3. ZA La Bruyère à Neulise
    4. ZA LA Plagne à St Cyr de Favières,
    5. ZA Lafayette à St Symphorien de Lay
    6. ZA de Lachat à Vendranges

- 7 terrains classés pour le développement économique à long terme. Il s'agit de tènements non bâtis, non occupés et qui ne sont pas structurés (accès, réseaux, voire le foncier n'est pas encore maitrisé) qui correspondent aux prévisions de développement économique à long terme que les communes ont inscrites dans leur document d'urbanisme communal.

- 15 sites économiques industriels inscrits en économie dans les documents d'urbanisme locaux, anciens quartiers industriels. Ils correspondent à des espaces accueillant une entreprise. Il s'agit de tènements privés. Ces sites sont en grande partie occupés par les entreprises en question, et disposent parfois d'un espace d'extension pour celles-ci, qui est souvent déjà propriété de ladite entreprise.

- 16 sites économiques industriels non-inscrits en économie dans les documents d'urbanisme locaux, occupés par des entreprises, insérés dans les bourgs. Ils correspondent à

des espaces accueillant une entreprise. Ils sont localisés dans les centres bourgs des communes et sont donc insérés dans le tissu urbain. Il s'agit de tènements privés.

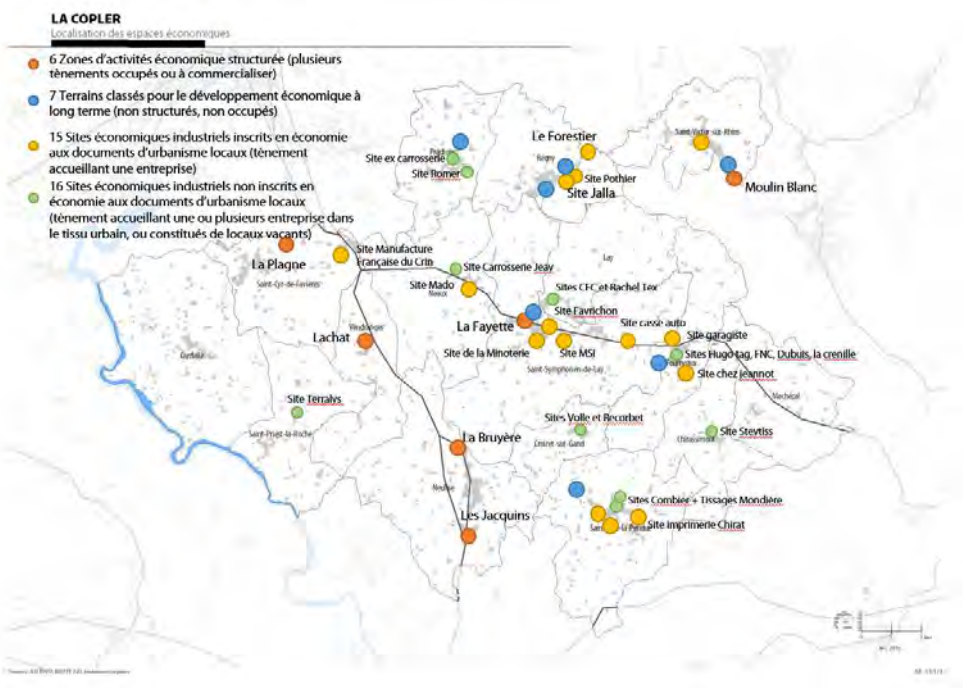

Le territoire doit également prendre en compte la question des **friches économiques** qui nécessite un réinvestissement important pour la remise sur le marché des locaux. La CoPLER a ainsi porté plusieurs opérations de requalification/commercialisation d'anciens sites industriels comme le Forestier à Régny, TBM à Saint Symphorien de Lay ou plus récemment Romagny à Saint Just la Pendue.

Cependant, certaines friches sont sous maîtrise privée et leur gestion est alors plus complexe. A ce jour, un site est connu et fait l'objet d'études et de réflexion de la part des collectivités et leurs partenaires :

- Le site de Jalla à Régny : d'une surface d'environ 7 ha, dont 3,65 ha de bâtiments. Ce site, en cessation d'activité depuis fin 2016 est toujours propriété du Groupe Descamps qui a fait l'objet un arrêté de dépollution en septembre 2018 arrivé ce jour à son terme, mais qui n'a été suivi d'aucune réalisation par l'entreprise. Un travail conduit sous l'autorité de la DREAL pour amener l'entreprise à remplir ses obligations est le préalable à toute acquisition et réalisation de travaux de requalification. Une partie du site est également concernée par le PPRPNPI du Rhins.

5-3- La population active et le chômage

Si on considère l'ensemble des individus ayant 15 ans ou plus au sein de la CoPLER et pas seulement les emplois au lieu de travail, il ressort que 18,3 % d'entre eux occupent un emploi à temps partiel, dont 47,2 % de femmes. Ces tendances sont très proches de celles de l'arrondissement de Roanne.

Population de la CoPLER de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2015				
	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	**5647**	**100,0%**	**18,3%**	**47,2%**
Salariés	4678	82,8%	20,5%	49,9%
Non-salariés	969	17,2%	7,7%	34,2%

Source : Insee, RP2015 exploitation principale.

82,8 % de la population de 15 ans ou plus occupe le statut de salariés et 17,2 % le statut de non-salarié, les femmes étant plus nombreuses en valeur relative à avoir le statut de salarié (89,4 % contre 76,6 % chez les hommes). Un constat qui explique en partie pourquoi les femmes sont plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel, le temps partiel étant moins présent chez les non-salariés.

Les titulaires de la fonction publique et de CDI sont les plus nombreux (71,1 %), ils sont suivis à 10,6 % par les indépendants, les CDD (7,0 %) et les employeurs (6,4 %).

Statut et condition d'emploi parmi les 15 ans ou plus habitant la COPLER et ayant un emploi selon le sexe en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2983	100%	2664	100%
Salariés	2346	79%	2332	88%
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2022	68%	1966	74%
Contrats à durée déterminée	162	5%	238	9%
intérim	70	2%	36	1%
Emplois aidés	18	1%	57	2%
Apprentissage-Stage	74	2%	36	1%
Non-Salariés	638	21%	331	12%
Indépendants	373	13%	210	8%
Employeurs	261	9%	88	3%
Aides familiaux	4	0%	33	1%

Source : Insee, RP2015 exploitation principale.

Avertissement méthodologique : En raison de l'évolution des facteurs déterminant les migrations "domicile - travail" mise en évidence par l'analyse des résultats des derniers recensements de la population, une actualisation des zones d'emploi a été effectuée sur la préconisation du Conseil National de l'Information Statistique. C'est ainsi que la zone de Loire Centre disparaît au profit d'un agrandissement conséquent de la zone d'emploi de Saint-Etienne (254 communes au total, dont 191 ligériennes, soit 58% des communes de la Loire). Le taux de chômage ne se calculant pas à l'échelle communale, il sera donné à l'échelle de la zone d'emploi de Saint-Etienne (qui intègre le Scot Loire Centre).

Le taux de chômage, qui a atteint un niveau historiquement bas en 2008, est reparti à la hausse en 2009 avant de diminuer à nouveau. Depuis, il a atteint le seuil de 10% en 2011, avant de décroitre à moins de 8,5% de la population active au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne en 2017 et se stabilise en 2018.

Evolution du taux de chômage entre 2013 et 2018

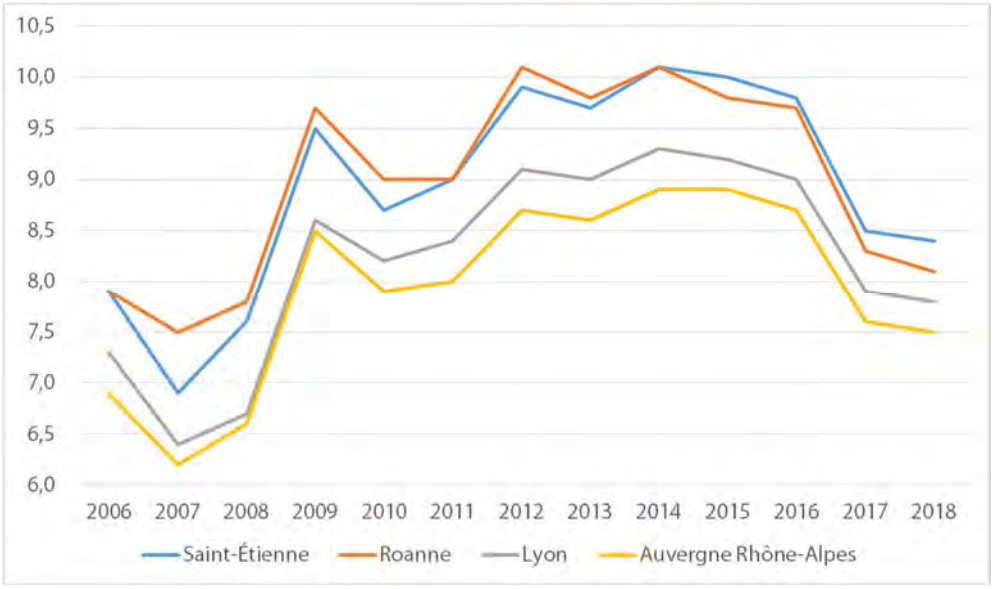

Source Ministère du travail-traitements INSEE-2018

Le taux de chômage de la zone d'emplois de Saint-Etienne suit l'évolution régionale, tout en restant supérieur de 1 point par rapport à Auvergne Rhône-Alpes et de 0,7 point en moyenne par rapport à la zone d'emploi de Lyon. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne, qui était légèrement supérieur à celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne entre 2007 et 2013, est maintenant inférieur de 0,2 point en moyenne depuis 2015 par rapport à celui de Saint-Etienne.

Répartition par âge des demandeurs d'emplois en 2014

Le chômage des jeunes (moins de 25 ans) est particulièrement élevé au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne si on la compare à celles de Roanne (16,2%) et de Lyon (14,5%) ainsi qu'à l'échelle régionale (15,8%).

Répartition des demandeurs d'emplois (catégories A-B-C) selon leur âge au 31/12/2014

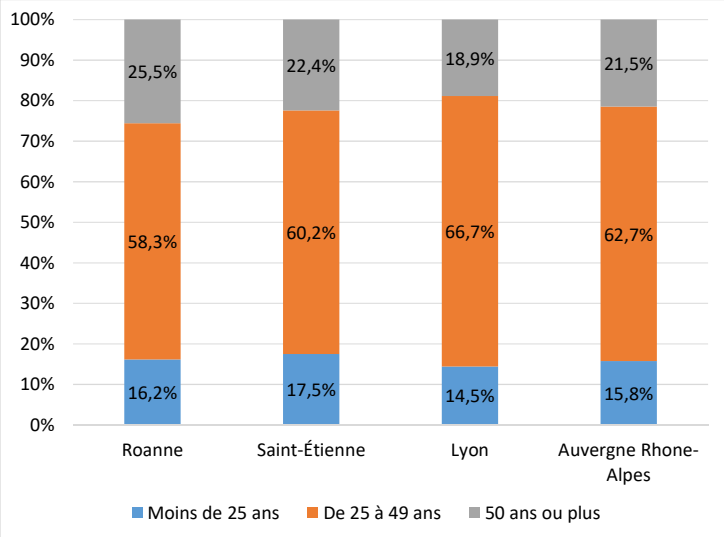

Source INSEE, traitements epures

Le chômage des plus de 50 ans est légèrement supérieur à celui de la région Auvergne Rhône-Alpes et en-deçà de celui de la zone d'emploi de Roanne

Comparativement, le taux de chômage de la CoPLER est assez bas, puisqu'il a atteint 8,3% en 2012. Les chiffres disponibles auprès de « Pôle emploi » montrent un taux de chômage de 6,7% fin 2018 sur le territoire de la CoPLER *(source Pôle emploi- demandeurs d'emploi de catégorie A)*, **soit 2 points de moins que la moyenne régionale.**

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans au sein de la COPLER	2012
Nombre de chômeurs	501
Taux de chômage en %	8,3
Taux de chômage des hommes en %	7,2
Taux de chômage des femmes en %	9,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	53,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Il est particulièrement élevé chez les femmes (9,5%) qui représentent 53,9% des chômeurs. Comme dans les autres territoires, les jeunes sont les plus touchés par le chômage. Au sein de la CoPLER, les 15-24 ans représentent18% des chômeurs hommes et 24% des chômeurs femmes.

Répartition du taux de chômage selon l'âge au sein de la COPLER en 2012

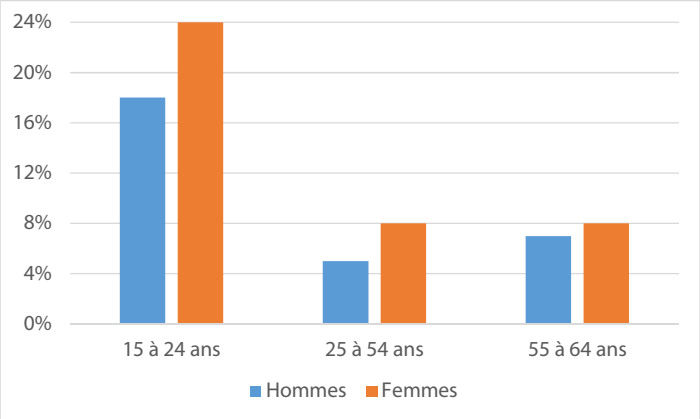

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Plusieurs dispositifs d'action ont été mis en place sur le territoire de la CoPLER pour accélérer le retour à l'emploi :

- Création d'un service emploi depuis 15 ans, aujourd'hui mutualisé à l'échelle du site de proximité : permanence emplois, accompagnement des recruteurs, job dating, formations collectives…
- Création d'un Atelier Chantier d'insertion depuis 2003 à la CoPLER : près de vingt contrats aidés sont signés chaque année, les personnes bénéficient en contrepartie d'un accompagnement socio-professionnel.
- Un partenariat spécifique avec Pôle Emploi et la Mission locale est mis en place depuis 15 ans. Il fait l'objet de conventions pluriannuelles, et permet de territorialiser certaines de leurs actions et, de faciliter l'échange d'informations entre services.
- Le Département aide également à l'insertion des bénéficiaires du RSA Socle en proposant aux entreprises un accompagnement personnalisé afin de répondre à leurs besoins en ressources humaines ainsi qu'un suivi de l'intégration des candidats en entreprises. Il propose également aux jeunes diplômés sans expérience professionnelle un parrainage par un professionnel confirmé afin de favoriser son insertion.

Toutes ces actions, associées au dynamisme du tissu économique local, ont contribué à réduire le chômage sur le territoire.

5-4- Un tissu économique diversifié à dominante industrielle

L'identité et la dynamique industrielles fortes valent à la CoPLER d'être classée « **Territoire d'industrie** » depuis 2019, un dispositif créé par l'Etat et piloté avec la Région. Cela permet aussi d'irriguer le tissu commercial et artisanal, qui participe pleinement à la qualité de vie des dirigeants, des salariés et de habitants, constituant ainsi un cercler vertueux pour le territoire. C'est dans ce contexte, et soucieuse de favoriser le maintien et la création d'emplois industriels sur son territoire, conformément à la dynamique Territoire d'industrie, ainsi que l'offre de services aux dirigeants, salariés, et habitants, que la CoPLER a défini sa stratégie d'accueil économique traduite dans le PLUI.

5-4-1- Maintien de l'industrie dans un contexte économique fragile

La répartition sectorielle de l'emploi salarié privé au sein de la COPLER met en évidence un profil atypique :

- **Un territoire où l'industrie est très représentée.** Alors que les services constituent le principal employeur au sein de la Loire et en France (respectivement 52 % et 59 % des effectifs salariés privés totaux) suivis de loin par l'industrie (respectivement 25 % et 16 %), ils sont relégués au second rang au sein de la CoPLER loin derrière l'industrie. L'industrie est donc le secteur qui répertorie le plus grand nombre d'emplois salariés privés (47 % du total), les services en comptabilisent 34 %.

- Un territoire où l'emploi commercial est peu présent puisqu'il concentre seulement 9 % de l'emploi salarié privé, contre 16 % au niveau départemental et 17 % au niveau national.

Répartition de l'emploi salarié privé par secteur d'activité dans la CoPLER en 2018

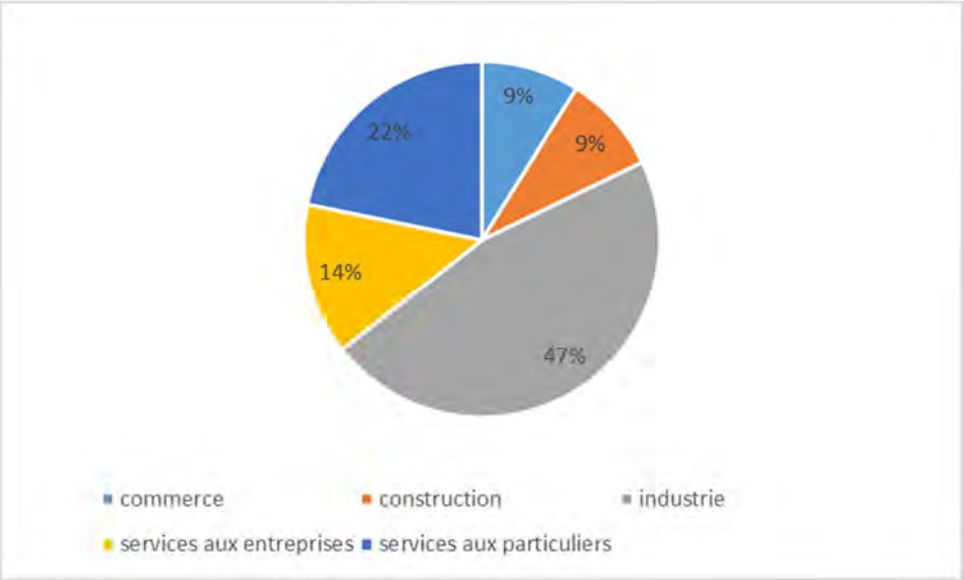

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures

Comme la plupart des territoires, la CoPLER a vu son niveau d'emplois salariés privés très légèrement augmenter entre 2013 et 2018, passant de 1 950 emplois salariés privés en 2013 à 2 020 en 2018, soit une augmentation de 4 %.

Sur cette période, le nombre d'effectifs du secteur industriel a augmenté de 5 % entre 2013 et 2018 ([alors qu'il est en baisse dans la Loire et en France (-5 %)]. Ce secteur concentre à lui seul 47 % de l'emploi salarié privé en 2018, ce qui en fait un territoire où l'industrie est encore très ancrée. Cela signifie aussi qu'en plus d'avoir une base industrielle importante, **la CoPLER dispose d'une industrie relativement résistante dans une période de conjoncture délicate.**

Les services sont sous-représentés au sein de la CoPLER (36 % des effectifs salariés privés). Les services aux particuliers (22 % des effectifs salariés privés) affichent une hausse des effectifs de 36 % entre 2013 à 2018 contrairement à la tendance générale (+ 1 % dans la Loire, + 4 % en France), ce qui en fait le secteur le plus dynamique. Les services aux entreprises connaissent une baisse de 19 %. L'économie au sein de la COPLER n'est donc pas encore très tertiarisée, ce qui peut interroger dans un contexte où les services aux personnes sont de plus en plus nécessaires pour faire face aux besoins croissants de la population en matière médicale ou d'éducation, et les services aux entreprises sont souvent recherchés pour booster l'industrie.

Le BTP-construction et le commerce, qui répertorient chacun 9 % des effectifs salariés privés, affichent des tendances opposées : alors que le premier est en baisse sur la période 2013-2018 de 17 % (conforme aux tendances départementales et nationales), le second affiche un gain de 9,6 %.

5-4-2- Des spécificités industrielles bien présentes à la dynamique contrastée

Avertissement méthodologique : L'indice de spécificité mesure le positionnement d'une zone géographique (ici la CoPLER) par rapport à une zone géographique de référence plus large (ici la France). Cet indice compare la part des emplois d'un secteur d'activité au sein de la CoPLER à la part des emplois de ce secteur en France. L'intérêt de ce calcul réside dans la mise en évidence des points forts de la CoPLER, relativement à la France, tout en prenant en compte la structure de l'emploi de ce territoire.

Comparativement à l'ensemble du territoire français, la CoPLER ressort comme étant clairement spécifique dans l'industrie et ce, quels que soient les secteurs industriels. Elle se démarque particulièrement dans les secteurs du textile-habillement et dans le carton-édition-imprimerie.

Avec 10% des établissements, et 36% des emplois salariés, le secteur industriel reste fortement présent et dynamique sur le territoire de la CoPLER, ce qui lui a valu un classement attribué par l'Etat en « Territoire d'industrie » début 2019 aux côtés de 5 autres EPCI.

L'emploi de ces secteurs y est donc proportionnellement plus important qu'en France.

Les effectifs industriels salariés privés de la CoPLER sont pour l'essentiel concentrés dans quatre secteurs : le textile-habillement (23 %), le carton-édition-imprimerie (22 % d'entre eux), la métallurgie-mécanique (22 %) et les activités agroalimentaires (22 %).

Les secteurs du textile-habillement et du carton, édition, imprimerie pourvoient respectivement 220 et 200 postes. La fabrication des vêtements de dessus, le tissage et l'ennoblissement constituent les savoir-faire principaux des entreprises locales de textile-habillement (Mado Marcel, MSI, Hugotag ennoblissement, etc.). Le secteur du carton, édition, imprimerie est concentré autour d'une grande imprimerie (imprimerie Chirat). Bien que pourvoyeuses d'emplois et spécifiques, ces activités voient leur nombre d'emplois diminuer entre 2013 et 2018 (respectivement -3 % et -16 %).

Le secteur de l'agroalimentaire représente un volume d'emplois de 22 %. Il affiche une croissance de son nombre d'emplois de 85 %. Il explique très largement le maintien de l'industrie, ce qui signifie aussi que les entreprises de la CoPLER ont su adapter leurs savoir-faire traditionnels aux évolutions de la société et aux nouveaux besoins des clients. Parmi les activités dans le secteur agroalimentaire figurent la préparation industrielle de produits à base de viande, et les activités de travail des grains (Crystal, Etablissement Favrichon et Vignon).

Lui aussi important pourvoyeur d'emplois (210 emplois), le secteur de la métallurgie-mécanique n'est ni spécifique à la CoPLER ni en situation de croissance (0 %). Parmi les compétences phares de ce secteur, on trouve la fabrication de structures métalliques et le découpage-emboutissage (Rheinzink France, Atelier métallurgique industriel).

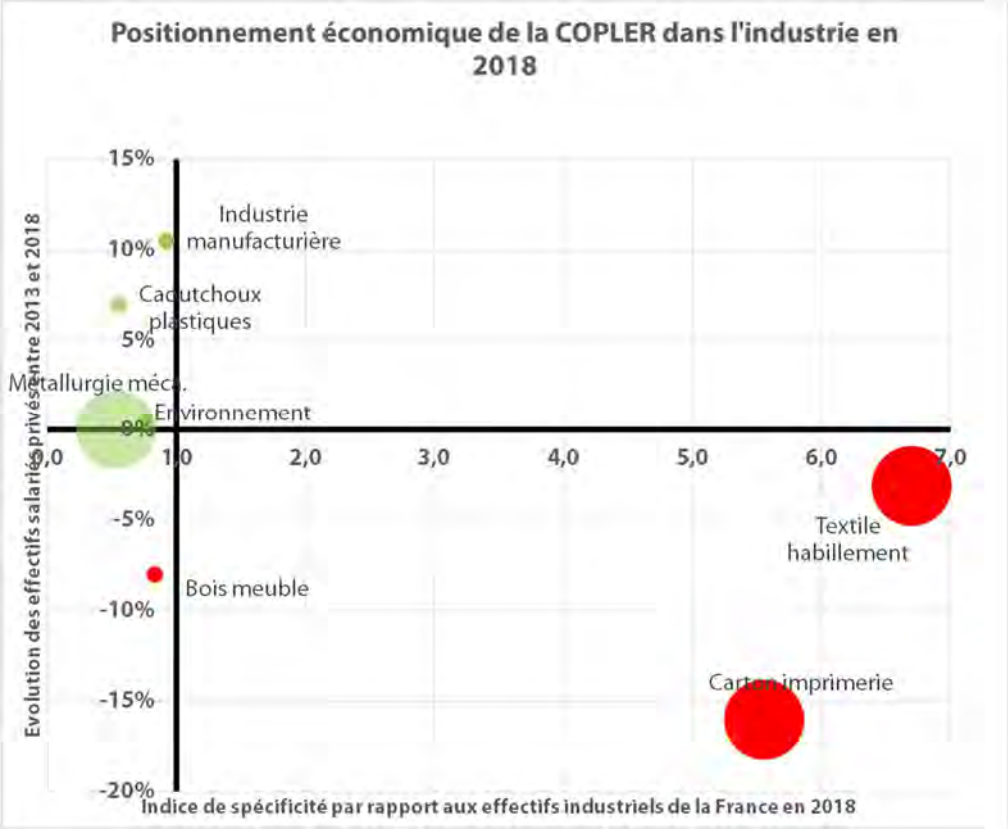

Evolution des effectifs salariés des secteurs industriels entre 2013 et 2018

	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Activités agroalimentaires	83	87	96	130	171	204
Autres industries manufacturières	30	24	21	21	22	21
Bois-meuble	12	22	24	25	23	23
Caoutchouc, plastique	33	37	42	47	41	46
Carton, édition, imprimerie, reproduction	256	262	255	231	219	204
Environnement	41	46	21	19	19	20
Métallurgie-mécanique	173	175	202	211	208	209
Textile, habillement, cuir	355	257	264	208	201	215
Total effectifs industriels	983	910	925	892	904	942
Poids de l'industrie dans l'emploi salarié privé total	50%	47%	47%	47%	46%	47%

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures.

5-4-3- Les principales entreprises industrielles de la COPLER

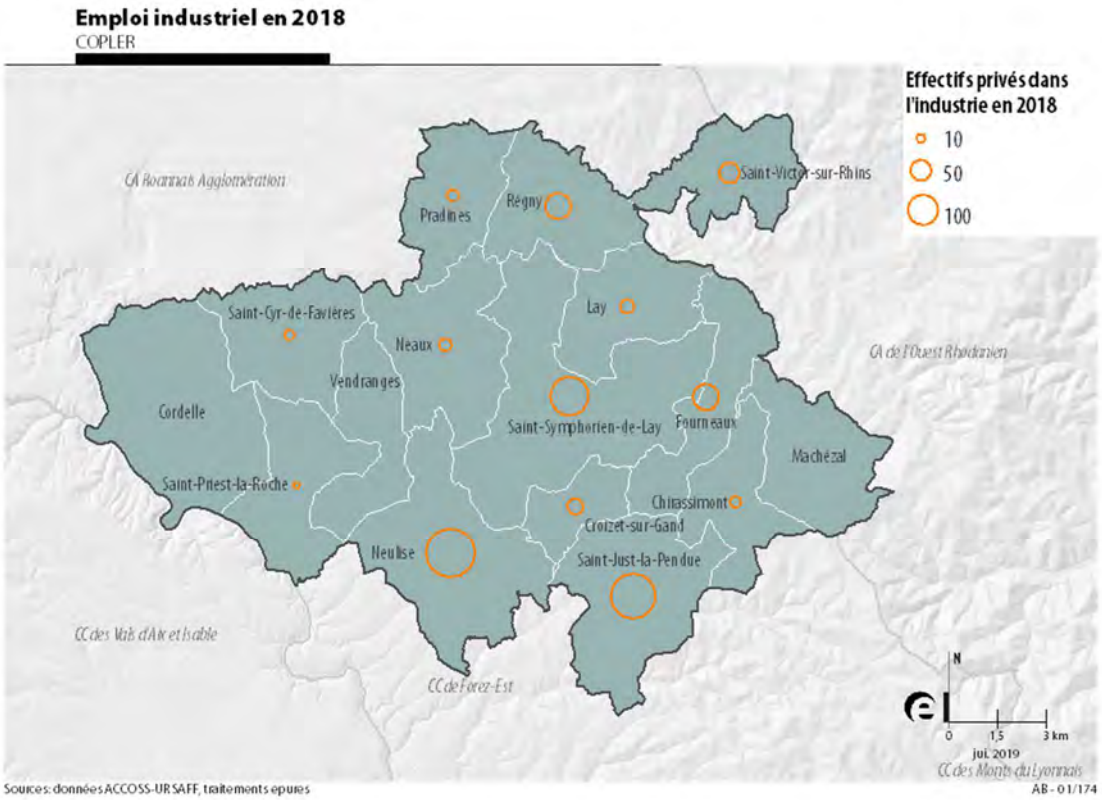

Les communes les plus pourvoyeuses d'effectifs salariés privés en 2018 :

- Neulise : 260 postes
- Saint-Just-la-Pendue : 210 postes
- Saint-Symphorien de Lay : 150 postes

Le territoire compte plusieurs entreprises industrielles leaders dans des filières très diversifiées, et détentrices de savoir-faire uniques ou de pointe, reconnues sur le marché national et international :

- Textile de luxe/technique : Hugotag (teinturerie de luxe filiale de Chanel) MSI (sous-traitant d'Hermès qui a relocalisé le savoir-faire du roulotage en France), etc.
- Agroalimentaire : Crystal (n°1 de la charcuterie halal en France) et Favrichon (céréales bio pour le petit déjeuner) ;
- Métallurgie : Rheinzink (leader européen de la fabrication de zinc pour le bâtiment), Atelier Métallurgique Industriel etc.

- Autres : Volle et Recorbet à Croizet sur Gand (dernières usines de voilage en France), Compagnie Française de Crayons (dernier fabricant européen de crayons bois labellisé EPV), imprimerie Chirat (une référence dans l'impression des presses universitaires), etc.…

L'emploi industriel entre 2013 et 2018
SCOT LOIRE CENTRE

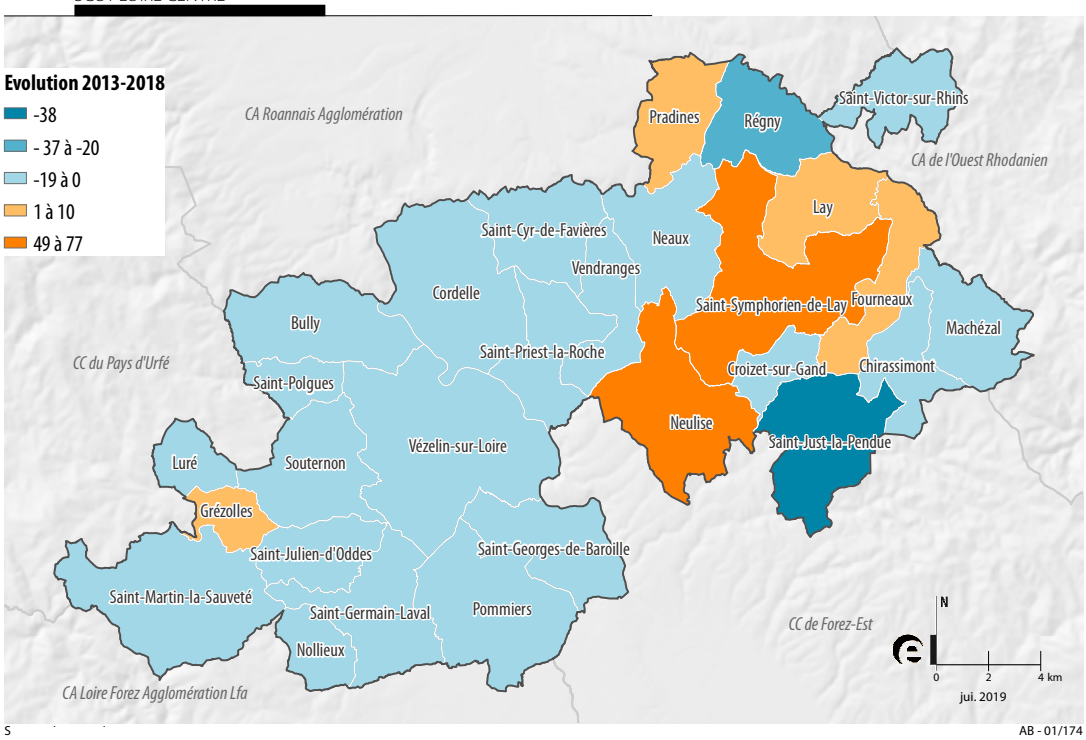

AB - 01/174

Les plus grands gains d'emplois industriels entre 2013 et 2018 (source : ACOSS-URSSAF) :
- Neulise : + 80
- Saint-Symphorien de Lay : + 50

Les plus grandes pertes d'emplois industriels (source : ACOSS-URSSAF) :
- Saint-Just-la-Pendue : - 30
- Régny : - 20

Selon l'observatoire du service économie de la CoPLER, entre 2010 et 2019, ce sont plus de 460 emplois qui ont été créés dans plus d'une quinzaine d'entreprises du territoire, dont 406 emplois industriels (ces chiffres n'intègrent pas les variations inférieures à 5 emplois créés). Malgré le contexte de crise sanitaire et économique actuelle, cette dynamique se poursuit, avec la création de près de 80 emplois identifiés à 2 ans, au vu des projets de développement en cours de Favrichon et MSI à Saint Symphorien de Lay, et de La Source et Home Maison à Neulise.

5-5- Un territoire peu spécifique dans les services malgré leur augmentation

De manière générale, la COPLER présente une faible part d'effectifs salariés privés dans les services par opposition aux effectifs salariés industriels qui constituent une masse critique importante tout en étant spécifiques.

Positionnement dans les secteurs serviciels de la COPLER par rapport à la France en 2018

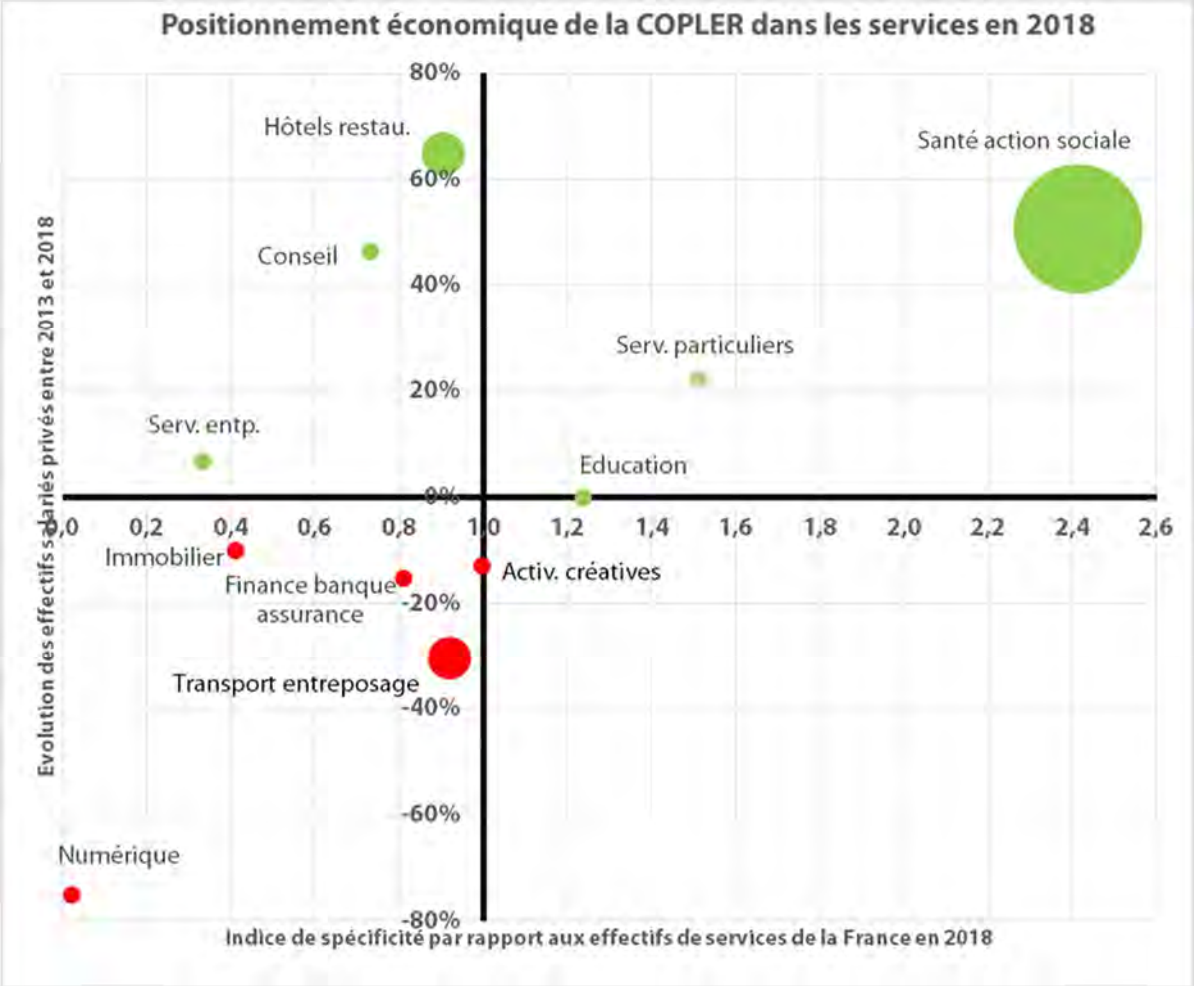

Le secteur de la santé, action sociale concentre à lui seul 43 % des effectifs salariés privés de services de la COPLER (soit 280 postes), ce qui est vraiment considérable. Un constat qui s'explique essentiellement par la présence d'une structure d'hébergement pour personnes âgées à Lay, d'une structure d'hébergement pour handicapés mentaux à Cordelle, d'emplois dédiés à l'aide à domicile et aux crèches dans de nombreuses communes (Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Neulise, etc.). Il voit son nombre d'effectifs salariés privés augmenter de 51 % entre 2013 et 2018.

Il faut de plus signaler que **ce secteur déjà central pour la COPLER au terme de l'analyse de ses effectifs salariés privés, ressortirait encore davantage si on effectuait une analyse globale puisque ce territoire compte également plusieurs structures publiques dans le domaine de la santé et de l'action sociale** (EHPAD, établissement d'accueil de jour, etc.).

Evolution des effectifs salariés des secteurs tertiaires entre 2013 et 2018

Étiquettes de lignes	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Activités créatives, de loisirs et associatives	34	37	56	55	52	47
Conseil	24	32	43	32	38	41
Education	22	21	26	32	22	28
Finance, banque, assurance	37	29	40	46	39	39
Hôtels et restaurants	29	35	39	34	51	61
Immobilier et agences de location	17	11	9	8	12	9
Numérique	1	4	4	1	1	1
Santé et action sociale	199	180	179	190	259	277
Services aux entreprises	28	38	33	28	38	32
Services aux personnes	22	19	18	19	19	22
Transports et entreposage	130	145	143	90	78	82
Total des effectifs services	543	551	590	535	609	639
Poids des services dans l'emploi salarié privé total	31%	34%	34%	32%	37%	35%

Source : ACOSS-URSSAF, traitements epures

Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration et du conseil sont en croissance de respectivement 65 % et 46 %. Toutefois, ils ne représentent que 10 % et 6 % des effectifs salariés privés tertiaires de la COPLER. Si le secteur des services aux entreprises est également en augmentation (+ 7 %, mais représente seulement 30 postes en 2018), celui de la finance, banques et assurances est en diminution de 15 % (et représente seulement 40 postes). Les services aux entreprises, la finance-banque-assurance ainsi que le conseil se caractérisent généralement par un haut niveau de qualification et servent de soutien aux activités industrielles.

Avec 80 postes salariés privés, soit 13 % des effectifs salariés privés tertiaires, le secteur du transport et entreposage est le second secteur tertiaire de la COPLER, mais il a vu son nombre d'emplois diminuer de 31 %. Les activités principales de la COPLER dans ce domaine sont les transports routiers de voyageurs à l'image des Transports Guillermin ainsi que des transports routiers de fret (Trans Pir, RMTP Transports).

Alors qu'il était en forte augmentation sur la période précédente, le secteur des activités créatives, de loisirs et associatives a vu son nombre d'effectifs diminuer de 13 % entre 2013 et 2018.

5-6- Une présence non négligeable d'exploitants agricoles

Les données relatives aux effectifs salariés privés précédemment analysées étaient issues des bases de l'ACOSS-URSSAF. Le tableau ci-dessous complète cette analyse en répertoriant des établissements qui n'étaient pas présents dans ces bases dès lors qu'ils ne comptabilisaient aucun salarié.

Il permet notamment d'identifier trois catégories juridiques : les exploitants agricoles, les associations loi 1901 et les professions libérales.

Catégorie juridique	Catégorie juridique détaillée	Nombre d'établissements	Détail par commune
Exploitants agricoles	Dont 25 % d'élevage de vaches laitières, 45 % d'élevage d'autres bovins et de buffles, 10% de culture de céréales.	304	Dont 14 % à Saint Symphorien de Lay, 13 % à Neulise et 12 % à Saint Just la Pendue
Associations loi 1901	Dont 16 % de clubs sportifs et 9% d'activités récréatives et de loisirs.	200	Dont 13 % à Saint Symphorien de Lay, 14% à Saint Just la Pendue, 11 % à Régny
Professions libérales	Dont 17 % d'infirmiers et des sages-femmes, 11% de professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues, 9 % de médecins généralistes.	116	31 % à Saint-Symphorien-de-Lay, 10 % à Neulise

Source : DIANE+ (2019), traitements : epures.

La CoPLER s'illustre par un nombre significatif d'exploitants agricoles, ce qui confirme le caractère rural de ce territoire. Les communes dans lesquelles ils sont les plus présents sont sans surprise celles qui comptabilisent le plus grand nombre d'emplois. C'est également le cas des associations loi 1901 qui sont bien représentées sur ce territoire et notamment des clubs sportifs et les activités récréatives et de loisirs. Les professions libérales, également en force au sein de la COPLER, sont particulièrement nombreuses à Saint-Symphorien de Lay. Un constat qui s'explique par le nombre de professionnels des branches paramédicales et médicales.

5-7- Un tissu économique massivement composé de moyennes et petites entreprises

Le tissu économique de la COPLER est principalement composé de petits et moyens établissements : en 2013, 94% des établissements avaient moins de 10 salariés (dont 74% avaient 0 salarié), 5% entre 10 et 49 salariés. Une tendance que l'on retrouve au niveau de l'arrondissement de Roanne et de la Loire si ce n'est une surreprésentation des établissements de 0 salarié au sein de la COPLER.

La principale différence concerne la concentration des emplois au sein des établissements de très grande taille puisque si les 1% d'établissements de 50 salariés et plus comptabilisent 25% des effectifs salariés de la COPLER, ils en concentrent 44% dans l'arrondissement de Roanne et 49% à l'échelle départementale. Un constat qui peut s'expliquer par une présence plus importante de sièges sociaux à Roanne et Saint-Etienne.

Répartition des établissements par tranches d'effectifs en 2013

	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
COPLER	74%	20%	3%	2%	1%
Arrondissement de Roanne	70%	24%	3%	2%	1%
Loire	68%	25%	3%	2%	1%

Source : INSEE-DADS, traitements epures.

Répartition des postes salariés par tranches d'effectifs en 2013

	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
COPLER	29%	21%	26%	15%	9%
Arrondissement de Roanne	23%	14%	19%	16%	28%
Loire	21%	13%	18%	15%	34%

Source : INSEE-DADS, traitements epures.

La structure économique des établissements diffère d'un secteur d'activité à un autre :

- **Le secteur des services suit la tendance globale : concentration de petites structures** (85% des établissements ont moins de 10 salariés) + **une majorité d'emplois dans des structures de petite et de moyenne tailles** (34% des effectifs salariés sont réunis dans des établissements de 10 à 49 salariés, 39% d'entre eux dans des établissements de 50 à 99 salariés) ;

- **Le secteur industriel présente une situation comparable du point de vue de la concentration de petites structures** (76% des établissements ont moins de 10 salariés) mais un **tout autre portrait sur la concentration des emplois** avec **une majorité d'emplois dans des structures de moyenne et de grande tailles** (36% des postes salariés sont réunis dans des établissements de 20 à 49 salariés, 24% dans des établissements de 100 salariés ou plus). En termes d'évolution, on constate que ce tissu de PME qui reste très dense est parvenu à se maintenir en trouvant pour partie de nouveaux marchés dans un contexte de disparition des grands donneurs d'ordre locaux.

Répartition des établissements par tranches d'effectifs en 2013 dans la COPLER

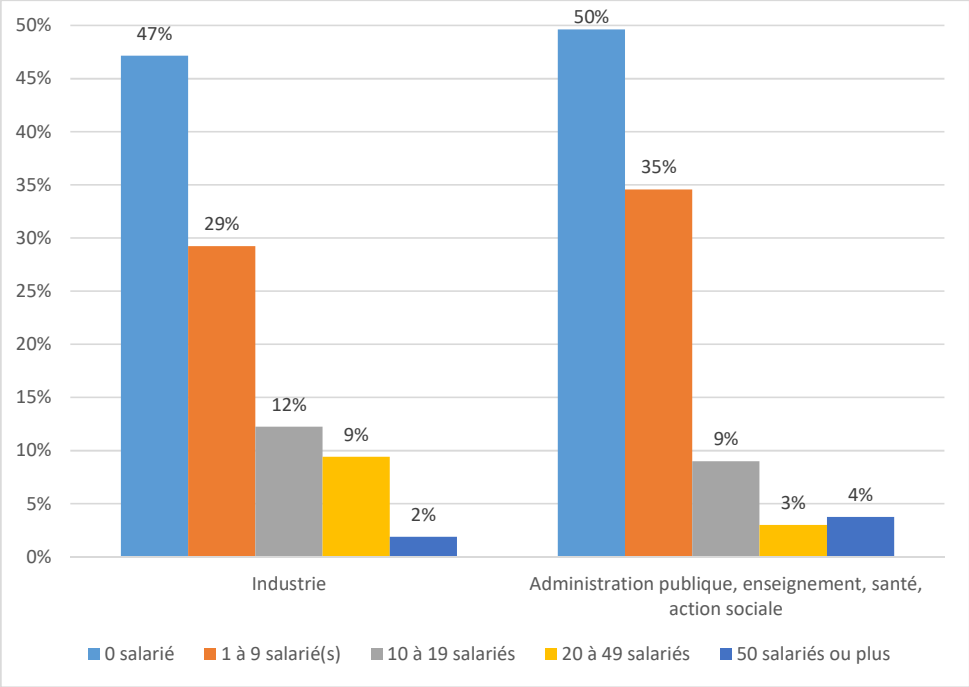

Source : INSEE-DADS, traitements epures.

Répartition des postes salariés par tranche d'effectifs en 2013 dans la COPLER

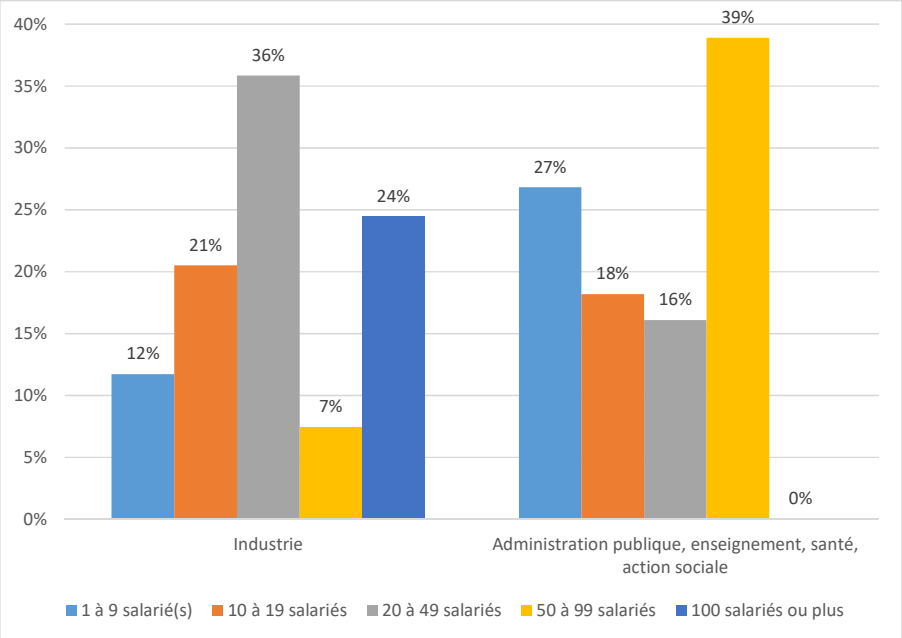

Source : INSEE-DADS, traitements epures.

5-8- L'économie circulaire

Depuis de nombreuses années la CoPLER et ses partenaires œuvrent au développement d'une économie circulaire. Celle-ci peut être illustrée notamment par :

- de l'approvisionnement durable grâce à l'installation d'une maraîchère bio afin d'alimenter le territoire, à l'accompagnement de la création d'un magasin de producteurs et à la future création d'un espace de retrait de paniers de produits locaux au siège de la CoPLER

- L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets (Cf. 7- Une gestion performante des déchets sur la CoPLER – RP Tome 2)

- l'allongement de la durée de vie avec des zones de réemploi et réutilisation des objets/matériaux dans les 2 déchèteries de la CoPLER.

5-9- Le tourisme

Eléments issus de l'étude tourisme CoPLER

Le tourisme s'appuie sur le caractère rural et de type « tourisme vert » du territoire de la CoPLER, plutôt à destination d'une clientèle locale.

Le territoire propose 4 secteurs de développement touristique :

- Les communes bordant la Loire (Cordelle et Saint Priest la Roche) avec 2 sites majeurs :
    - Le Château de la Roche, à Saint Priest la Roche, propose des visites guidées, des escapes games, un espace séminaire, et de nombreuses animations et spectacles tout au long de l'année. Il a un rayonnement bien au-delà de la CoPLER et de la Loire avec près de 15 000 visiteurs/an dont les 2/3 extérieurs au département.
    - La base d'aviron de la Loire située à Cordelle propose une base nautique avec des activités sportives de pleine nature ainsi qu'un bassin d'aviron avec 2 km de ligne d'eau aménagé pour l'accueil de compétitions.
- Le bourg ancien et le site de loisirs de la Roche sur Gand à St Symphorien de Lay (viaduc, étang, piscine extérieure, site d'escalade, parcours de santé, jeux, chalets…)
- Le village de caractère de Lay en cours de labellisation.
- Le bourg médiéval de Régny.

On compte aussi trois centres équestres l'un à St Cyr de Favières, l'autre à Neulise et le dernier à Vendranges.

On compte aussi 32 circuits de randonnées balisés et cartographiés, 2 routes patrimoniales (ex N7 et route royale), un circuit du patrimoine religieux, et plusieurs activités privées (centres équestres, balades en âne, ferme pédagogique...).

5-9-1- L'offre d'hébergement

On compte 46 hébergements sur le territoire de la CoPLER, qui représentent environ 600 lits touristiques. Ils se répartissent suivant 5 types :

- 5 campings/HLL : 1 camping 4* en bord de Loire à proximité immédiate de la base d'aviron, 1 site de HLL (La Roche St Symphorien de Lay), 3 campings à la ferme (St Priest la Roche et Vendranges)
- 25 gîtes : Chirassimont (5), Cordelle, Croizet sur Gand, Fourneaux, Lay, Neaux, Neulise (3), Pradines, Régny, St Just la Pendue (4), St Priest la Roche, St Symphorien de Lay (4), Vendranges.
- 9 chambres d'hôtes : Cordelle, Machezal (2), Neaux (2), Pradines, Régny, St Victor/Rhins, Vendranges.
- 5 lieux avec salles de réception et hébergements collectifs : Cordelle (2), Saint Symphorien de Lay (2), St Priest la Roche (1), Saint Victor sur Rhins (1)
- 1 Hôtel restaurant à St Symphorien de Lay

- 3 hébergements atypiques : Pradines, Saint Victor sur Rhins, Cordelle

On constate une prédominance des hébergements type gîtes et chambres d'hôtes (75%), mais en nombre de lits, le camping est majoritaire.
Ces hébergements se répartissent de façon assez équilibrée sur le territoire, avec une préférence le long des axes de communication.
Hormis le camping 4 étoiles, le Catalpa et le Château de Changy à Cordelle, les hébergements sont de qualité moyenne, car principalement basés sur des particuliers ayant peu de capacité d'investissement. On constate également qu'il y a peu de recherche de labellisation de leur part.

Cette activité engendre peu d'emplois, mais fonctionne principalement en revenu d'appoint pour les propriétaires des lieux (la majorité déclarait un CA inférieur à 5000 euros /an en 2008).

6- Le commerce dans le territoire de la CoPLER

6-1- Les commerces présents dans les communes

Selon le listing des entreprises mis au point par la CoPLER, on compte une centaine de commerces de proximité sur le territoire, sans compter les bars, cafés, hôtels et restaurants et l'artisanat.

On peut distinguer 4 « familles de communes » pour cette offre commerciale :

- Les deux communes les mieux dotées sont St Symphorien-de-Lay et Neulise avec plus de 10 commerces de proximité. Saint Symphorien de Lay se distingue par la présence d'un supermarché à enseigne Intermarché,
- Régny et St Just la Pendue comptent chacune près de 10 commerces de proximité,
- Les communes de Cordelle, Lay, Fourneaux et St Victor sur Rhins qui comptent chacune 3 ou 4 commerces de proximité,
- Six communes qui présentent un ou deux commerces de proximité : Chirassimont, Machézal, Neaux, Pradines, St Priest-la-Roche, Vendranges et Croizet-sur-Gand et St Cyr-de-Favières

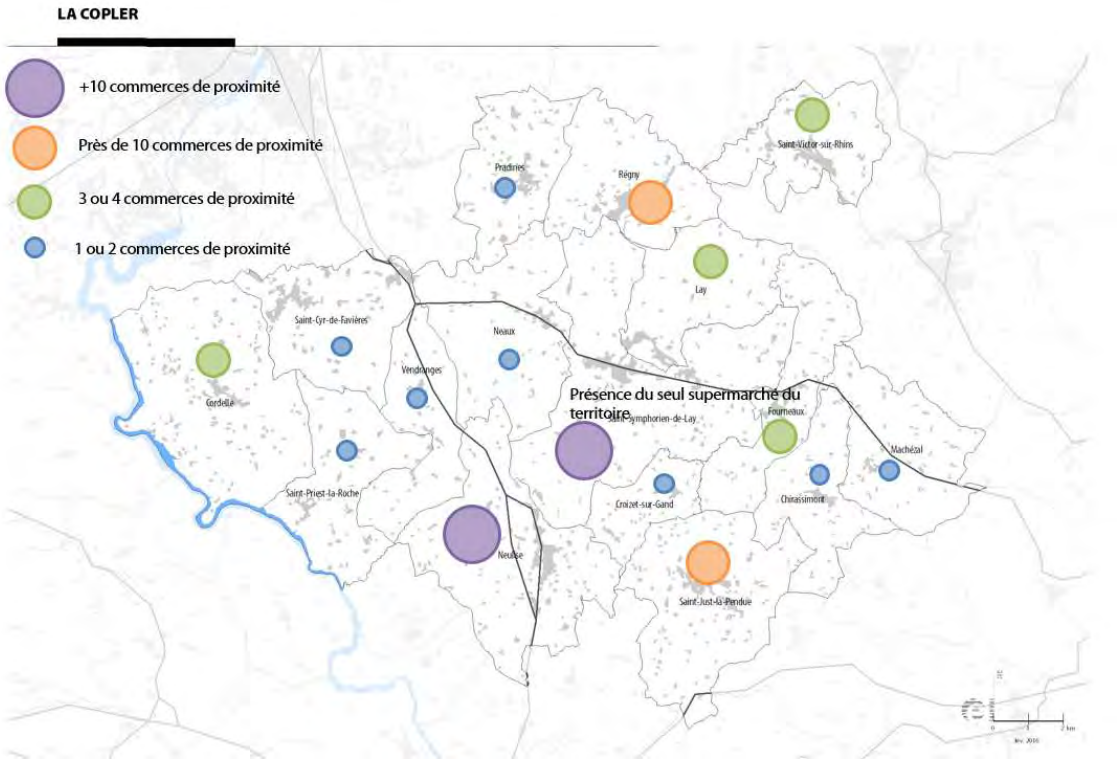

Hiérarchisation des commerces de proximité : *source fichier entreprises de la COPLER, 2015.*

6-2- Les caractéristiques et l'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements de commerce

Les données sont issues de l'Urssaf/Acoss 2009 et 2018 qui recensent l'emploi salarié privé et les établissements de commerce avec au moins un salarié. Les hôtels, restaurants, cafés ne sont pas identifiés comme des commerces ainsi que l'artisanat.

6-2-1- Le commerce dans son ensemble

Précision méthodologique : Cette analyse de l'emploi salarié généré par le secteur du commerce est partielle, puisqu'une grande partie des commerçants exercent seuls leur activité sans salariés.

En 2018 et à l'échelle de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, **le commerce compte 187 emplois salariés privés répartis dans 39 établissements comptant au moins un salarié** (soit 9.2% de l'emploi salarié total de la CoPLER). Le commerce représente une moyenne d'environ 5 emplois salariés privés par établissements.

Le commerce se décline en trois catégories :

- le commerce de détail consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées généralement à une clientèle de particuliers,
- le commerce de gros correspond au commerce inter-entreprises,
- le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles.

Le commerce de détail est le plus pourvoyeur d'emplois. Il représente 47% des emplois commerciaux de la CoPLER et 54% des établissements. Le commerce de gros concentre une part importante d'emplois (45% des emplois et 26% des établissements).

Répartition des emplois salariés privés et des établissements de commerce par typologie en 2018

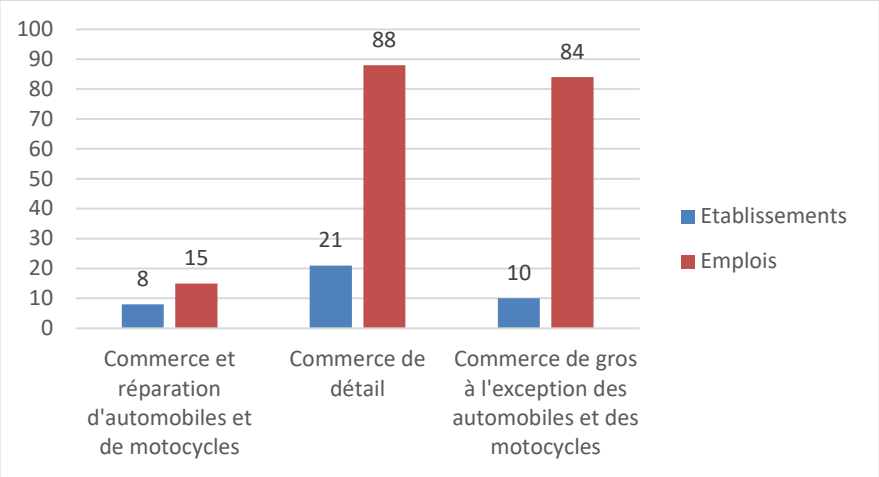

Source Acoss,Ursaf 2018. Traitements epures

Entre 2009 et 2018, l'emploi commercial connaît une croissance de 18% (soit 33 emplois supplémentaires). Les établissements de commerce enregistrent au contraire une baisse de 5% (2 établissements en moins). **La croissance du nombre d'emplois est supérieure à celle du nombre d'établissements.**

Sur la période, le commerce de gros a gagné 21 emplois et reste stable sur le nombre d'établissements. A l'inverse, le commerce d'automobiles et de motocycles a perdu 2 établissements et 9 emplois. Le commerce de détail compte 21 emplois supplémentaires avec un nombre d'établissements stable.

	Les emplois salariés privés du commerce			Les établissements du commerce		
Source Acoss/Urssaf,2009 et 2018. Traitements epures	Effectifs salariés en 2018	Evolution du nombre de salariés entre 2009 et 2018	Evolution en %	Nombre d'établissements en 2018	Evolution du nombre d'établissements entre 2009 et 2018	Evolution en %
Commerce de détail	88	21	24%	21	0	0%
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	84	21	25%	10	0	0%
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	15	-9	-38%	8	-2	-20%
Total	**187**	**33**	**18%**	**39**	**-2**	**-5%**

6-2-2- Le commerce de détail

6-2-2-1- Les caractéristiques de l'emploi salarié privé et des établissements du commerce de détail de la CoPLER en 2014

Concernant le seul commerce de détail, l'alimentaire emploie 49% des salariés (soit 43 emplois). 51% des emplois relèvent du non alimentaire (45 emplois).

Le commerce non alimentaire est plus intense en emplois que le commerce alimentaire. L'alimentaire représente une moyenne de 4 emplois salariés privés par établissement et le non alimentaire 4 emplois salariés privés par établissement également.

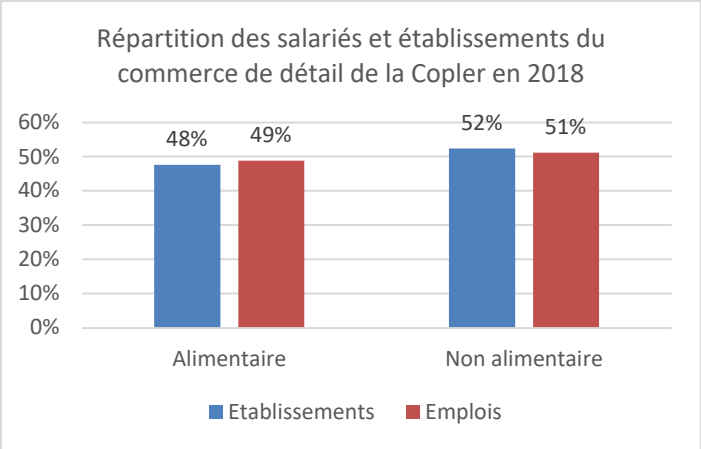

Source Acoss,Ursaf 2018. Traitements epures

Le commerce de détail se décline en trois familles :

- les grandes surfaces regroupant les supermarchés, les hypermarchés et les grandes surfaces spécialisées,

- les commerces d'alimentation générale regroupant les supérettes, les épiceries, les boulangeries, les boucheries/charcuteries, les magasins de produits surgelés et les poissonneries,

- les commerces spécialisés non alimentaires (fleuriste, parfumerie, magasins de vêtements, de chaussures, meubles….).

Le territoire est marqué par une part légèrement plus importante d'emplois dans les commerces qui ne sont pas spécialisés en alimentaire. Les commerces d'alimentation générale sont moins représentés mais ont une part tout de même forte en matière d'établissements et d'emplois.

Les commerces spécialisés non alimentaires représentent 51% des emplois salariés privés du commerce de détail et 52% des établissements. Ils représentent 4 emplois par établissement.

Les commerces d'alimentation générale contribuent à 22% des emplois du commerce de détail et 43% des établissements. Ils représentent une moyenne de 2 emplois salariés privés par établissement.

La seule grande surface de la CoPLER (Intermarché à Saint-Symphorien de Lay) apporte 27% des emplois du commerce de détail et 5% des établissements. Elle représente une moyenne de 24 emplois salariés privés par établissement.

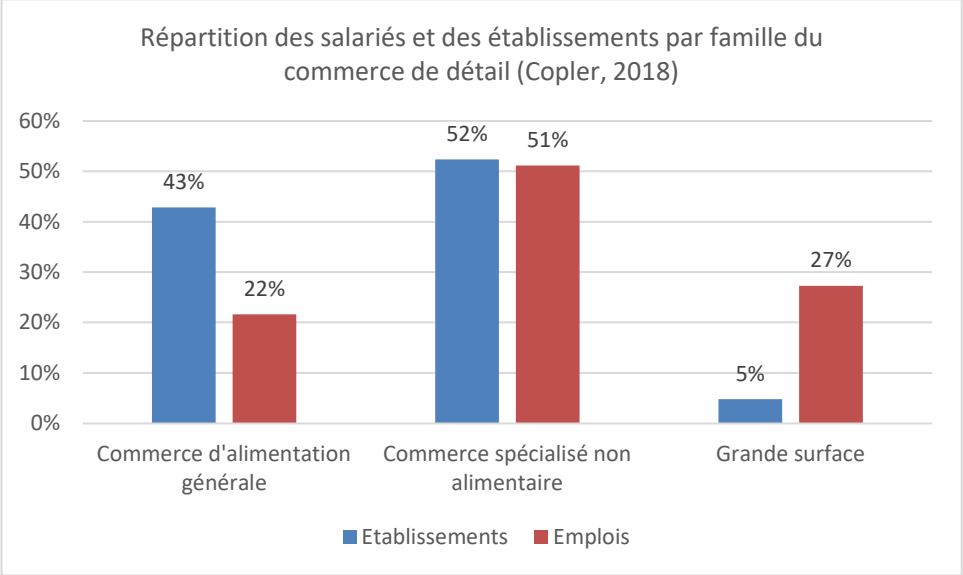

Source Acoss,Ursaf 2018. Traitements epures

Plus en détail, **la Communauté de communes de la CoPLER propose principalement une offre commerciale alimentaire** (43% des établissements). Viennent ensuite les commerces dédiés au secteur de l'hygiène, la beauté et la santé (24% des établissements).

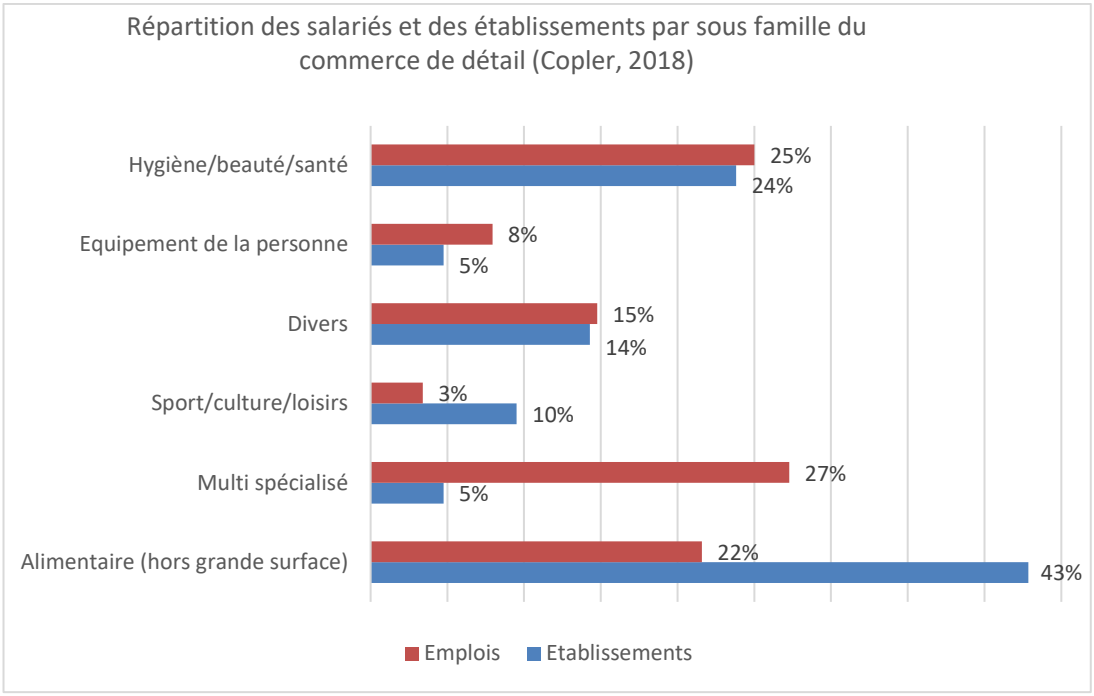

Source Acoss,Ursaf 2018. Traitements epures

6-2-2-2- L'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements du commerce de détail sur la période récente

Entre 2009 et 2018, l'emploi du commerce de détail a connu une évolution positive. La croissance du nombre d'emplois (24%) est supérieure à celle du nombre d'établissements qui lui reste stable.

Sur la période, les commerces d'alimentation générale ont perdu plus d'emplois que d'établissements. A l'inverse, les commerces spécialisés non alimentaires ont gagné des emplois et un établissement.

Source Acoss/Urssaf,2009 et 2018. Traitements epures	Les emplois salariés privés du commerce de détail			Les établissements du commerce de détail		
	Effectifs salariés en 2018	Evolution du nombre de salariés entre 2009 et 2018	Evolution en %	Nombre d'établissements en 2018	Evolution du nombre d'établissements entre 2009 et 2018	Evolution en %
Commerce alimentaire	19	-12	-39%	9	-2	-18%
commerce spécialisé non alimentaire	45	9	20%	11	1	9%
Grande surface	24	24	100%	1	1	100%
Total	**88**	**21**	**24%**	**21**	**0**	**0%**

Plus en détail, ce sont **les commerces divers** (regroupant les ventes à distance par catalogue général ou spécialisé) **qui ont connu l'évolution positive la plus importante** (+100% sur la période, soit 3 établissements supplémentaires). Le nombre de commerces en hygiène/beauté/santé ont également augmenté (1 commerce supplémentaire). A l'inverse, le territoire a perdu 1 point de vente spécialisé dans les domaines du sport, de la culture ou des loisirs, 2 points de vente de commerce multi-spécialisé et 2 points de vente en alimentaire.

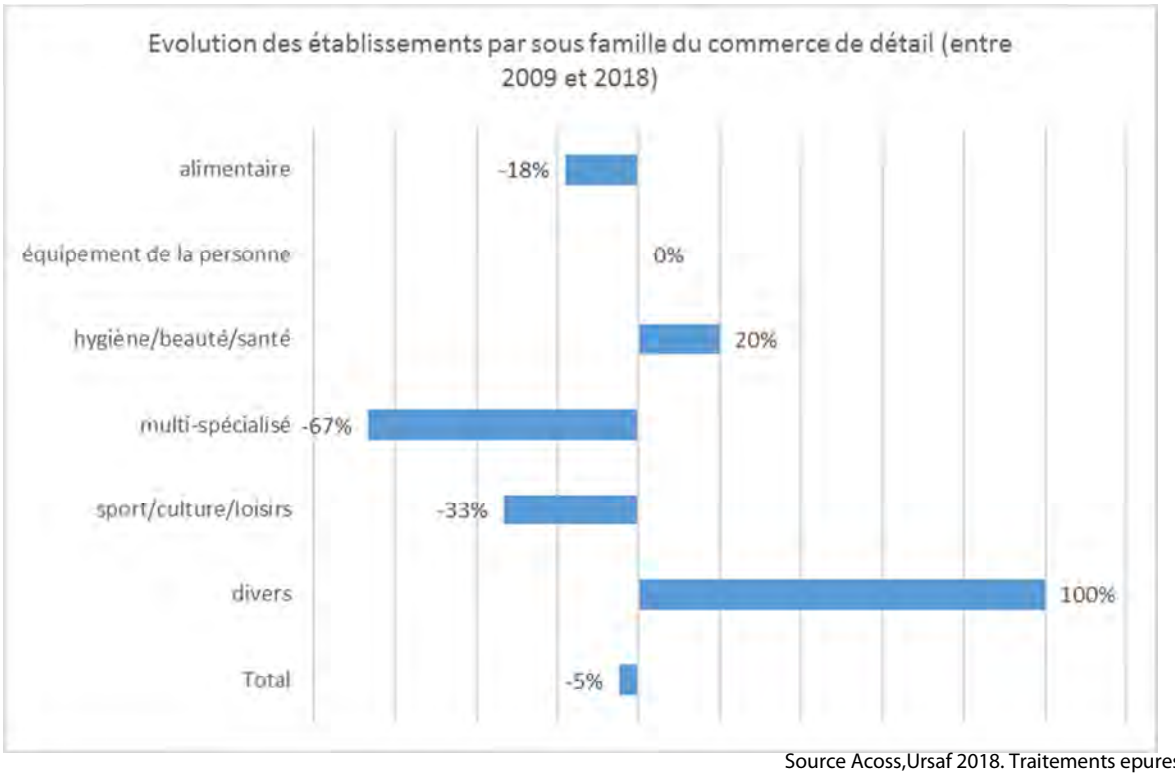

Source Acoss,Ursaf 2018. Traitements epures

Concernant l'emploi salarié privé, ce sont les secteurs des grandes surfaces (ou multi-spécialisé) et divers qui ont gagné le plus d'effectifs (respectivement 20 et 13 emplois supplémentaires). Les effectifs dans le domaine de l'hygiène, beauté et santé augmentent aussi sensiblement (2 emplois supplémentaires).

6-3- L'armature commerciale du territoire de la CoPLER

6-3-1- Le poids du commerce de détail par communes par rapport au commerce de détail de la CoPLER

La commune de Saint-Symphorien de Lay contribue à 38% des emplois salariés privés du commerce de détail de la CoPLER et 29% des points de vente. Avec 33% des emplois du commerce de détail et 33% des établissements, la commune de Neulise arrive en deuxième position des communes les plus contributrices en matière d'emploi.

Neaux concentre 8% des emplois salariés privés du commerce de détail et 5% des points de vente. Le poids de l'emploi salarié privé de la commune de Saint-Just la Pendue est de 22%. La commune concentre 24% des établissements commerciaux de la CoPLER. Régny contribue à 3% des emplois salariés privés et 10% des établissements.

Ces cinq communes concentrent la totalité des emplois salariés privés et la totalité des établissements du commerce de détail de la CoPLER.

A noter l'absence de commerce et donc d'emploi dans le commerce de détail sur 9 communes composant la CoPLER (Chirassimont, Cordelle, Fourneaux, Lay, Machézal, Saint-Cyr-de-Favières, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Victor-sur-Rhins).

Ces chiffres confirment la hiérarchie de l'armature commerciale de la Communauté de Communes.

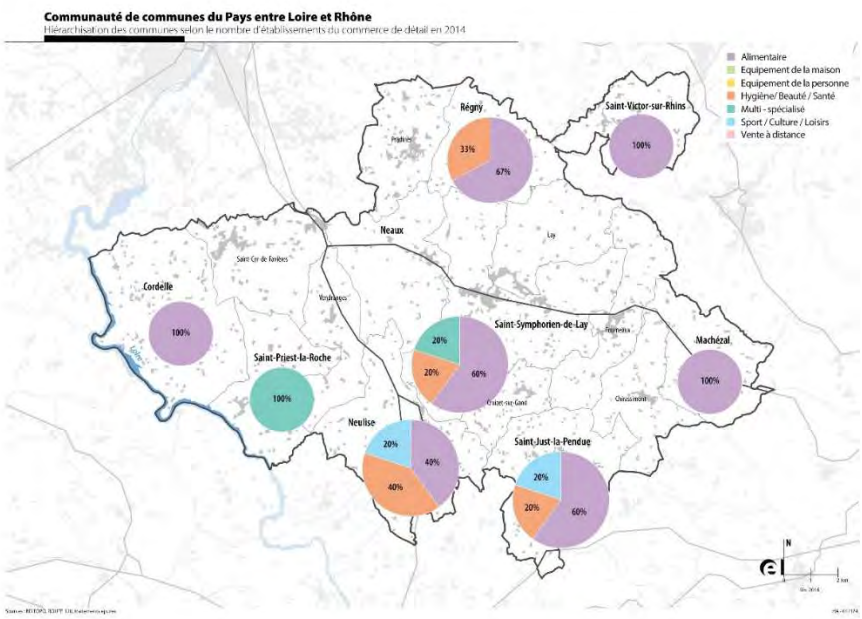

Le nombre d'établissements du commerce de détail avec au moins un salarié en 2014

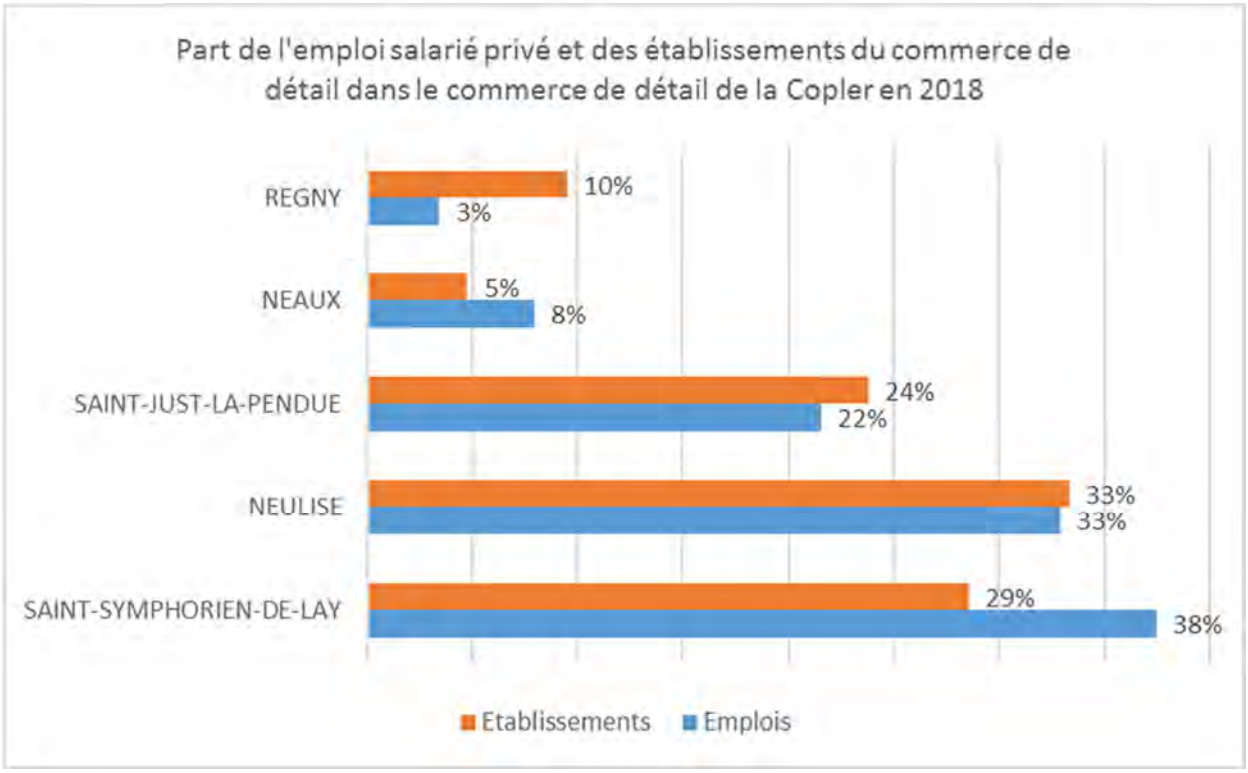

Source Acoss, Urssaf 2018. Traitements

6-4- L'évasion commerciale

Les données sont issues de l'enquête comportement d'achat de 2011 menée conjointement par les CCI de Saint-Etienne Montbrison et Loire Nord.

En 2011, les ménages habitant la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône dépensent chaque année 57 millions d'euros pour leurs dépenses de consommation courante (en progression de 17% par rapport à 2007). Parmi ces 57 millions d'euros, 13 millions d'euros sont dépensés sur place, le reste fait l'objet d'achats effectués en dehors du territoire. Ainsi, 76% des dépenses des résidents de la CoPLER se font à l'extérieur.

Les postes les plus concernés sont ceux de l'équipement de la personne et de la maison.

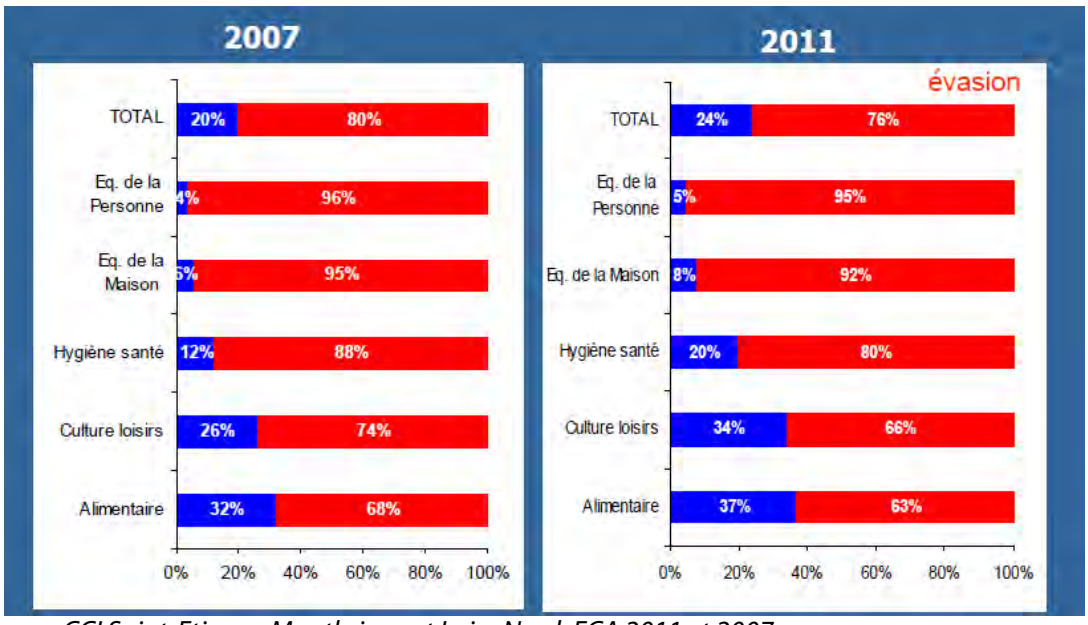

Source CCI Saint-Etienne Montbrison et Loire Nord, ECA 2011 et 2007
En rouge : la part des achats des habitants de la COPLER effectués en dehors de la COPLER (évasion commerciale)
En bleu : la part des achats des habitants de la COPLER effectués au sein de la COPLER

L'évasion est plutôt tournée vers les secteurs du Roannais et de Saint-Etienne.

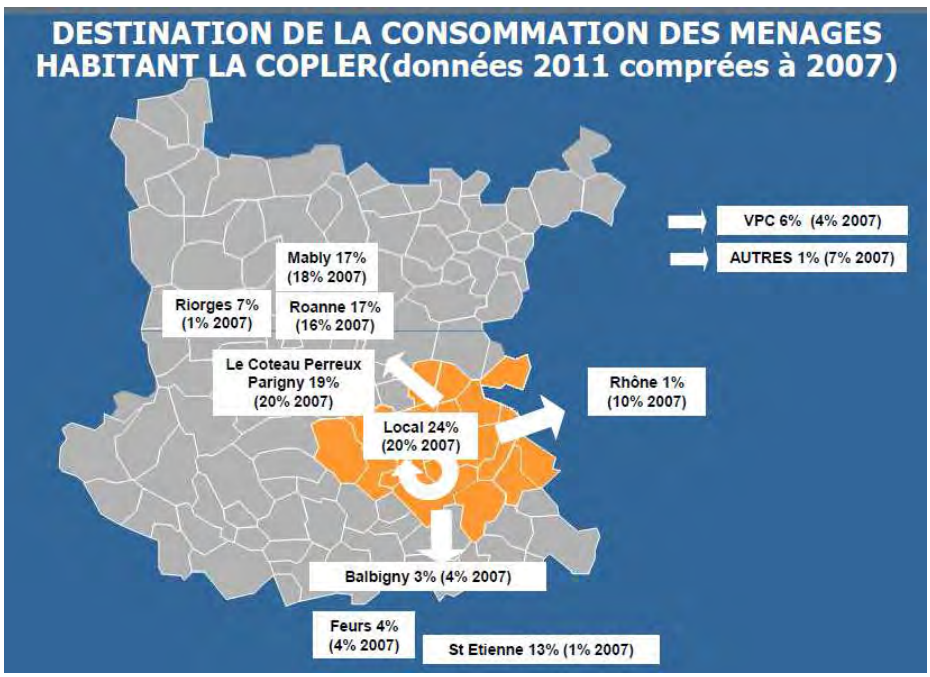

Source CCI Saint-Etienne Montbrison et Loire Nord, ECA 2011 et 2007

Depuis 2011, le niveau d'évasion aurait progressé sur la période 2011- 2017. Tandis que le marché local de consommation a progressé pour atteindre près de 67M€, la part de consommation des habitations de la CoPLER qui est réalisée à l'extérieur du territoire dépasse les 80%. La croissance du marché local de consommation n'a ainsi pas bénéficié aux commerces présents sur le territoire. Elle a notamment progressé sur les achats alimentaires (69%), ce qui confirme le besoin de maintenir une offre commerciale de proximité sur le territoire.

7- Les services et équipements

Le rôle des services et des équipements dans la vie des territoires est très important. Que ce soit les équipements dédiés à un public spécifique (crèches, écoles, maisons de retraite) ou des services destinés à tous (médecins, services administratifs, équipements sportifs), ceux-ci contribuent à la qualité de vie des habitants et renforcent l'attractivité du territoire.

Cette partie aborde les services de santé, les services et équipements dédiés aux personnes âgées, les crèches, les établissements scolaires et enfin la structuration des pôles d'équipement.

7-1- La santé de la population et les services de santé : des équipements et des services, mais des fragilités concernant leur maintien

L'analyse des équipements et services de santé est à mettre en perspective avec les besoins induits par les caractéristiques et l'état de santé de la population.

Concernant la **médecine ambulatoire**, la CoPLER compte, selon la Base Permanente des Equipements de 2014, 10 médecins généralistes, soit 81 pour 100 000 habitants. C'est moins que la moyenne nationale, légèrement plus que la moyenne de Loire Centre. Saint-Symphorien-de-Lay et Saint-Just-la-Pendue concentrent la plupart des médecins.

Il faut aussi mentionner la **maison de santé de Régny**, qui a signé un contrat avec l'hôpital de Roanne et la CPAM afin de bénéficier de deux médecins hospitaliers. Un de ces médecins devait rester en 2016 et passer dans le secteur libéral. Un autre médecin dermatologue s'est installé, depuis début novembre 2015, dans la maison de santé. Les professionnels de Régny travaillent avec ceux de Saint-Symphorien-de-Lay dans le cadre d'un **pôle de santé**.

Malgré ces valeurs moyennes, **toutes les communes de la CoPLER se situent dans des zones identifiées comme fragiles** par l'ARS. Dans le cadre du Schéma Régional de Santé de 2018, l'ARS a défini des zones d'intervention prioritaire, d'action complémentaire et de vigilance selon une méthodologie nationale. La CoPLER est couverte par trois zones d'intervention prioritaire : Le Coteau, Amplepuis et Thizy-les-Bourgs. Seule la commune de Neulise est rattachée à la zone de Balbigny, où la priorité est moindre (zone d'action complémentaire). « L'identification de ces zones doit permettre de mobiliser de façon hiérarchisée différents dispositifs spécifiques de soutien à l'installation ou au maintien d'activité médicale » (SRS AURA, 2018).

Concernant **l'offre hospitalière**, l'hôpital de proximité de Saint-Just-la-Pendue est le seul équipement du territoire. Il compte 94 lits dont 82 en EHPAD, 8 en soins de suite et réadaptation, 14 en accueil de jour et 4 en état végétatif chronique. Le CH de Roanne offre un service d'urgences, accessible en moins de 30 min pour la partie ouest du territoire ; quant aux communes de l'est (Saint-Victor-sur-Rhins, Fourneaux, Chirassimont, Machézal), elles sont plus proches du CH de Tarare (15 à 30 min de voiture selon les communes. Ainsi, malgré l'absence

de service d'urgences sur le territoire, celui-ci reste suffisamment proche des CH des territoires voisins.

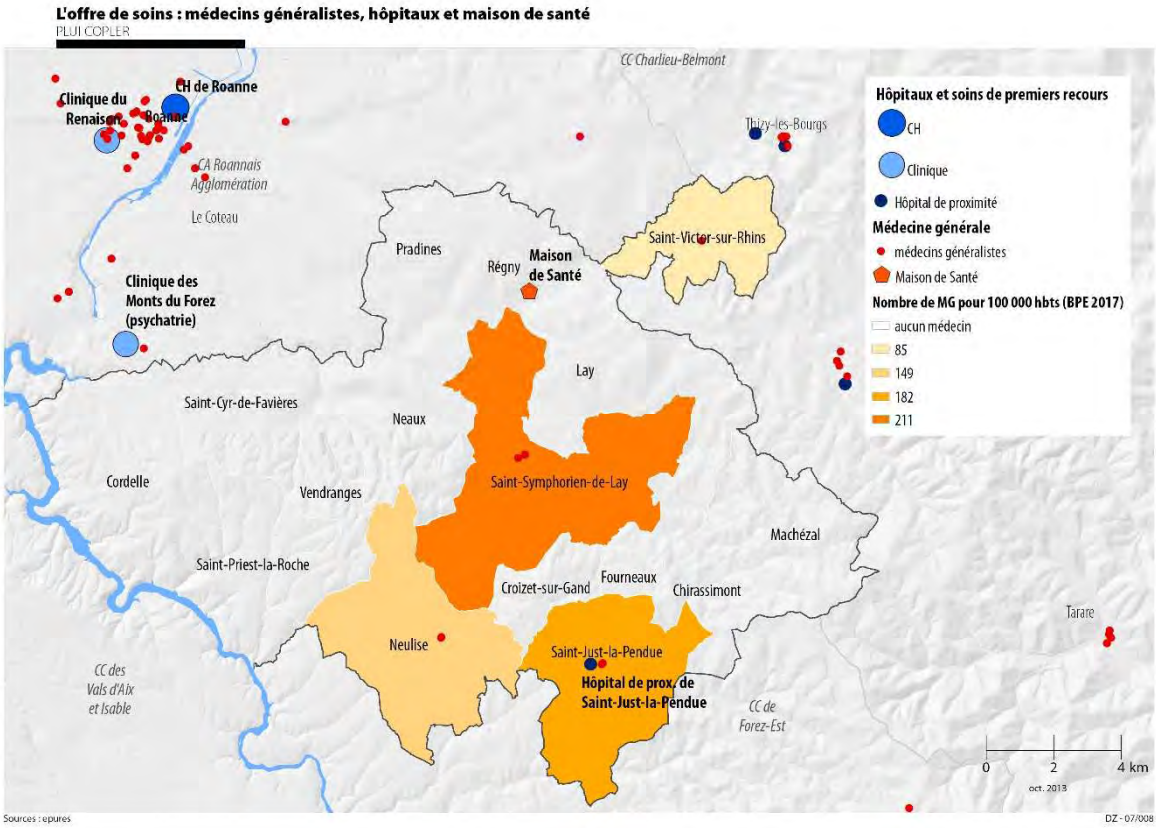

7-2- Les services aux personnes âgées : une offre dense d'établissements

Avec 5 EHPAD et 1 accueil de jour, la CoPLER est u**n territoire très bien doté en établissement d'accueil pour personnes âgées**. En moyenne, la communauté de communes compte 274 lits en EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, soit beaucoup plus que dans la Loire (122 en 2015) et en France (101).

Malgré ces éléments propres à la Communauté de Communes, la demande en hébergement demeure dans la Loire globalement supérieure aux capacités d'accueil, dans un contexte où le nombre des personnes de 80 ans et plus a très fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Les établissements de la COPLER accueillent des résidents issus de tout le département, ce qui peut ralentir l'accès à ceux-ci pour les locaux.

Un enjeu du vieillissement est de maintenir les personnes autonomes le plus longtemps possible. Par rapport à cela, les commerces de proximité et la vie associative au sein des communes jouent un rôle important dans la vie des seniors. De même, les services et soins à domicile permettent aux personnes en perte d'autonomie de rester chez elles.

7-3- Les crèches et assistantes maternelles : un taux d'équipement au-dessus de la moyenne départementale

Fin 2017, selon l'Observatoire de la petite enfance de la Loire[17], la COPLER comptait 7,8 places d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans. **C'est moins que dans les autres intercommunalités de Loire Centre et un peu plus que dans l'ensemble du département** (6,8 places pour 10 enfants). La Communauté de Communes se caractérise par une **présence importante des structures collectives :** des multi-accueils à Fourneaux, Saint-Symphorien, Neulise, Cordelle, Régny et Saint-Just-la-Pendue et une micro-crèche à Saint-Cyr-de-Favières.

Si on considère l'ensemble de l'offre (assistantes maternelles et offre collective), Saint-Symphorien-de-Lay, Lay, Fourneaux et Cordelle sont les communes les mieux dotées au regard du nombre d'enfants qu'elles ont. A l'inverse, Régny, Neaux et Croizet-sur-Gand comptent moins de 4 places pour 10 enfants de moins de 3 ans.

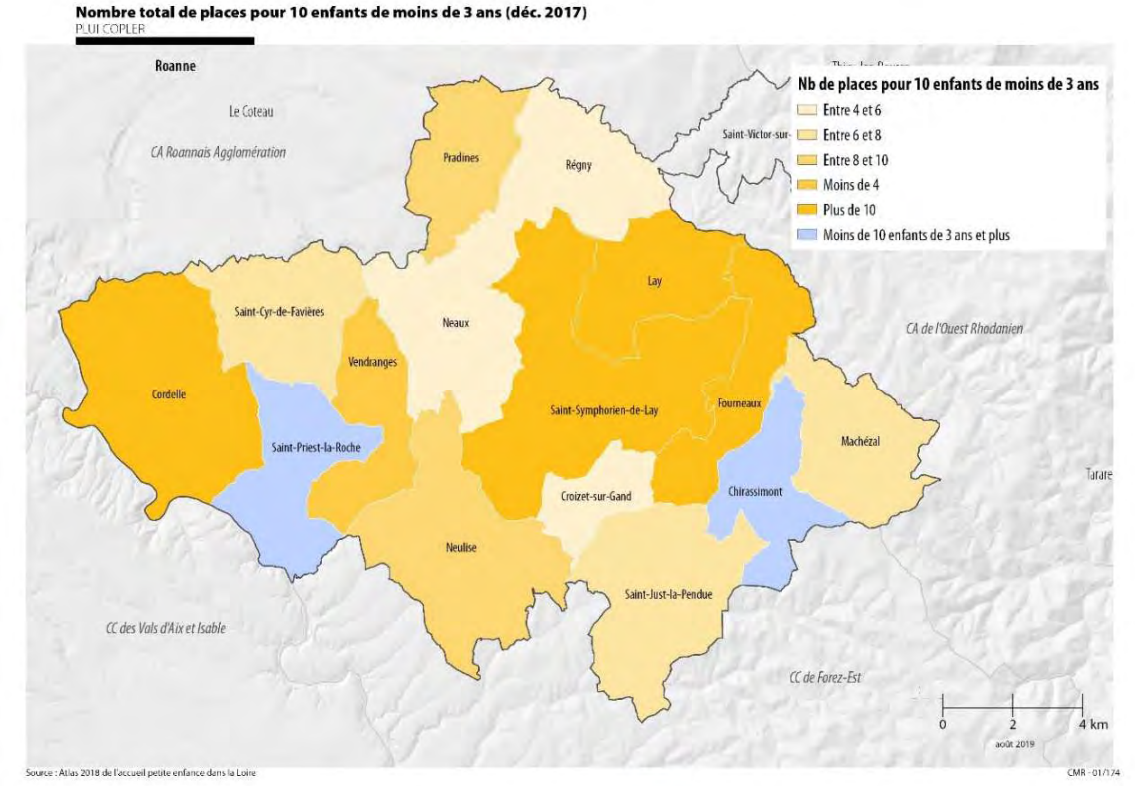

L'Observatoire de la petite enfance montre que 21% des enfants de moins de 3 ans étaient non couverts par un mode de garde fin 2017. C'est à la fois mieux que dans l'ensemble du département (32%) mais moins bien par rapport à d'autres intercommunalités rurales telles qu'Aix et Isable (8%) ou Charlieu-Belmont (14%). Ces enfants non couverts par un mode de garde peuvent se trouver dans différentes situations : scolarisation à deux ans,

[17] Caf, MSA et Département de la Loire.

garde par un parent inactif, garde par les grands-parents, recours à un mode de garde à l'extérieur du territoire…

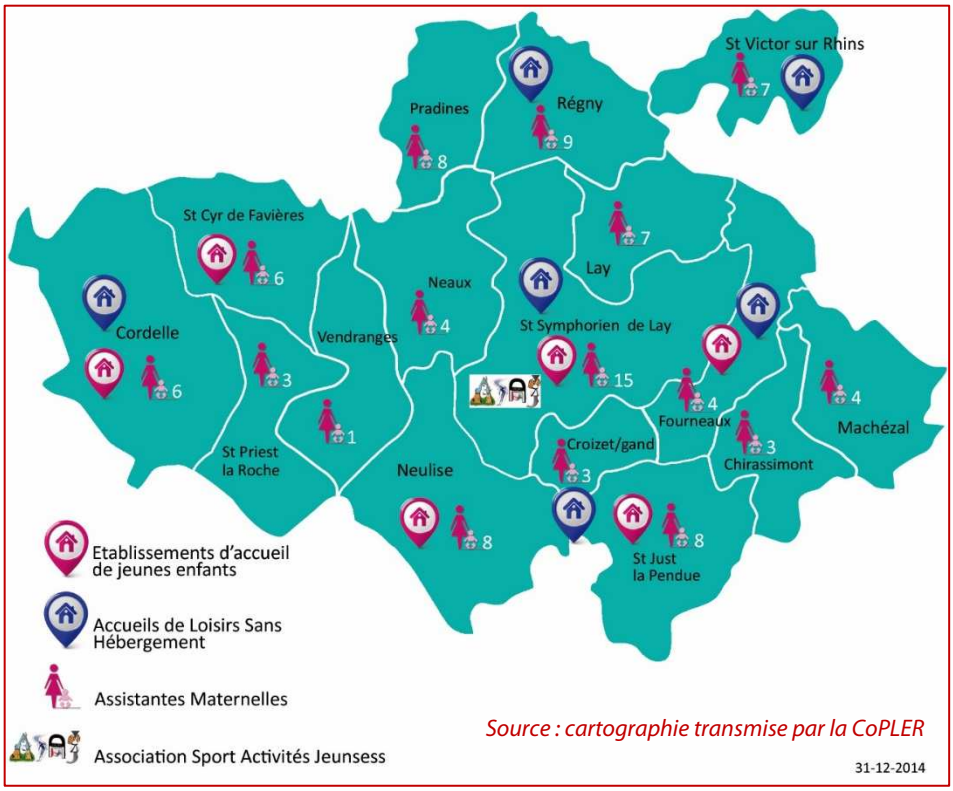

Source : cartographie transmise par la CoPLER

7-4- L'enseignement : les établissements et les évolutions contrastées

En matière d'enseignement, la CoPLER est dotée essentiellement d'équipements de proximité : la Communauté de Communes compte près d'une vingtaine d'écoles, réparties dans toutes les communes à l'exception de Neaux et Croizet-sur-Gand. De plus, Régny accueille un collège public. On note 3 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux :

- CHIRASSIMONT (MACHEZAL)
- LAY (NEAUX)
- ST PRIEST-LA ROCHE (VENDRANGES)

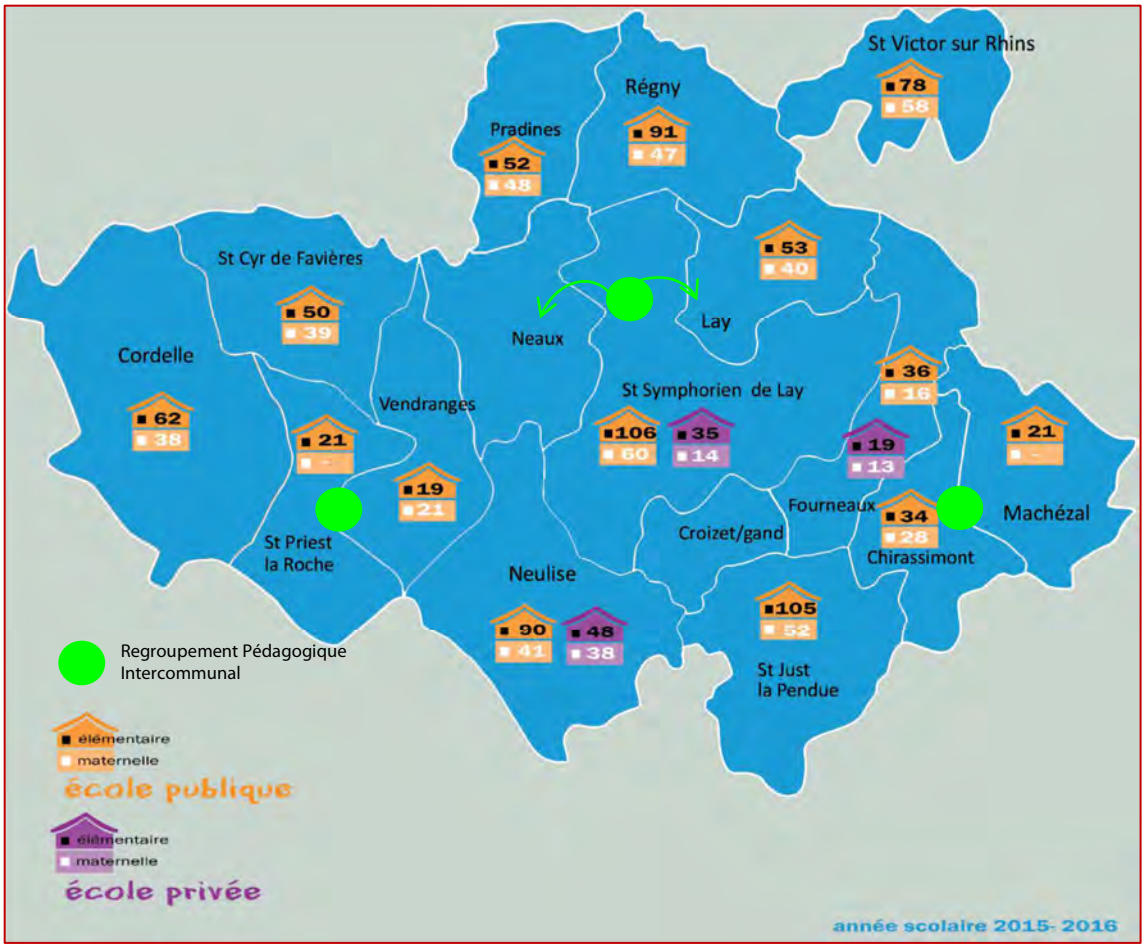

Source : cartographie transmise par la COPLER

En 2017-2018, on compte **1 468 enfants scolarisés dans les écoles** –maternelles et élémentaires- de la COPLER. Ces effectifs sont **en très légère baisse depuis 2014** (-3,6%), avec de fortes variations selon les communes :

- Saint-Cyr-de-Favières a gagné 20 d'élèves supplémentaires (croissance de +26%)
- A l'inverse, Saint-Symphorien-de-Lay, Neulise et Fourneaux ont perdu chacune une vingtaine d'élèves (pertes respectives de -8%, -9% et -19%).
- Les autres communes connaissent des évolutions minimes.

Ces évolutions sont issues des progressions ou baisses démographiques. Les communes qui accueillent des jeunes ménages avec enfants ont des besoins en équipement scolaire accrus, en particulier si elles sont de petite taille, d'où la nécessité d'augmenter la capacité des bâtiments, le nombre de classes… Mais ces adaptations précèdent souvent une période de stabilité puis de baisse des effectifs lorsque les ménages accueillis se sont installés et que leurs enfants ont quitté l'école. **D'où l'importance d'anticiper ces variations, de réguler l'accueil des familles dans le temps et de favoriser les communes équipées.**

Les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré
PLUI COPLER

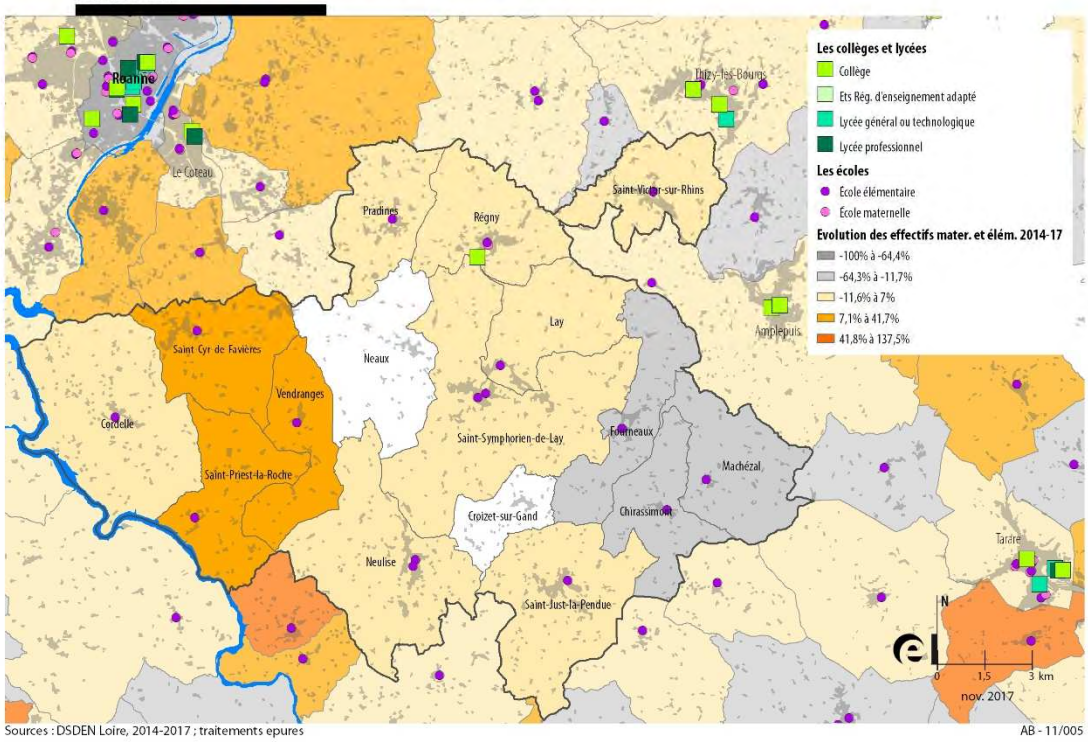

Sources : DSDEN Loire, 2014-2017 ; traitements epures AB - 11/005

Concernant le secondaire, le seul collège présent dans l'intercommunalité est le collège Nicolas Conté, situé à Régny. Avec 427 élèves en 2017-2018, **ses effectifs sont stables depuis 2014**. Une partie des écoliers de la COPLER ne sont pas scolarisés à Régny mais dépendent d'autres collèges : le collège public de Balbigny pour l'école de Neulise et le collège public du Coteau pour les écoles de Cordelle, Saint-Cyr-de-Favières et Saint-Priest-la-Roche.

A partir de la seconde, les élèves de la COPLER sont scolarisés dans les lycées des communes voisines :
- le lycée public professionnel Etienne Legrand au **Coteau**
- le lycée public professionnel Pierre Coton à **Néronde**
- les lycées publics d'enseignement général, technique et professionnel (Jean Puy, Albert Thomas, Carnot) ainsi que les lycées privés d'enseignement général et professionnel (Sainte-Anne et Arago) de **Roanne**
- les lycées publics (professionnel - Jules Verne et d'enseignement général - René Cassin) le lycée privé (d'enseignement général - Notre-Dame de Bel Air) à **Tarare**
- le lycée public d'enseignement général et professionnel de **Thizy-les-Bourgs** (François Mansart).

7-5- Les équipements culturels

Quatorze des seize communes de la COPLER disposent d'une bibliothèque ou d'une médiathèque en lien avec la médiathèque départementale (sauf Neaux et Croizet sur Gand).

En matière de pratique artistique, les habitants de la CoPLER peuvent apprendre et pratiquer la musique, la danse, le théâtre et « les arts visuels ». L'école intercommunale de musique et de danse irrigue le territoire, des enseignements étant proposés dans 8 communes, avec une dominante de musique. Par ailleurs, cinq communes comptent des fanfares ou ensemble musical. Le théâtre est aussi pratiqué dans 6 communes.

Plus de 10 salles publiques permettent de diffuser les « arts vivants » (une scène, équipée pour certaines salles), sur 11 des 16 communes de la CoPLER.

L'ensemble de ces éléments montre qu'une certaine offre culturelle diversifiée de pratique et de diffusion est présente sur le territoire donnant une qualité de vie supplémentaire à celui-ci.

7-6- Les équipements sportifs

L'ensemble des 16 communes de la CoPLER propose environ une cinquantaine d'équipements sportifs. On compte notamment :

- 9 boulodromes
- 10 sites de cours de tennis
- 13 salles ou terrains multisports
- 11 terrains de grands jeux
- 2 bassins de natation.

Certaines communes apparaissent comme particulièrement bien dotées : Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Cyr-de-Favières, Saint-Victor-sur-Rhins.

7-7- Des petits pôles de proximité

La **Base Permanente des Equipements (BPE)** recense un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. En 2017, elle recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, des loisirs, de la culture et des transports. Les équipements sont regroupés en trois gammes, composées chacune d'une trentaine d'équipements :

- La gamme de proximité regroupe des équipements de base ou de première nécessité tels que l'école élémentaire, la boulangerie, l'épicerie ou le médecin généraliste
- La gamme intermédiaire comprend des équipements un peu moins fréquents, typiques des bourgs centres : collège, supermarché, gendarmerie ou police…
- Enfin, la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains, où l'on trouve notamment le lycée, l'hypermarché, les médecins spécialistes.

Pour chacune des gammes on peut identifier des pôles de services : une commune est pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme.

Source : www.insee.fr

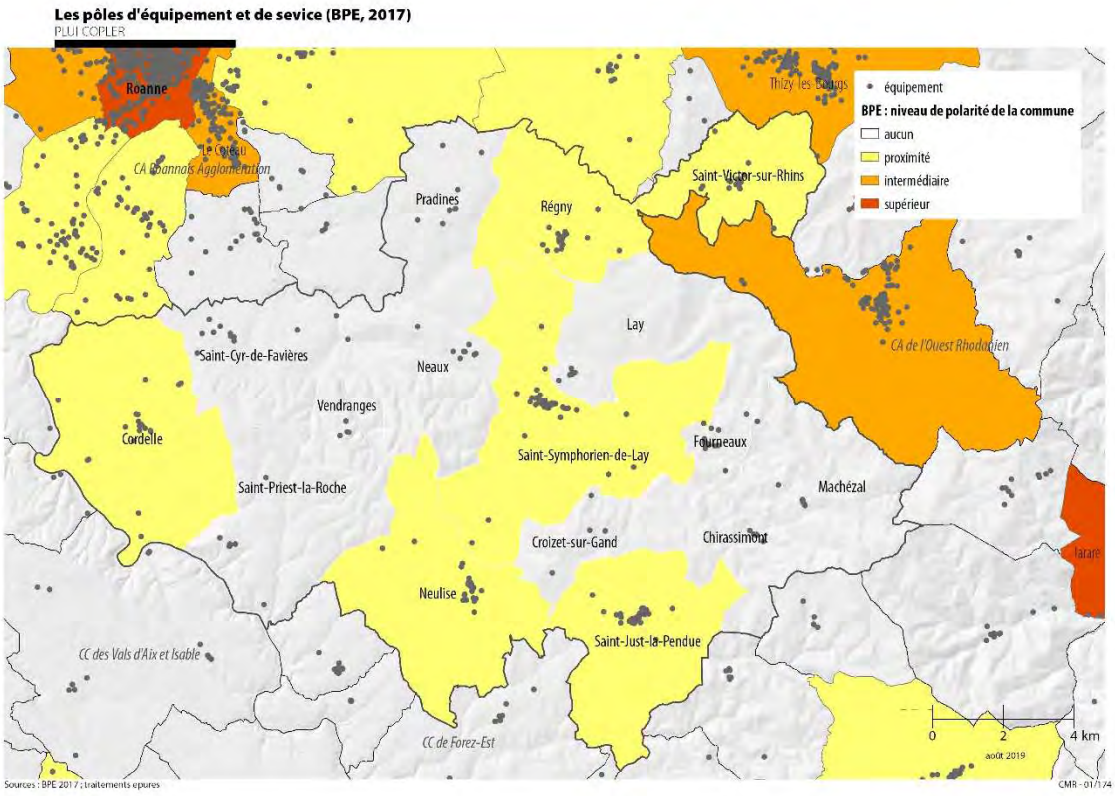

En appliquant à la CoPLER la classification des trois gammes d'équipements retenue par l'INSEE, on constate que celle-ci est surtout dotée en équipements de proximité.

Six communes, accueillant 61% de la population du territoire, sont pôles de proximité : Saint-Just-la-Pendue, Neulise, Saint-Symphorien, Régny, Cordelle et Saint-Victor-sur-Rhins. Celles-ci sont situées au centre du territoire. Les autres communes ne sont pas pôles car elles n'ont pas assez d'équipements ou ceux-ci ne sont pas assez diversifiés.

Plus précisément, selon les informations fournies par la base BPE de l'INSEE,

St Symphorien de Lay compte :

- 1 gendarmerie
- 2 banques
- 1 bureau de poste
- 1 service de pompes funèbres
- 4 garages automobiles, 3 stations-service et 1 école de conduite
- 1 quinzaine d'artisans du BTP
- 1 supermarché et plus de 20 commerces dont deux restaurants
- 2 écoles élémentaires
- 4 médecins généralistes, 1 dentiste, 5 infirmiers, 2 masseurs kiné., un orthophoniste, des psychologues, 1 pharmacie et 1 ambulancier
- 1 EHPAD et 1 service de soins à domicile
- 1 piscine d'été, des équipements de sports et loisirs
- 1 hôtel homologué.

Neulise compte :

- 1 banque et 1 bureau de poste
- 5 garages automobiles
- une dizaine d'artisans du BTP
- une dizaine de commerces dont 3 restaurants
- 2 écoles élémentaires et un établissement d'accueil du jeune enfant
- 2 médecins généralistes, 1 dentiste, des professionnels du paramédical, 1 pharmacie, 1 ambulancier
- 1 EHPAD + 1 service de soins à domicile
- Des équipements de sports et loisirs

Régny compte :

- 2 banques et 1 bureau de poste
- 1 garage automobile
- 7 artisans du BTP
- 10 commerces dont 2 restaurants, des épiceries, 1 boulangerie
- 1 école maternelle, 1 école élémentaire, 1 collège

- 2 médecins généralistes, 1 dermatologue, 1 dentiste, des professionnels du paramédical, 1 pharmacie
- 1 EHPAD
- 1 gare TER (ligne Roanne – Lyon), 1 service de taxi
- Des équipements de sport et loisirs.

Saint-Just-La-Pendue compte :

- 2 banques et 1 bureau de poste
- 1 service de pompes funèbres
- 1 garage automobile, 1 service de contrôle technique et 1 station-service
- 1 dizaine d'artisans du BTP
- 1 quinzaine de commerces, dont 4 restaurants, une supérette et une épicerie
- 1 école élémentaire et 1 établissement d'accueil du jeune enfant
- 1 hôpital de proximité
- 3 médecins généralistes, 1 dentiste, des professionnels du paramédical, 1 pharmacie, 1 ambulancier
- 1 EHPAD
- Des équipements de sports et loisirs

Cordelle compte :

- 1 agence postale
- 3 garages automobiles
- 3 maçons, 1 plâtrier peintre et 3 plombiers, couvreurs, chauffagistes
- 1 coiffeur
- 1 vétérinaire
- 1 restaurant
- 1 épicerie et 1 boulangerie
- 1 magasin d'électroménager
- 1 école élémentaire et 1 établissement d'accueil du jeune enfant
- 1 lieu d'hébergement pour adultes handicapés
- 1 masseur kinésithérapeute
- 1 service de taxi
- Des équipements sportifs : bassin de natation, boulodrome, tennis, terrains de grands jeux, salles de sport
- 1 camping.

Cette présence exclusive d'équipements et de services de proximité s'explique par le contexte territorial de la CoPLER, qui se situe aux portes des intercommunalités de Roanne et Tarare, toutes deux dotées d'un pôle supérieur (Roanne et Tarare) et de plusieurs pôles intermédiaires (Riorges, Le Coteau, Amplepuis, Thizy….). Le développement d'une gamme d'équipements supérieurs sur le territoire ne serait pas pertinent au regard de l'offre environnante.

8- La mobilité largement dominée par la voiture personnelle, un territoire peu adapté aux transports en commun

8-1- L'offre de transports : les infrastructures, les réseaux, les services

8-1-1- L'offre aérienne passe par des plateformes aéroportuaires extérieures au territoire

La desserte aérienne de la CoPLER s'effectue aujourd'hui via trois plateformes aéroportuaires situées en dehors du territoire :

- L'aéroport international de **Lyon-Saint-Exupéry**, 4ème aéroport français avec plus de 11 millions de passagers commerciaux en 2018[18].
- L'aéroport de **Clermont-Ferrand**,situé à Aulnat, a accueilli 430 700 passagers commerciaux en 2018.
- Enfin, l'aéroport de Saint-Etienne-Bouthéon situé à Andrézieux, est le plus proche du territoire. L'offre régulière a été abandonnée à l'automne 2017 et aujourd'hui est ouvert uniquement à l'aviation d'affaires et de loisirs (charters).

8-1-2- Un territoire plutôt bien irrigué en matière d'infrastructures routières

8-1-2-1- Un réseau autoroutier qui dessert indirectement le territoire

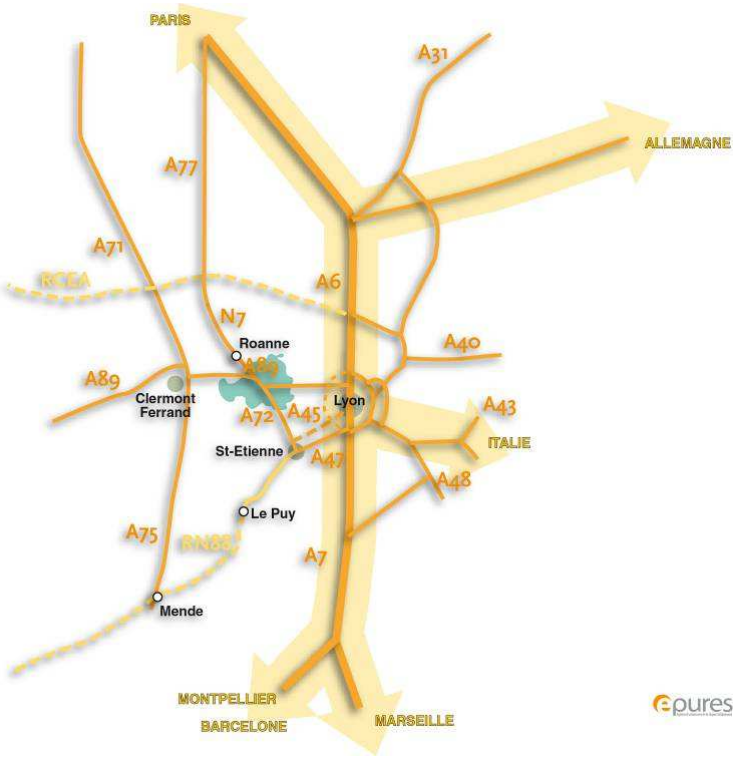

Le territoire de la CoPLER est indirectement desservi par le réseau autoroutier :

- L'**A89** est accessible via les échangeurs de Balbigny (au sud) et de Tarare (à l'est). Elle permet en particulier de relier le territoire aux agglomérations lyonnaise et clermontoise
- L'**A72** est accessible via l'échangeur de Balbigny et permet de relier le territoire au sud Loire et à l'agglomération stéphanoise.

Le lien à l'agglomération lyonnaise a été renforcé avec le nouveau tronçon de l'A89

La réalisation du tronçon autoroutier de l'A89 entre

[18] Source pour les 2 aéroports : Résultats d'activité des aéroports français 2018, Union des aéroports français

Balbigny et La Tour-de-Salvagny, mis en service fin janvier 2013, complète le réseau en assurant la continuité de la liaison est-ouest. Elle a pour vocations :

- l'écoulement du trafic de transit est-ouest empruntant jusqu'alors l'A72 et l'A47,
- et l'amélioration significative des communications routières entre l'agglomération lyonnaise et les agglomérations du département de la Loire, Roanne particulièrement, et de l'ouest lyonnais (Tarare, l'Arbresle).

Le dernier tronçon de l'A89 entre La Tour-de-Salvagny et Limonest a été mis en service en mars 2018 permettant un raccordement direct à l'autoroute A6.

8-1-2-2- Un réseau routier structuré par les RN7 et RN82

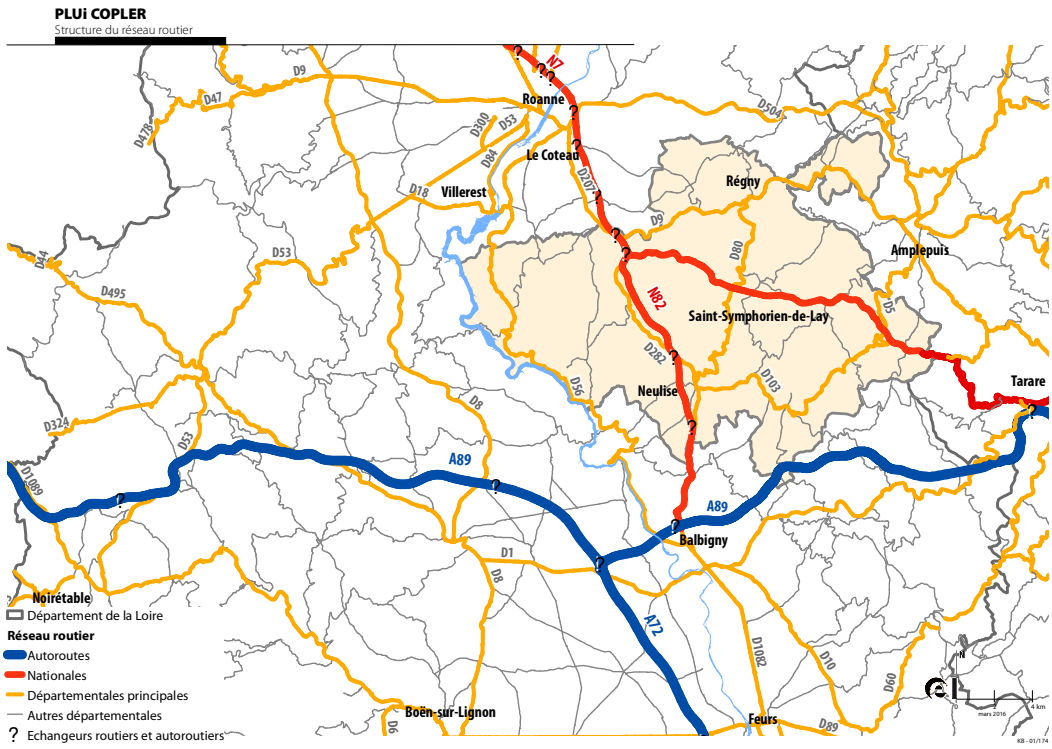

Structure du réseau routier (source : epures, 2016)

Deux routes nationales structurent le territoire, d'une part la RN82 dessert le territoire selon un axe nord-sud reliant Roanne à Balbigny et d'autre part, la RN7 relie Roanne à Lyon et structure le territoire d'est en ouest.

Depuis juillet 2018, l'attractivité et la sécurité routière de la RN82 ont été améliorées avec l'achèvement de la mise à **2 x2 voies** de l'axe entre **Neulise et Balbigny**.

A l'ouest du territoire, la Loire et ses gorges constituent une barrière géographique et physique forte qui sépare le territoire de la CoPLER des territoires situés à l'ouest (CC des Vals d'Aix et Isable). Le pont de Presle sur la RD45 reliant les communes de Bully et Cordelle est le seul franchissement de la Loire situé sur le périmètre de la CoPLER.

8-1-2-3- Des trafics routiers concentrés sur les RN82 et RN7

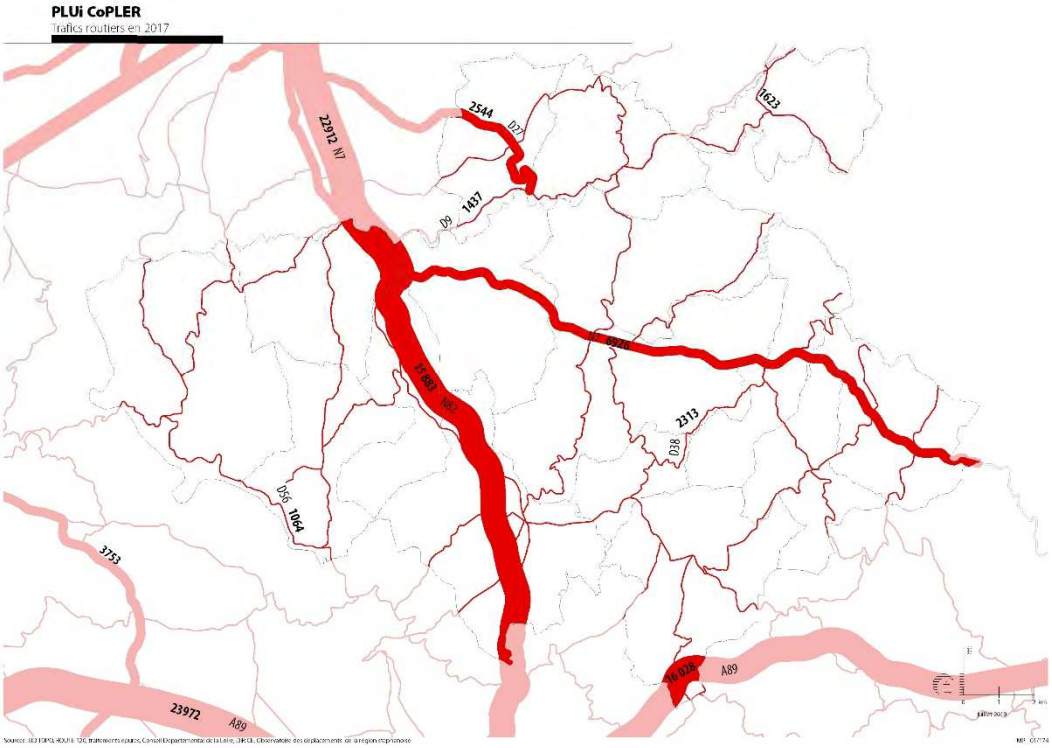

Trafics routiers dans la CoPLER en 2017 (année la plus récente disponible, sources : D42, DIR CE, epures)

Les axes nationaux RN82 et RN7 concentrent les trafics routiers. Ils accueillent des trafics plutôt de longue distance qui ne sont pas forcément liés aux communes de la CoPLER.

Au-delà de ces 2 axes, les trafics routiers sont très faibles sur le territoire.

a- RN82 : Un trafic en forte progression

Le trafic sur la RN82 est en forte progression : il était d'environ 11 000 véhicules/jour en 2005, puis de 13 000 véhicules/jour entre 2008 et 2013, et en 2016 il a atteint environ 15 880 véhicules/jour.

Le trafic poids lourd (PL) est important sur la RN82 et représente 15,7% du trafic soit environ 2 490 PL/jour en 2016.

La RN82 permet l'accès à l'échangeur A89 à Balbigny et cette dernière progression de trafic est une des conséquences de la mise en service en janvier 2013 du tronçon A89 entre Balbigny et -La Tour de Salvagny, ainsi que la finalisation de l'aménagement en voie rapide de la RN82.

b- RN7 « historique » : un trafic en baisse

En 2011, le trafic sur la RN 7 était de 8500 véhicules/jour, dont 12,7% de poids lourds (soit 1 073 PL). En 2013, après la mise en service du nouveau tronçon A89, ce trafic a diminué à 6900 véhicules/jour, soit une baisse d'environ 20%. Avec une baisse de -26%, la diminution du trafic poids lourds a été encore plus marquée.

La mise en service du tronçon A89 a donc eu pour effet un report d'une partie notable des trafics de la RN7 (environ 1500 véhicules) sur la RN82 et l'A89, tout particulièrement les flux de longue distance.

8-1-2-4- Une accidentologie concentrée sur les axes les plus fréquentés

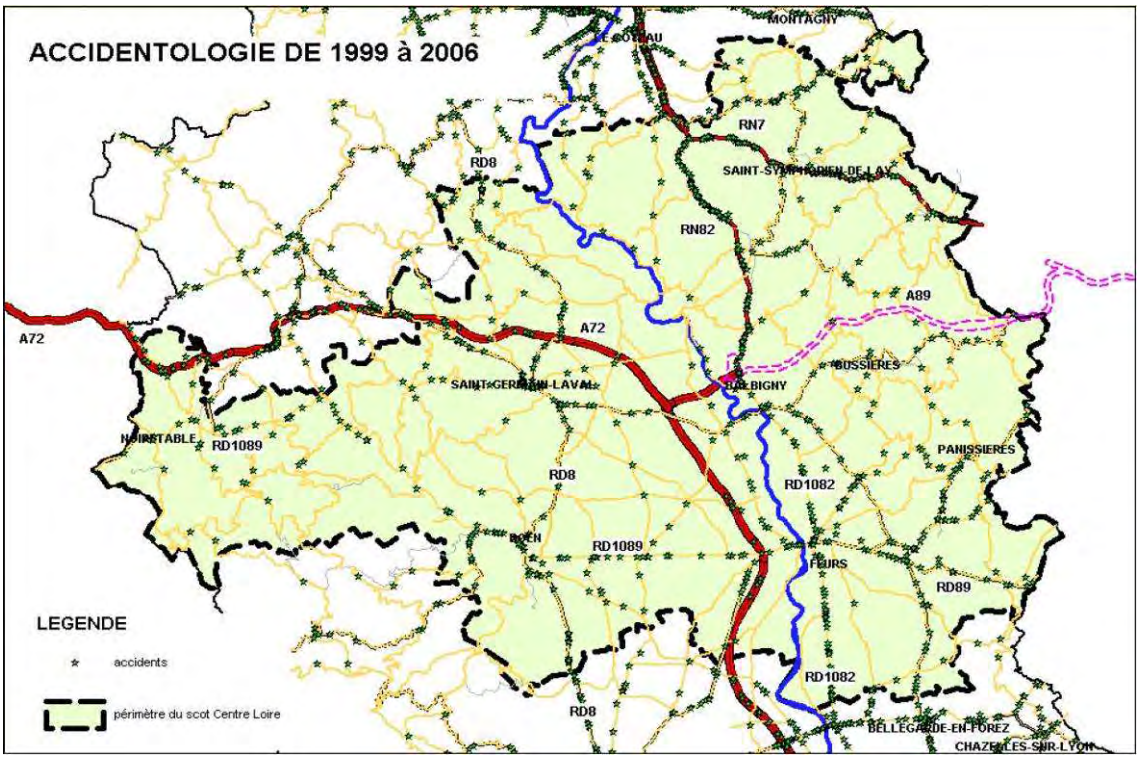

Source : Porter à connaissance initial de l'Etat, mars 2012

Cette carte représentant l'accidentologie entre 1999 et 2006 dans le Scot Loire Centre montre que les accidents de la route sont concentrés sur les voiries les plus fréquentées (hors axe

autoroutier). La RN7 et la RN82 apparaissent plus particulièrement accidentogènes sur cette période.

8-1-3- Une desserte en transports collectifs très faible

8-1-3-1- L'offre ferroviaire utilisée pour des échanges avec le roannais

Le territoire est desservi par la ligne ferroviaire Lyon ⇔ Roanne (⇔Clermont-Ferrand), qui est constituée de 2 voies non électrifiées. Deux gares se situent dans la CoPLER : Régny et St-Victor-Thizy.

Le territoire est également traversé à l'ouest par la ligne ferroviaire Saint-Etienne ⇔ Roanne (2 voies non électrifiées) qui ne le dessert pas. La gare la plus proche du territoire est celle de Saint-Jodard qui elle est très peu utilisée par les habitants de la CoPLER.

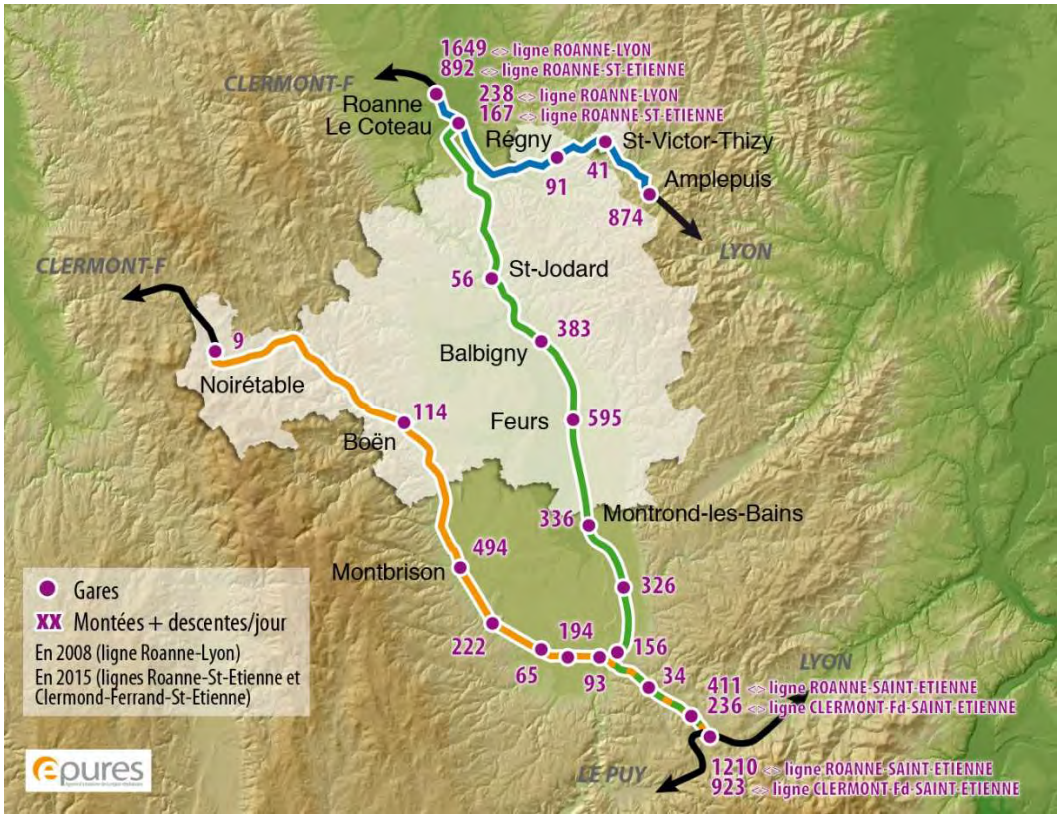

Fréquentation des axes ferroviaires : montées-descentes en gare (source : enquêtes photo SNCF 2008 et 2015)

La cartographie ci-dessus présente pour chaque gare le nombre de montées et descentes cumulées sur une journée. Ces données proviennent des enquêtes photos 2008 pour la ligne Lyon/Roanne, et 2015 pour Saint-Etienne/Roanne, et Saint-Etienne/Clermont-Ferrand.

Les deux gares de la CoPLER sont faiblement fréquentées, ce qui est à recouper avec l'offre de transport multimodal, mais aussi à la typologie rurale du territoire, assez éloigné des polarités urbaines rhodanienne et ligériennes, donc des flux pendulaires massifs.

La ligne Roanne-Lyon: un axe ferroviaire difficilement améliorable

Roanne < > Lyon	Nombre d'AR par jour	Frequentation (nombre montées+descentes/ jour)	Répartition de la fréquentation
	2015	Enquête photo SNCF 2008	
Ensemble de la ligne	27,5	6892	
Gare Régny	8	91	74% avec Roanne/Coteau (15min) 13% avec Lyon (1h15 à 1h30) 10% avec Tarare (25min)
Gare Saint-Victor-Thizy	8	41	66% avec Roanne/Coteau (20 min) 12% avec Lyon (1h10 à 1h25)

Gare de Saint-Victor-Thizy (mars 2013)

Sur les 27,5 allers-retours quotidiens effectués sur la ligne Lyon-Roanne, seulement 8 desservent les gares de Régny et Saint-Victor-Thizy.

Ces deux gares présentent des niveaux de fréquentation faibles, cependant en nette augmentation entre 1999 et 2008 (+78% pour Régny et +37% pour Saint-Victor-Thizy). Dans le même intervalle de temps, la fréquentation de la ligne a plus que doublé. Les échanges se font essentiellement avec le bassin roannais, dont le faible temps de parcours permet un usage adapté aux pendulaires et étudiants. Les échanges avec Lyon sont limités par les temps de parcours élevés, dont l'amélioration est rendue impossible par les caractéristiques géographiques de la ligne qui présente d'importants dénivelés (rampe des Sauvages).

En moyenne en 2009, un seul train de fret par jour circule sur cette ligne[19].

Zoom sur la fréquentation de la gare de Régny :

La gare de Régny est majoritairement utilisée pour des déplacements **domicile-collège/lycée** (à plus de 53%), puis pour des déplacements domicile-travail (à plus de 27%).

[19] Fret SNCF uniquement, source : SNCF, 2009.

84% des déplacements en lien avec la gare sont des **déplacements quotidiens**.

Les usagers de la gare sont pour 60% des **élèves** (essentiellement des **lycéens**) ou étudiants, et pour 27% des actifs.

Le **mode principal de rabattement** est la **marche** : 66% des usagers viennent à pied à la gare. 18,5% se font déposer en voiture. Ces chiffres expliquent la faible fréquentation du parking de la gare.

Le principal **mode de diffusion** est également la **marche** avec 86% des usagers qui finissent leur déplacement à pied en descendant du train en gare de Régny.

97% des usagers de la gare viennent de la **commune de Régny** et 74% des échanges se font avec les gares de Roanne et du Coteau.

Zoom sur la fréquentation de la gare de St-Victor-Thizy :

La gare de St-Victor-Thizy est utilisée de manière équilibrée pour des déplacements **domicile-collège/lycée** (39%) et des déplacements **domicile-travail** (38%).

81% des déplacements en lien avec la gare sont des **déplacements quotidiens**.

Les usagers de la gare sont pour 55% des élèves (essentiellement des lycéens) ou étudiants, et pour 27% des actifs.

Les **modes de rabattement** sur la gare sont d'abord la **marche** (55% des usagers viennent à pied à la gare), puis la **voiture** (22% en tant que conducteurs et 17% qui se font déposer).

Le principal **mode diffusion** est la **marche** avec 57,5% des usagers qui finissent leur déplacement à pied en descendant du train.

Les usagers de la gare viennent essentiellement de Saint-Victor-sur Rhins (62,5%) et de Thizy (32%). 66% des échanges se font avec les gares de Roanne et du Coteau.

La gare d'Amplepuis également utilisée par les habitant de Saint-Victor-sur Rhins

Située à 10 minutes en voiture de Saint-Victor-sur-Rhins, la gare d'Amplepuis, où l'offre en trains est plus importante, est plus utilisée pour les relations avec le lyonnais.

Alors que seulement 16 habitants de Saint-Victor-sur-Rhins ou Thizy prennent le train en gare de Saint-Victor Thizy, ils sont trois fois plus nombreux à prendre le train en gare d'Amplepuis. (50 habitants de Thizy, Bourg de Thizy ou Saint-Victor-sur-Rhins).

Hiérarchisation des gares selon le Schéma Régional des Services de Transport (SRST)

Le SRST propose une typologie des gares sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Dans la CoPLER, les deux gares sont classées en **gare de proximité.** Les préconisations de la région sont le **développement de l'offre en stationnement et l'étude de services alternatifs de rabattement.**

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon « POCL »

Aucun projet d'infrastructure ou de modification du niveau de service n'est connu à ce jour sur la ligne Lyon <> Roanne. Un projet d'envergure nationale pourrait cependant modifier la desserte ferroviaire du territoire : le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon « POCL ».

Dédoublant la ligne Paris-Lyon en passant par le centre de la France et notamment par Roanne, ce projet pourrait permettre en effet aux habitants de la CoPLER d'accéder à une offre TGV en gare de Roanne, à destination de Paris, Lyon et d'autres territoires du centre de la France. Il améliorerait ainsi considérablement l'accessibilité ferroviaire nationale du territoire.

De plus, il pourrait générer l'**électrification de la ligne ferroviaire Saint-Etienne/Roanne**, donc l'amélioration des liaisons ferroviaires nord-sud sur l'ensemble du département de la Loire.

Ce projet a fait l'objet d'un débat public organisé fin 2011/début 2012. En 2013, il a été retenu par la Commission « Mobilité 21 » comme étant à réaliser au-delà de 2030.

Cependant, le projet de Loi d'Orientation des Mobilités qui établit la programmation des investissements de l'Etat dans les transports pour les dix prochaines années, repousse à très long terme ce projet de LGV POCL.

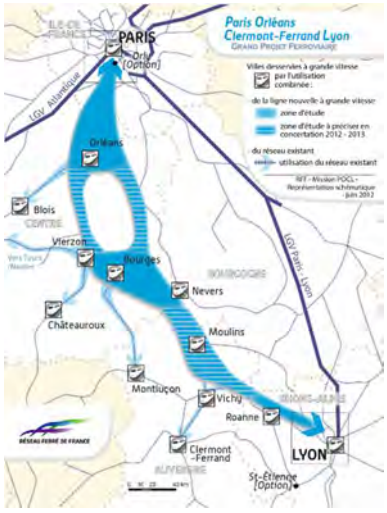

Projet POCL (source : SNCF Réseau, 2012)

8-1-3-2- Une offre interurbaine TIL limitée à une seule ligne, essentiellement fréquentée par les scolaires

a- Une seule ligne régulière dessert 3 des 16 communes de la CoPLER

En 2018, sur les 27 lignes régulières du réseau de cars interurbains TIL irriguant le département de la Loire, seule la ligne 201 (Roanne <> Balbigny) dessert le territoire de la CoPLER.

Cette ligne est toutefois une ligne structurante du réseau TIL puisqu'elle permet de relier Roanne à Balbigny. Elle est principalement fréquentée par des scolaires proposant une offre adaptée en priorité à leurs besoins. Une rationalisation des courses effectuées est mise en place sur cette ligne, avec notamment le déclenchement à la demande le week-end et pour certaines courses de semaine.

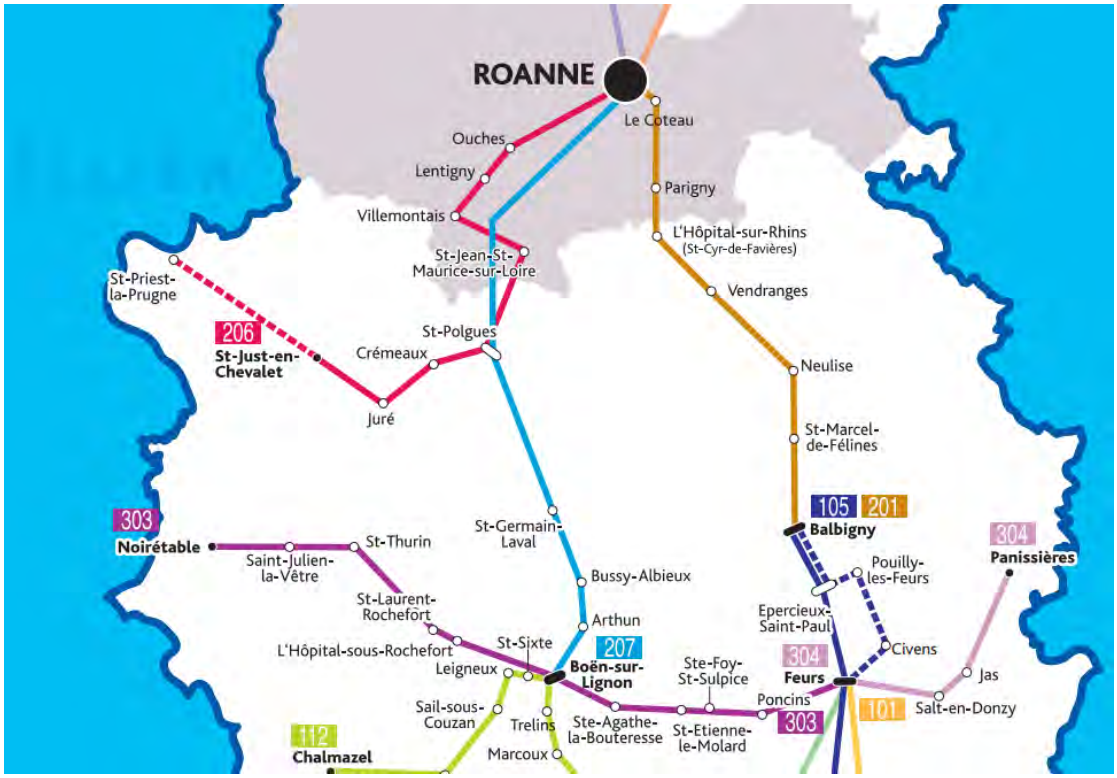

Cartographie des lignes régulières du réseau TIL (source : Département de la Loire, 2018)

Lignes	Nombre de services par jour (deux sens cumulés)	Temps de parcours sur l'ensemble de l'itinéraire en heure de pointe	Nombre de communes de CoPLER desservies
201 Balbigny - Roanne	10	1h	3

b- Une offre de proximité : les lignes de marché

L'offre des lignes régulières est complétée par des lignes de proximité, appelées aussi lignes de marché, qui permettent, une à deux fois par semaine, de desservir les communes où ceux-ci se tiennent.

En 2018, sur les 15 lignes de proximité du département, seule la ligne M200 Ste-Colombe sur Gand <> Roanne dessert le territoire de la CoPLER et permet aux habitants de se rendre à Roanne : un aller-retour le mercredi après-midi pour 8 communes desservies (Saint-Just-la-Pendue, Chirassimont, Machézal, Fourneaux, Lay, Saint-Symphorien-de-Lay, Neaux, Saint-Cyr-de-Favières).

8-1-4- Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de la zone des Jacquins

L'offre complémentaire, à la frontière entre mobilité individuelle et mobilité collective, est encore peu développée sur le territoire de la CoPLER. Une démarche volontaire a cependant été mise en place dans la zone d'activité des Jacquins à Neulise afin d'encourager les travailleurs au covoiturage et à l'usage de la ligne TIL.

8-1-5- Modes actifs : vélo, marche à pied

Au-delà du caractère local des aménagements liés aux modes doux (trottoirs, itinéraires piétons, pistes et bandes cyclables, etc.), ces derniers peuvent revêtir un caractère beaucoup plus large, départemental, régional voire national.

Le territoire de la CoPLER s'inscrit dans la politique départementale cycliste développée par le Département de la Loire et validée en décembre 2012. Cette politique, qui vise à favoriser l'usage des modes doux sur l'ensemble du département, concerne les usages sportif, touristique et utilitaire du vélo. La mise en œuvre de ce schéma, d'ici 2020, devrait se traduire sur la CoPLER par :

- La réalisation du projet Véloire (véloroute voie verte) à l'ouest du territoire le long des gorges de la Loire (sur les communes de Cordelle et Saint-Priest-la-Roche). Le Département assure actuellement le jalonnement en bord de Loire et le long du Château de la Roche
- L'aménagement des routes départementales à la pratique cycliste entre Le Coteau et Neulise, (aménagement réalisé des bandes d'accotements sur la RD1082 entre Vendranges et Saint-Cyr-de-Favières).

De plus, 15 communes de la CoPLER (à l'exception de Saint-Symphorien de Lay) sont inscrites dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de parcours de randonnée (PDIPR). Ce plan recense les itinéraires d'intérêt touristique en vue de conserver leur caractère public.

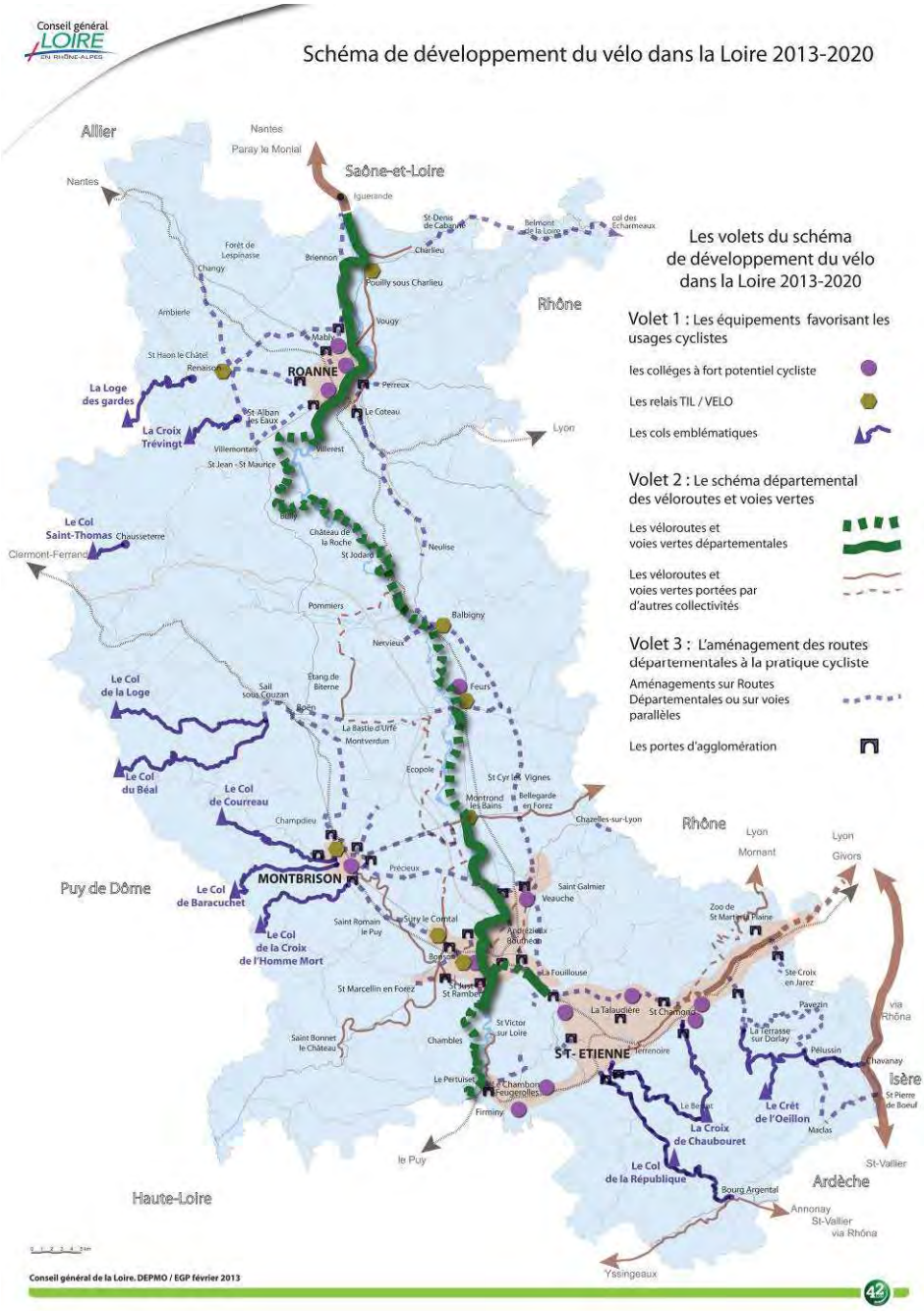

Le schéma cycliste du Département de la Loire

L'urbanisme, la présence d'équipements et de services ainsi que la qualité des aménagements sont des facteurs influençant l'usage des modes actifs pour les déplacements quotidiens. L'analyse de l'accessibilité piétonne aux équipements et aux services communaux met en avant que plus de la moitié des habitants des principales communes du territoire résident à moins de 10 minutes à pied d'au moins un équipement ou un service.

Ainsi, près de la moitié des habitants réside à moins de 10 minutes à pied d'un commerce ou d'un équipement dans les communes de Saint-Symphorien-de-Lay et de Saint-Victor-sur-Rhins ; ils sont près de deux tiers à Neulise, près de 70 % à Saint-Just-la-Pendue et enfin, plus de trois quarts à Regny.

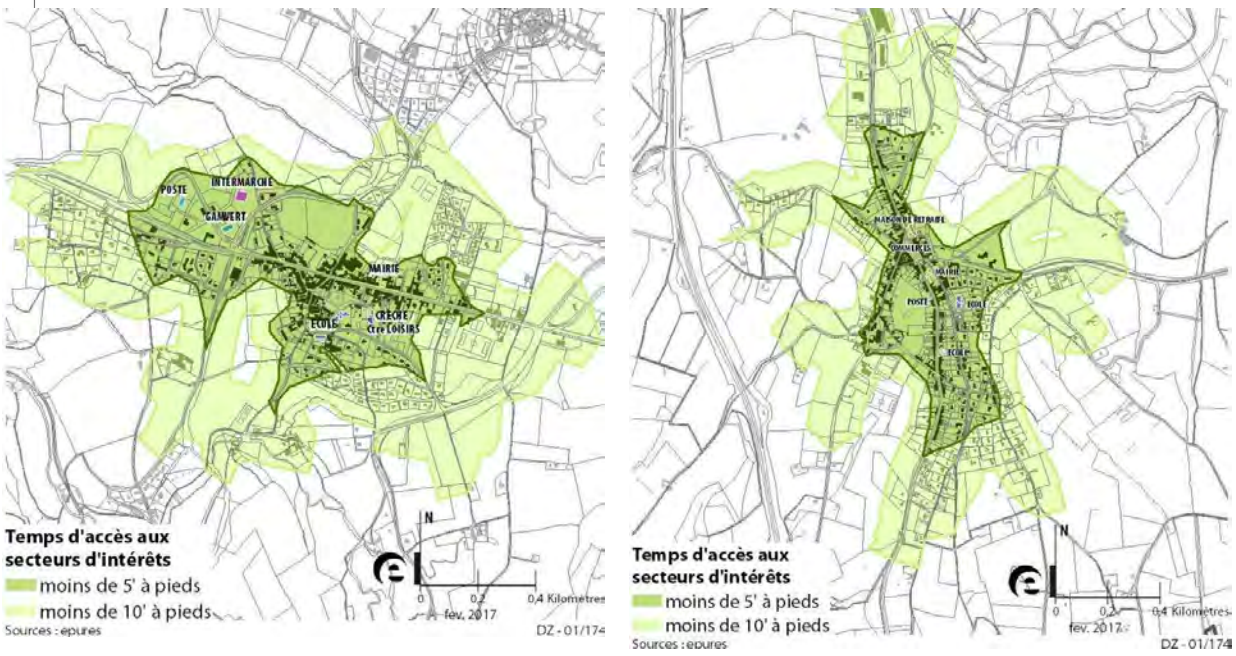

L'accessibilité piétonne aux équipements et services à Saint-Symphorien-de-Lay et à Neulise

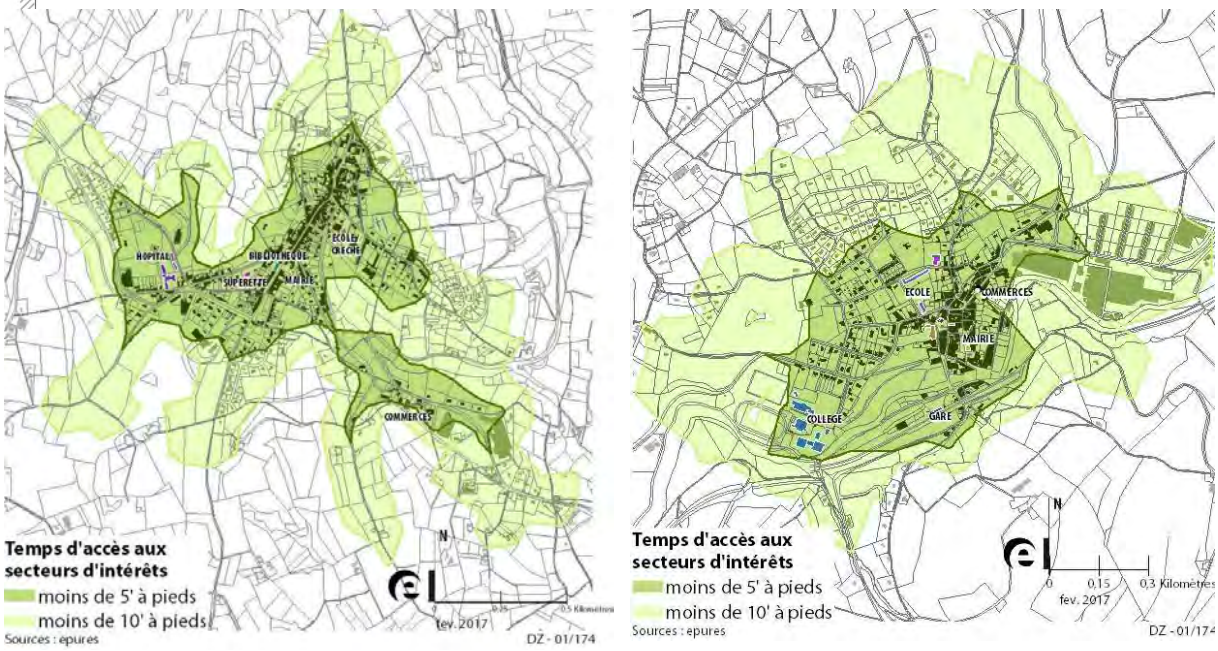

L'accessibilité piétonne aux équipements et services Saint-Just-la-Pendue et à Régny

8-1-6- Intermodalité

Sur le territoire de la CoPLER, le potentiel d'intermodalité se situe essentiellement au niveau des gares et s'appuie sur l'offre TER. Les gares de Régny et Saint-Victor-Thizy présentent toutefois des caractéristiques différentes.

Gare	Régny	Saint-Victor Thizy
Offre 2015 (nombre d'A/R par jour)	8	8
Fréquentation 2008 (montées + descentes cumulées par jour)	91	41
Localisation dans la commune	en retrait du centre	en retrait du centre
Tissu urbain environnant	résidentiel et industriel agricole dégradé	résidentiel en développement
Présence signalisation directionnelle	insuffisante (uniquement dans un sens)	oui
Stationnement voitures	1 parking gratuit d'environ 30 places	1 parking gratuit de 14 places
Taux occupation parking*	3%	15%
Stationnement 2 roues	oui (1 consigne)	oui (1 consigne)
Aménagements piétons	non	1 escalier reliant le centre du bourg
Accessibilité PMR	non	non
Aménagements cyclables (pistes ou bandes)	non	non
Intermodalité TIL/TER	non	non
Services en gare	aucun	aucun
Observations	ancien corps de gare muré, potentiel de mutation	ancien corps de gare réhabilité en 4 logements, aménagements soignés
Typologie Région (SRST)	Gare de proximité	Gare de proximité

** Donnée indicative: observation réalisée sur un seul jour (vendredi)*

Sources: Observatoire des déplacements de la région stéphanoise, Enquêtes photo SNCF 2008 et 2010

L'intermodalité TIL + TER n'est possible dans aucune des deux gares, car ces dernières ne sont pas desservies par le réseau interurbain départemental.

L'intermodalité voiture + TER est possible dans les deux gares, qui disposent de parkings gratuits. Dans la pratique, la gare de Régny connaît très peu d'intermodalité voiture-TER ; la gare de Saint-Victor-Thizy un peu plus.

Gare de Régny (epures, mars 2013)

L'intermodalité marche + TER est dans la pratique très forte pour les deux gares, que ce soit en rabattement ou en diffusion (Cf. partie ferroviaire précédente). La gare de Saint-Victor-Thizy dispose d'un aménagement piéton en liaison avec le centre bourg qui est cependant non accessible aux PMR (marches). La gare de Régny ne dispose pas d'aménagement piéton à ses abords.

Les deux gares disposent de consignes pour le stationnement des vélos, qui restent très peu utilisés, l'intermodalité vélo + TER étant très faiblement pratiquée. Aucune liaison cyclable n'est aménagée aux abords des deux gares.

Pour faciliter les rabattements « doux » et courts des usagers depuis et vers les deux gares du territoire, il est souhaitable de continuer à développer l'urbanisme autour des gares et à améliorer les liaisons modes actifs.

Les deux gares sont localisées à proximité des centres bourgs. Entre 50 – 60 % des habitants de ces deux communes habitent à moins de 10 minutes à pied et un tiers à moins de 5 minutes.

Gare de Régny (epures, mars 2013)

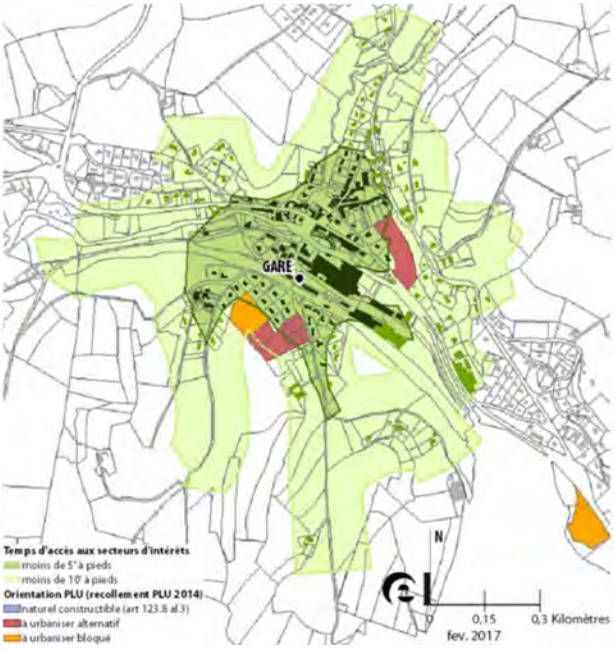

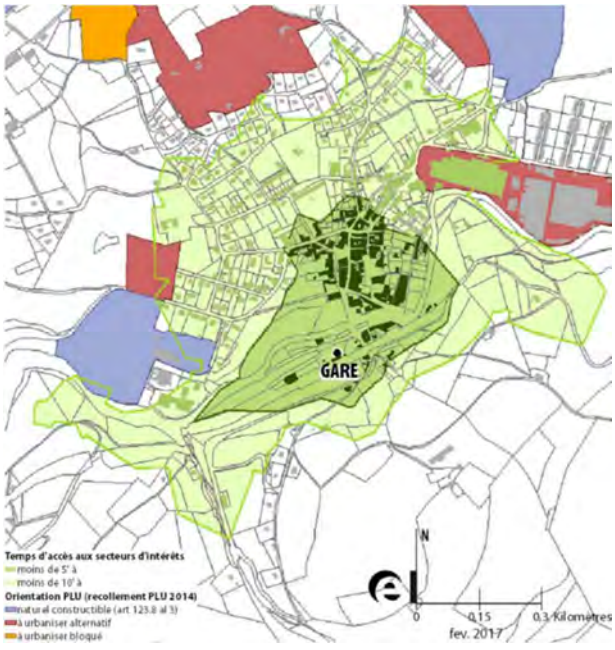

L'accessibilité piétonne aux gares à Saint-Victor-sur-Rhins et à Régny

Préfiguration des enjeux

Le territoire de la CoPLER est peu adapté à la mise en place de services de transports collectifs réguliers au vu de sa faible densité. En matière de transports, les solutions alternatives à la voiture individuelle apparaissant comme les plus opportunes sont :

- le confortement de l'initiative PDIE de la zone des Jacquins qui encourage le covoiturage notamment,

- le développement du covoiturage (aménagement ou identification de parkings) et du transport à la demande,

- les aménagements cyclables et piétons, en particuliers aux abords des équipements (gares, établissements scolaires, commerces, entreprises…) et dans les centres bourgs.

8-1-7- Le covoiturage : plusieurs emplacements pourraient être aménagés sur le territoire

A ce jour, il n'y a aucune aire de covoiturage aménagée. Pour encourager le covoiturage, 7 sites apparaissent en première analyse comme pertinents à aménager et à jalonner. Ces sites sont à proximité des axes routiers structurants et une pratique de covoiturage spontanée y a déjà été identifiée.

Ainsi, 3 sites ont été identifiés sur la commune de Saint-Symphorien-de-Lay en lien avec la RN7 dont 1 site est en limite communale avec la commune de Fourneaux. Le parking de l'ancienne gare, sur la commune de Saint-Cyr-de-Favières en fait partie, étant situé sur la RD207 et à proximité de la RD9, de la RN82 et de l'échangeur. Un parking a été identifié sur la commune de Neulise au croisement de deux routes départementales (D38, D282). Enfin, le parking de la gare de Régny peut également jouer ce rôle, ainsi qu'une poche de parking à Saint-Just-la-Pendue localisée au carrefour des trois départementales (D27, D5, D103).

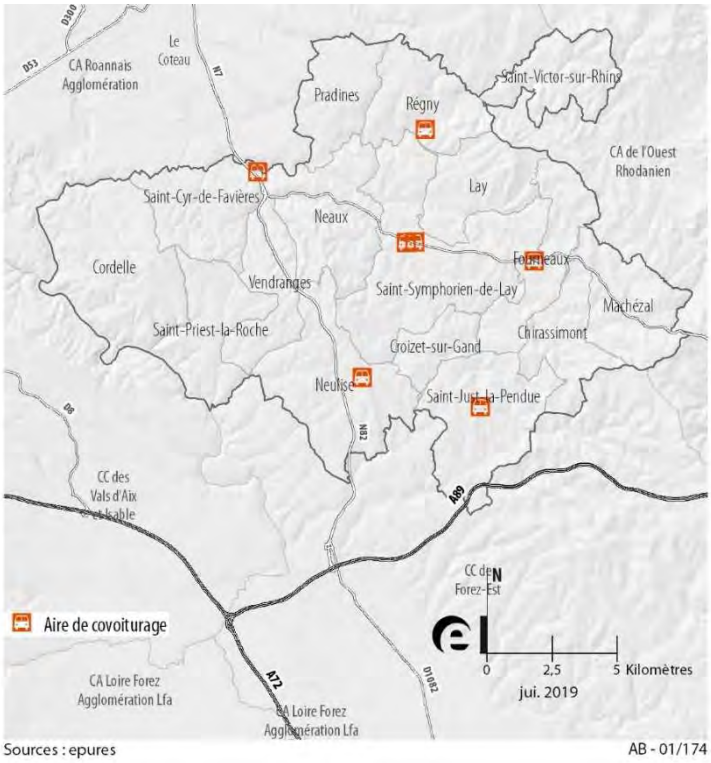

Ces 7 emplacements permettraient un maillage du territoire en lien avec les principaux axes routiers structurants et répondent aux principaux flux de déplacements domicile-travail. Toute une partie de ces parkings pourrait être réservée au covoiturage.

8-1-8- Le bilan de l'offre de stationnement dans les16 bourgs de la CoPLER

Conformément aux dispositions de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, un bilan de l'offre de stationnement a été conduit sur chacun des 16 bourgs de la CoPLER.

Ce bilan a identifié les places de stationnements ouvertes au public, non payantes. Il s'agit :

- De places de stationnement matérialisées sur le sol pour les parkings aménagés et le long des voies publiques,
- Des espaces publics en terre battue en lien avec des équipements publics et dont l'usage est le stationnement public. Pour ceux-ci, un ratio de 20m² par place a été appliqué afin d'estimer les capacités de stationnement.

L'ensemble montre des capacités conséquentes, témoin d'un usage très important de la voiture particulière des habitants pour leurs déplacements.

Comptabilisation des capacités de stationnement dans les bourgs	
Bourgs	**Nombre de places**
Chirassimont	150
Cordelle	85
Croizet sur Gand	120
Fourneaux	123
Lay	40
Machézal	35
Neaux	110
Neulise	140
Pradines	64
Régny	167
St Cyr de Favières dont L'Hôpital sur Rhins	140 70

St Just la Pendue	128
St Priest la Roche	65
St Symphorien de Lay	228
St Victor sur Rhins	73
Vendranges	35
TOTAL	**1773**

8-1- La demande : quels sont les comportements de mobilité des habitants de la CoPLER ?

8-1-1- Ensemble des déplacements : la voiture individuelle domine largement

L'Enquête Déplacements Ville Moyenne (EDVM) réalisée fin 2011/ début 2012 dans le bassin de vie roannais permet de connaître les pratiques de déplacements de ses habitants. Le territoire de la CoPLER a fait partie des territoires enquêtés.

La motorisation des ménages

EPCI	Taux de motorisation des ménages	INSEE, 2016
CC Pays entre Loire et Rhône	Au moins 1 voiture	91,7%
	2 voitures ou plus	49,8%
CC Forez Est	Au moins 1 voiture	89,6%
	2 voitures ou plus	46,7%
CC Val d'Aix et d'Isable	Au moins 1 voiture	89,8%
	2 voitures ou plus	46,7%
Loire Forez Agglomération	Au moins 1 voiture	91,0%
	2 voitures ou plus	49,7%

Taux de motorisation 2016

Dans la CoPLER, près de 92 % des ménages possèdent au moins une voiture, plus que les EPCI voisins. Près de 1 ménage sur 2 possède deux voitures ou plus. Depuis 1999, ces chiffres n'ont cessé d'augmenter (85,1% des ménages possédaient en 1999 au moins 1 voiture et 40,7 % 2 voitures ou plus).

Comparé à la moyenne nationale[20] de 81 %, le taux de motorisation des ménages est donc particulièrement élevé dans la CoPLER et correspond à un profil de territoire rural, engendrant une forte dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens des habitants. Sur des territoires voisins plus urbains tels que les agglomérations stéphanoise[21] et roannaise[22], le taux de motorisation est respectivement de 77,3 % et 84 %.

Néanmoins, ces chiffres montrent aussi qu'**environ 8 % des ménages ne sont pas motorisés** (principalement des personnes âgées vivant seules) et que **la moitié des ménages ne possède qu'un seul véhicule**. Ils traduisent donc l'utilité de **proposer des solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle, adaptées à la typologie du territoire.**

Mobilité

Les habitants de l'est roannais (dont fait partie la CoPLER) effectuent en moyenne 3,69 déplacements par jour et par personne, ce qui est inférieur mais proche de l'ensemble du bassin de vie roannais (3,81 déplacements par jour et par personne). Ils passent en moyenne 77 minutes par jour à se déplacer, ce qui correspond à une moyenne de 21 minutes par déplacement. La durée des déplacements varie cependant beaucoup en fonction du motif du déplacement. Par exemple, un déplacement domicile-travail dure en moyenne 16 minutes alors qu'un déplacement domicile-étude dure 28 minutes.

Parts modales

Les parts modales dans l'est roannais témoignent d'un usage prédominant de la voiture avec 79% des déplacements. Ce chiffre est plus élevé que pour l'ensemble du bassin de vie roannais où il est de 72%, une valeur également forte.

Le deuxième mode de déplacements est la marche, bien qu'elle ne concerne que 13% des déplacements, soit une valeur assez faible. Sur l'ensemble du bassin de vie roannais, 20% des déplacements sont réalisés à pied et en milieu urbain (Roanne) ce chiffre atteint 32%.

Malgré la faiblesse de l'offre en transports collectifs dans la CoPLER, leur usage concerne 4% des déplacements, soit la même part que pour l'ensemble du bassin de vie Roannais. Ce sont en particulier les transports scolaires et le TER qui assurent ces déplacements en transports collectifs. Le réseau urbain roannais (STAR) et le réseau TIL demeurent très peu utilisés par les habitants de la CoPLER.

[20] France métropolitaine

[21] Périmètre institutionnel 2016

[22] Périmètre institutionnel 2016

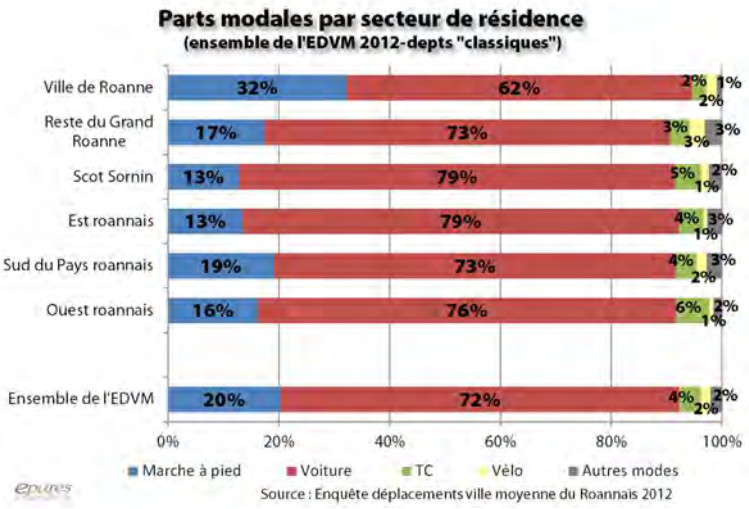

Parts modales des déplacements selon le secteur de résidence (Source : EDVM Roannais 2012)

8-1-2- Flux domicile travail

Analyse des flux domicile-travail issus du recensement de la population 2016 de l'INSEE.

8-1-2-1- Des flux domicile-travail de plus en plus importants avec l'extérieur

Les flux domicile-travail concernant le territoire de la CoPLER montrent des relations très fortes avec les territoires extérieurs.

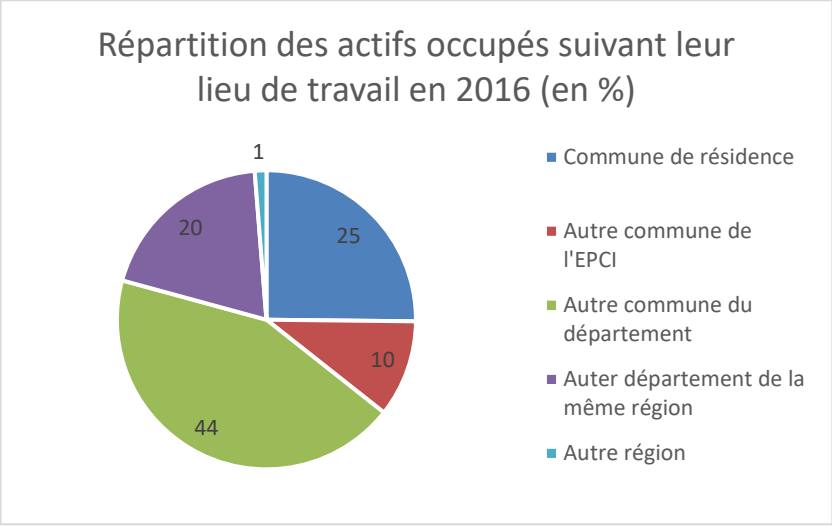

Flux domicile - travail COPLER	2012	2016	Evolution 2012 - 2016
Flux internes	2267	1980	-12,6
Flux sortants	3217	3578	11,2
Flux entrants	1452	1403	-3,4

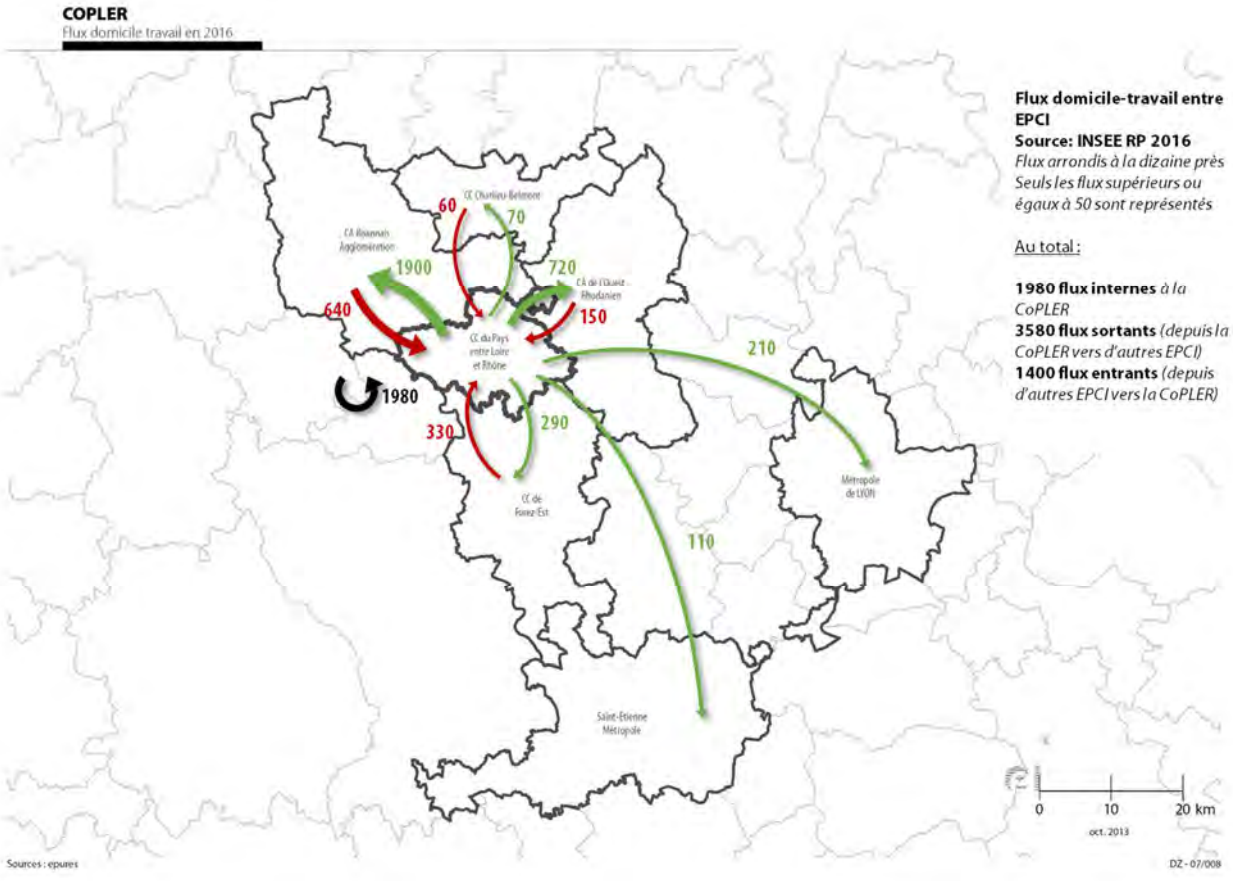

Sur les 3380 actifs travaillant dans la CoPLER en 20161980, 59% habitent le territoire (1980 flux internes) et 41% proviennent de territoires extérieurs (1400 flux entrants), essentiellement des intercommunalités voisines : Roannais Agglomération, CC Ouest Rhodanien.

Au contraire, 3580 habitants de la CoPLER se rendent chaque jour à l'extérieur du territoire pour aller travailler. Les flux sortants sont donc 2,2 fois plus importants que les flux entrants. Ils sont en grande partie à destination du Roannais et de l'Ouest Rhodanien.

Entre 2012 et 2016, les flux internes à la CoPLER sont en nette diminution (-12%), de même que les flux entrants à la COPLER (-3.4%) : cette diminution des flux entrants concerne notamment Roanne Agglomération et l'Ouest Rhodanien.

En revanche, la dépendance de la COPLER aux territoires extérieurs s'est renforcée puisque les flux sortants ont connu une augmentation de plus de 11%, notamment en direction de Roanne Agglomération et Saint Etienne Métropole. Cette tendance générale témoigne du desserrement des territoires et de l'augmentation des distances quotidiennes parcourues.

8-1-2-2- Flux entre communes

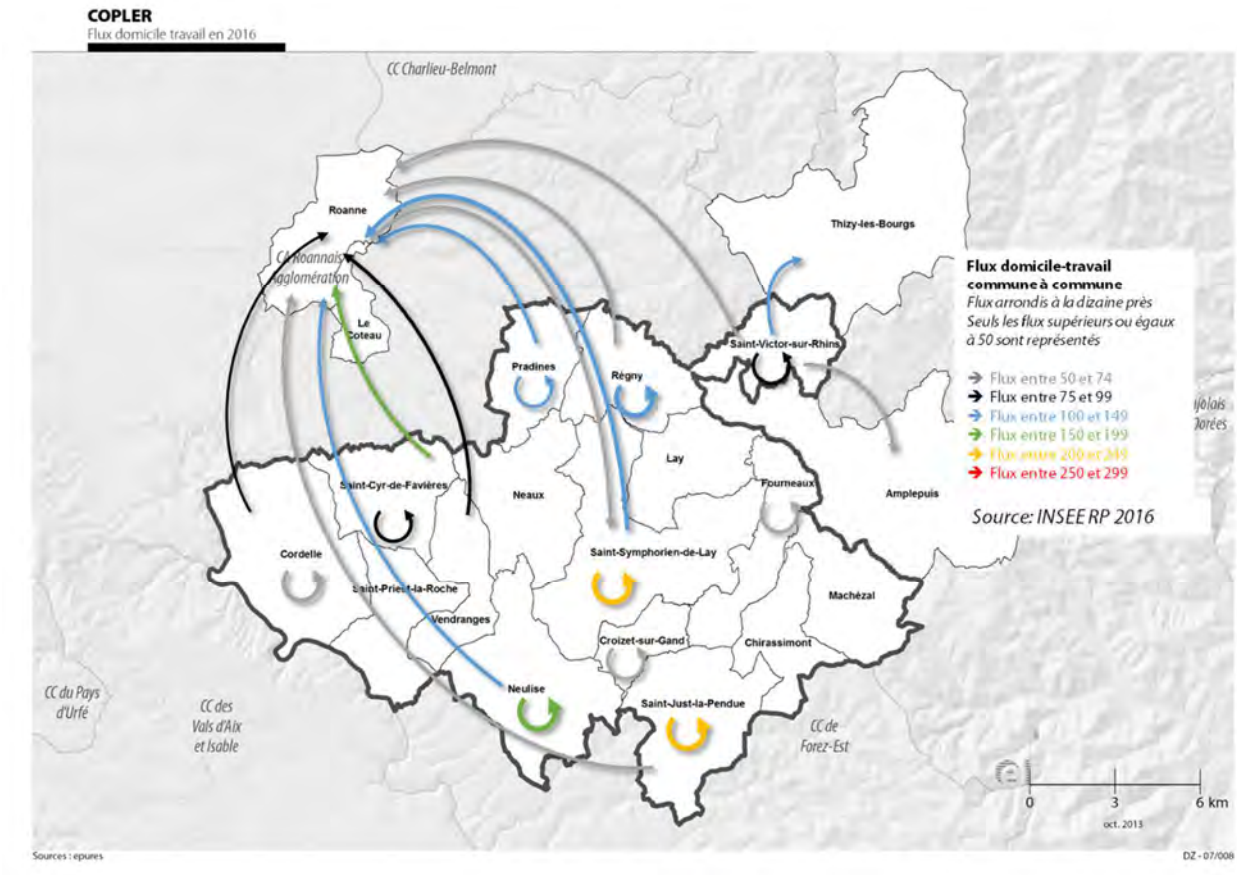

L'analyse des flux domicile-travail à l'échelle communale montre que **90% des flux internes à la CoPLER sont également internes aux communes**. Le fonctionnement interne du territoire se fait donc principalement à l'échelle communale, et on retrouve peu d'échanges entre les communes de la CoPLER. En moyenne, sur l'ensemble du territoire, 35% des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Les liaisons avec les communes extérieures se font en large majorité avec la commune de Roanne : les communes de l'Ouest du territoire ont ainsi leur flux domicile-travail le plus important vers Roanne (Pradines, Saint Victor sur Rhins, Saint Cyr de Favières, Cordelle). Saint Victor sur Rhins, du fait de son positionnement géographique particulier est, quant à elle, majoritairement tournée vers la commune de Thizy les Bourgs.

Les communes ayant le flux le plus important en interne sont Saint Symphorien de Lay, Saint Just la Pendue, Neulise et Régny. Pour les autres communes, le flux le plus important est

interne à la commune mais doit être à nuancer au regard du faible nombre de flux concernés (inférieurs à 50).

8-2- Le lien urbanisme-transport

Le renforcement du lien urbanisme-transport est un des objectifs confortés par la loi Grenelle 2. L'articulation entre les projets d'aménagement du territoire et la desserte en transports, par une approche tous modes, est essentielle au développement durable du territoire.

Dans la CoPLER, les transports collectifs sont peu nombreux et les interfaces privilégiées du lien urbanisme-transport sont :

- les gares et les quartiers de gares,
- les centres-villes et centres bourgs,
- les zones de développement : économique, industriel, commercial, ZAC...

Pour l'ensemble de ces interfaces, il s'agit en priorité d'**intégrer une réflexion sur les déplacements tous modes** dans les projets de développement et de faire des transports une problématique à part entière.

Par exemple, dans les gares et les quartiers de gares, le renforcement du lien urbanisme/ transport peut passer par la densification et le développement d'aménagements favorisant l'intermodalité comme le stationnement, la signalétique, les itinéraires piétons continus et identifiés, le stationnement deux-roues, l'information, ...

Dans les centres-villes et les centres bourgs, cela peut passer par l'organisation des circulations et du stationnement, la prise en compte des circulations piétonnes notamment aux abords des écoles et des commerces, mais aussi la localisation des commerces, services et zones d'habitat vis-à-vis de l'offre en transports. Si aucune offre alternative à la voiture individuelle n'existe, la proximité des services et des commerces peut par exemple limiter les déplacements des habitants.

Dans les zones de développement, où la question des déplacements a trop souvent été négligée dans le passé, cela peut passer par l'étude d'une desserte en transports collectifs de la zone comme par l'éventuel développement d'aires de covoiturage (zones commerciales), ou l'encouragement à la mise en place de plans de déplacements auprès des structures (zones industrielles, économiques, ZAC).

9- Structure du territoire

9-1- Paysage

9-1-1- Caractéristiques générales

Le paysage de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône est relativement homogène. Il s'agit d'un paysage de transition entre les Monts de Tarare à l'Est et les Gorges de la Loire à l'Ouest, avec une altitude qui s'élève à 800 m au col du Pin Bouchain jusqu'à 300m au débouché de la plaine du Roannais (L'Hôpital-sur-Rhins).

Le territoire est façonné par un réseau hydrographique dense et un relief de vallons qui offrent de nombreux points de vue d'un versant à l'autre. L'ensemble est dominé par l'agriculture – essentiellement des prairies – avec un bocage relativement bien préservé et de nombreuses retenues collinaires. Des fermes à cour fermée dont les matériaux révèlent la géologie locale (pisé, pierre granitique) parsèment le territoire. De nombreuses zones boisées marquent également les fonds de vallées ou certains versants.

Sur cette trame bocagère se distinguent des silhouettes de bourgs. Le desserrement urbain est important lorsque le relief devient moins contraignant.

Un réseau important de chemins ruraux (revêtement en gore) parcourt l'ensemble du territoire.

9-1-2- Entités paysagères

Sur l'ensemble du territoire, différentes entités se dessinent toutefois.

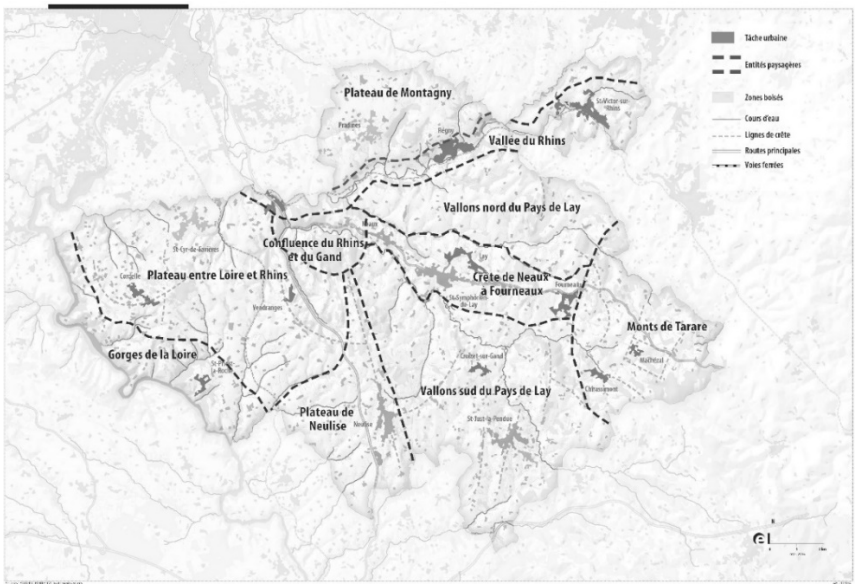

Les entités paysagères de la CoPLER

- **Les gorges de la Loire**

La singularité de ce paysage provient du relief soudainement très abrupt et couvert d'une végétation dense. Les communes de Saint-Priest-la-Roche et Cordelle se situent en partie sur cette rive droite des gorges, entaillée par de petits affluents.

La Loire est très peu perceptible depuis les villages et hameaux de ces communes qui se trouvent quelque peu en retrait. En revanche, la RD56 qui tantôt longe la Loire, tantôt la surplombe, offre un panorama exceptionnel. Le château de la Roche étant un élément remarquable sur cette route.

Le château de la Roche en bord de Loire

- **Le plateau entre Loire et Rhins**

Il s'agit de la partie Ouest de la Communauté de communes située entre les gorges de la Loire et le secteur de confluence entre Rhins et Gand. Les axes principaux sont orientés nord-sud (RN82, RD282 et la ligne de chemin de fer Saint-Etienne/Roanne).

Le paysage agricole qui le caractérise est dominé par l'élevage ; il est ouvert, avec un bocage qui tend à disparaître et où l'habitat se disperse largement du fait d'un relief peu contraignant et de la proximité avec l'agglomération roannaise.

Maisons individuelles à Cordelles

- **Le plateau de Neulise**

Cette entité se situe en continuité du plateau entre la Loire et la vallée du Rhins. Ce paysage est contenu entre les gorges de la Loire et la ligne de crête de Neulise et est entaillé perpendiculairement par de légers vallons.

L'urbanisation se développe à partir du bourg de Neulise le long de la RN282 avec des zones d'activité et des lotissements d'habitation. A l'ouest de la RN82, le paysage reste dominé par l'élevage avec un bocage toutefois très lâche et discontinu, parsemé de fermes construites en pierre locale.

- **Le plateau de Montagny**

La commune de Pradines et le nord de Régny appartiennent à cette entité qui caractérise l'est de l'agglomération Roannaise. Sa situation proche de Roanne et son relief doux rendent ce territoire sensible à l'étalement urbain. L'agriculture reste toutefois dominante.

Chemin rural à proximité de Pradines

- **La vallée du Rhins**

Cet axe est-ouest marque fortement le paysage du nord de la CoPLER : la rivière du Rhins est très présente visuellement. Elle a permis l'implantation d'un tissu industriel important au XIXe siècle.

Le Rhins entre Régny et Saint-Victor-sur-Rhins

Une ligne de chemin de fer parcourt le fond de vallée, tandis que des prairies bocagères s'étendent sur les pentes douces des coteaux. Ponctuellement, des éléments remarquables comme l'Abbaye de Pradines surplombent la vallée.

- **La crête de Neaux à Fourneaux**

L'urbanisation structurée autour de la RN7, axe routier historique situé sur une longue ligne de crête, forme un paysage particulier.

Depuis cet axe, les vues sur le grand paysage alentour sont nombreuses et lointaines.

- **Les vallons nord du Pays de Lay**

Il s'agit d'un paysage d'« entre-deux » dominé par l'agriculture où seuls quelques fermes et petits hameaux se sont implantés.

- **Les vallons sud du Pays de Lay**

Même si sa présence est discrète, c'est l'eau, révélée par la ripisylve, qui façonne ce paysage vallonné dominé par l'élevage (prairies bocagères) et parsemé de fermes à cours fermées ou en U et de châteaux.

Les villages se sont implantés sur les versants des collines, en balcon sur les vallées. La plupart des bourgs sont caractérisés par la présence de sites industriels anciens. Les formes urbaines d'origine perdent en lisibilité au fur et à mesure des extensions pavillonnaires ou des créations de zones d'activités.

Parmi les lignes de force de ce paysage, on note également la présence de l'ancien viaduc ferroviaire de la Roche à St-Symphorien-de-Lay, aujourd'hui dédié à la promenade.

Viaduc de la Roche

- **La confluence du Rhins et du Gand**

Le secteur de la confluence du Rhins et du Gand se détache de ce paysage vallonné du fait d'un fort encaissement des vallées, de boisements beaucoup plus denses et d'un développement urbain inexistant. Seuls quelques rares bâtiments agricoles sont à noter.

- **Les Monts de Tarare**

Au sud-est de la Communauté de communes, le relief s'accentue, les boisements se densifient et ferment peu à peu le paysage.

Les villages, hameaux et fermes isolées sont implantés à flanc de versants, de part et d'autre de la RN7. Le développement urbain est resté très modéré.

Village de Chirassimont

Enjeux territoriaux et paysagers

- Maîtrise de l'urbanisation en entrée de ville sur les axes principaux (RN7 et RN82)
- Valorisation des silhouettes de villages (entrées de bourgs notamment) grâce à une maîtrise des hauteurs de bâti et de l'implantation dans la pente
- Amélioration de la lisibilité du tissu urbain en privilégiant les perspectives bâties qui soulignent la structure viaire et les espaces publics
- Maintien de l'agriculture et pérennisation du patrimoine paysager et bâti local (matériaux, fermes, bocage, points de vue, retenues collinaires…)
- Préservation et valorisation des chemins ruraux (itinéraires de randonnée)
- Maîtrise de la qualité des bâtiments agricoles
- Intégration du patrimoine industriel aux projets urbains (protection / réhabilitation)

9-2- Organisation générale

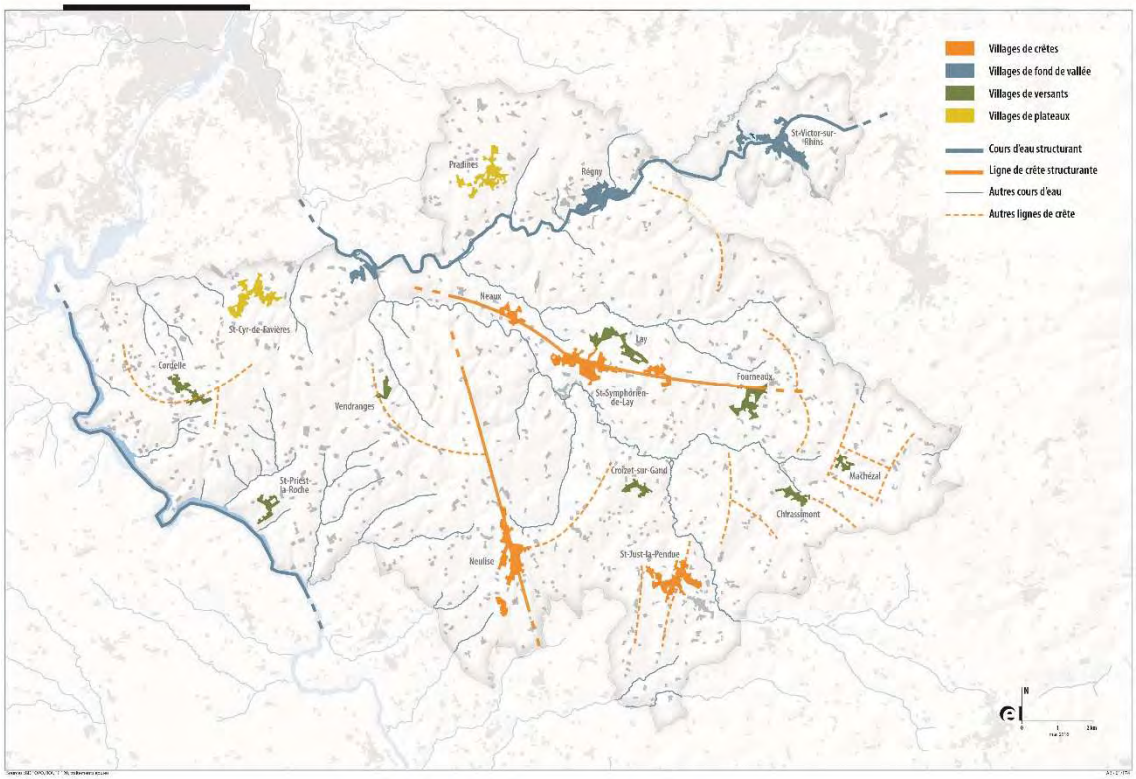

Axes structurants du territoire

La géographie du territoire, de par son réseau hydrographique et son relief, oriente les grands axes de développement.

L'ouest de la Communauté de communes fonctionne entre deux axes nord-sud que sont le fleuve de la Loire et la ligne de crête de Neulise. La RD56 qui longe la Loire, la RN82, ainsi que la ligne de chemin de fer Saint-Etienne-Roanne, font écho à ces lignes de force. Les villages se sont implantés sur le maillage viaire secondaire qui relie ces axes.

A l'est du territoire, ce sont les axes est-ouest correspondant à la vallée du Rhins et à la ligne de crête de Neaux à Fourneaux qui sont structurants. La RN7, qui reprend le tracé de l'ancienne « voie royale », se situe sur cette ligne de crête ; tandis que la RD9 et la ligne de chemin de fer de Roanne à Lyon suivent le fond de la vallée du Rhins. Les principales communes sont implantées le long de ces axes ; tandis que les petits bourgs se situent sur le réseau routier secondaire.

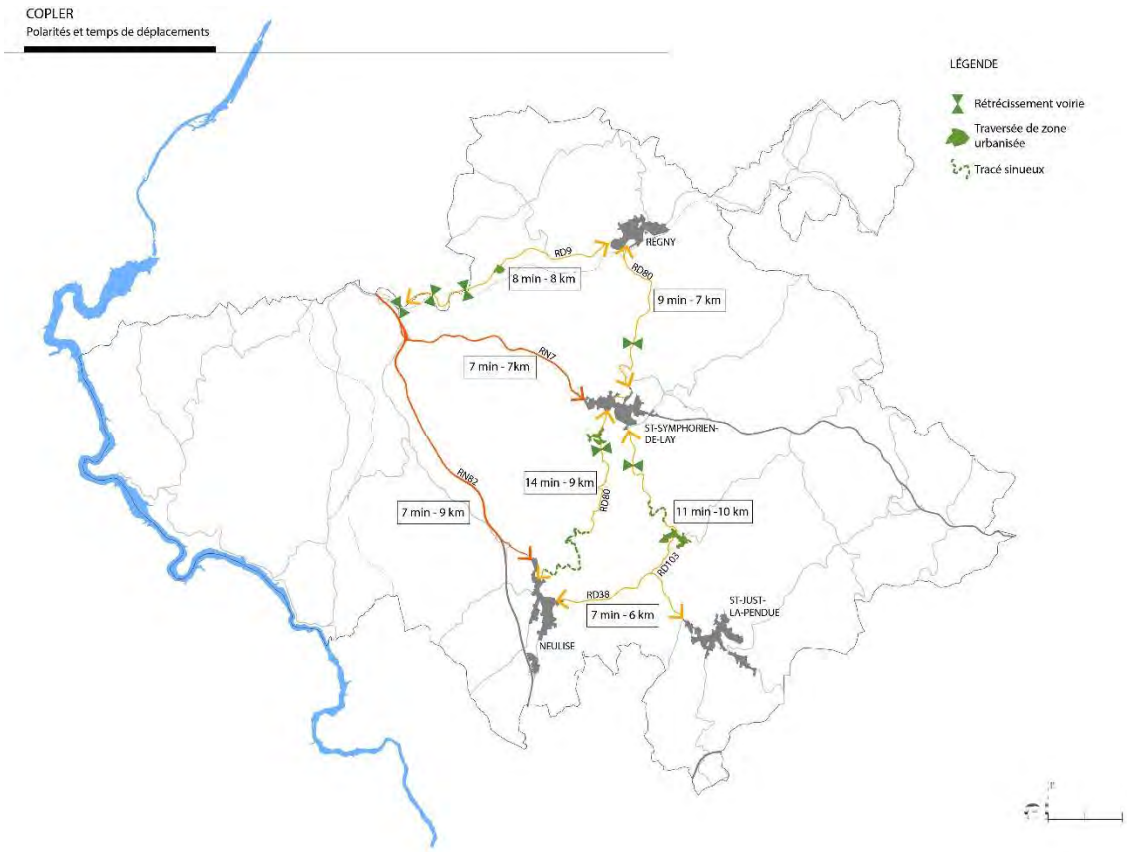

Les quatre villes principales de la CoPLER – Saint-Symphorien-de-Lay, Régny, Neulise et Saint-Just-la-Pendue – fonctionnent sur des axes différents et les liaisons entre elles passent donc par le réseau de voiries secondaires. Ce réseau est relativement contraint par le relief, le dimensionnement des infrastructures et les traversées de zones urbanisées. Un trajet Saint-Symphorien-de-Lay / Neulise se fait par exemple en 14 min par la RD80, 11 min par les RD103/RD38, en traversant Croizet-sur-Gand, mais seulement 14 min par les RN7 et RN82 en revenant à l'Hôpital-sur-Rhins.

De plus, malgré l'attractivité de Régny et Saint-Just-la-Pendue d'un point de vue économique ou en termes d'équipements, la difficulté d'accès à ces deux villes ne contribue pas à leur développement.

9-1- Typologies de bourgs

L'implantation des villages sur cette structure géographique permet de distinguer quatre grandes catégories de formes urbaines : les villages de crête, de fond de vallée, de versant et de plateau.

Villages de crête

Certains bourgs (Saint-Symphorien-de-Lay, Neaux, Neulise, Saint-Just-la-Pendue) se sont implantés sur des lignes de crête. L'axe principal suit cette ligne et un axe secondaire le croise pour rejoindre les vallées. Le plus souvent, la place publique centrale se situe à proximité de cette jonction.

Les bâtiments d'habitation sont alignés sur la rue dans des parcelles étroites et profondes. Une cour ou un jardin se trouve à l'arrière. La plupart des immeubles se composent d'un rez-de-chaussée, d'un étage principal et d'un dernier niveau d'une moindre hauteur.

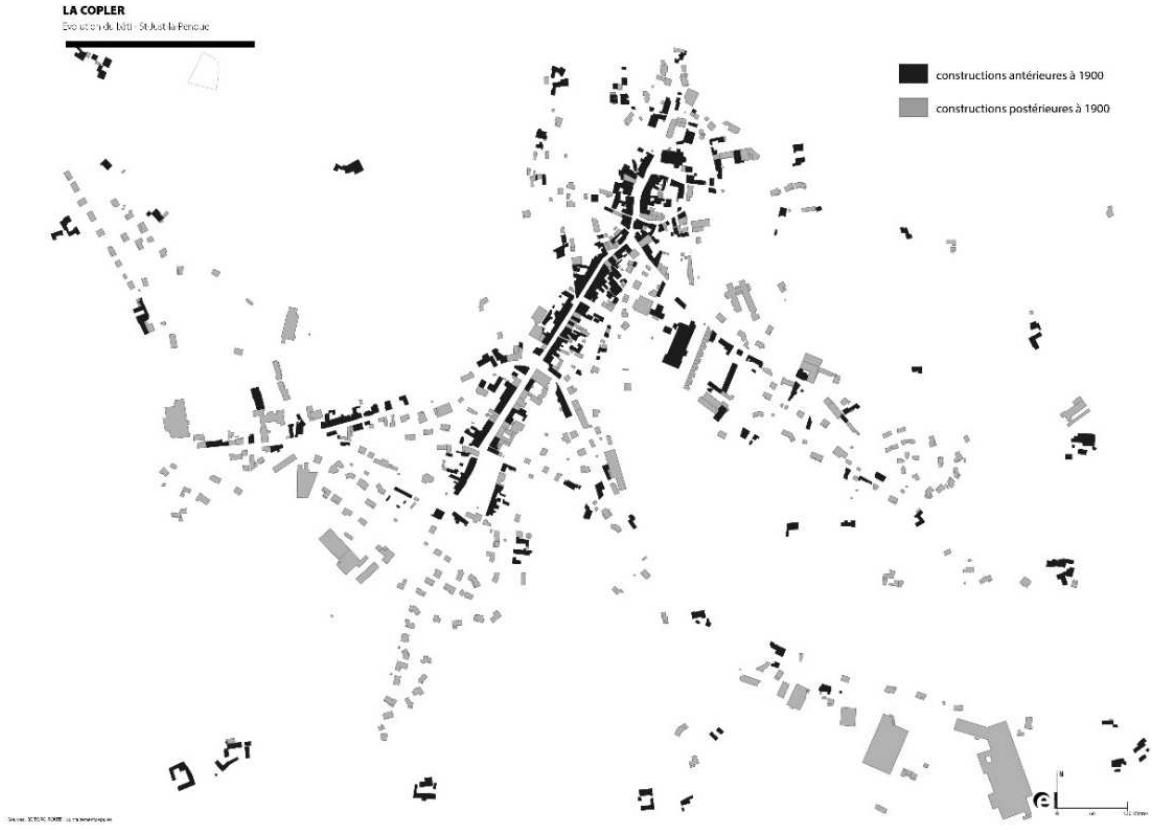

Saint-Just-la-Pendue – évolution du bâti depuis 1900

Les constructions plus récentes respectent rarement l'alignement sur rue et la hauteur des constructions diffère du bâti traditionnel.

Bourg de Neulise

Villages de fond de vallée

Lorsque les villages se situent en fond de vallée, comme c'est le cas dans la vallée du Rhins pour Régny et Saint-Victor-sur-Rhins, ils s'implantent sur le versant orienté au sud suivant un axe principal perpendiculaire à la vallée. L'arrivée des industries le long de la rivière a réorienté le tissu urbain parallèlement au Rhins.

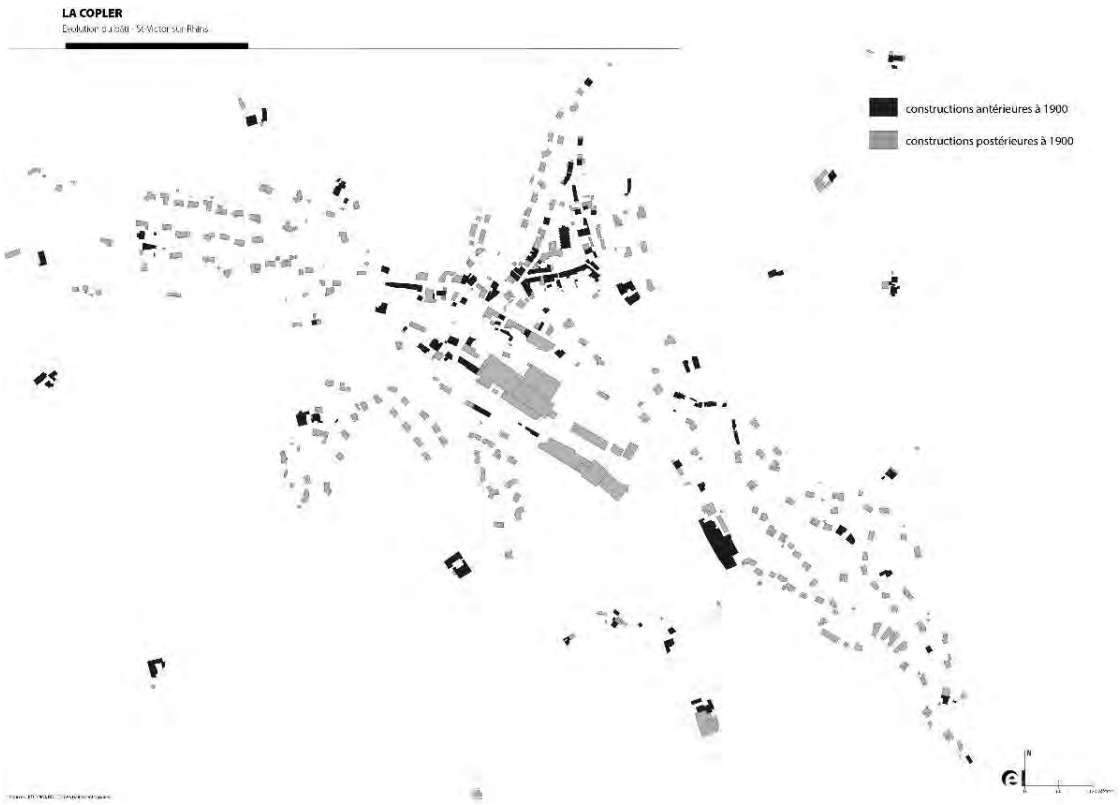

Saint-Victor-sur-Rhins – évolution du bâti depuis 1900

Villages de versant

Ce sont les villages de Cordelle, Saint-Priest-la-Roche, Vendranges, Lay, Fourneaux, Chirassimont, Machézal et Croizet-sur-Gand.

Ils sont implantés dans les vallons, sur les versants les mieux exposés. Ils sont bâtis autour d'une place de village et d'une église, au carrefour de plusieurs routes secondaires. La hauteur des immeubles est variable (R+1, R+2) et l'orientation des parcelles suit la logique du relief.

Bourg de Vendranges

Petits bourgs à l'origine, certains d'entre eux ont vu leur urbanisation exploser en très peu de temps sous la forme de lotissements qui ne proposent ni alignement, ni espace public, ni logique commune d'implantation dans la pente.

Extensions pavillonnaires à Fourneaux

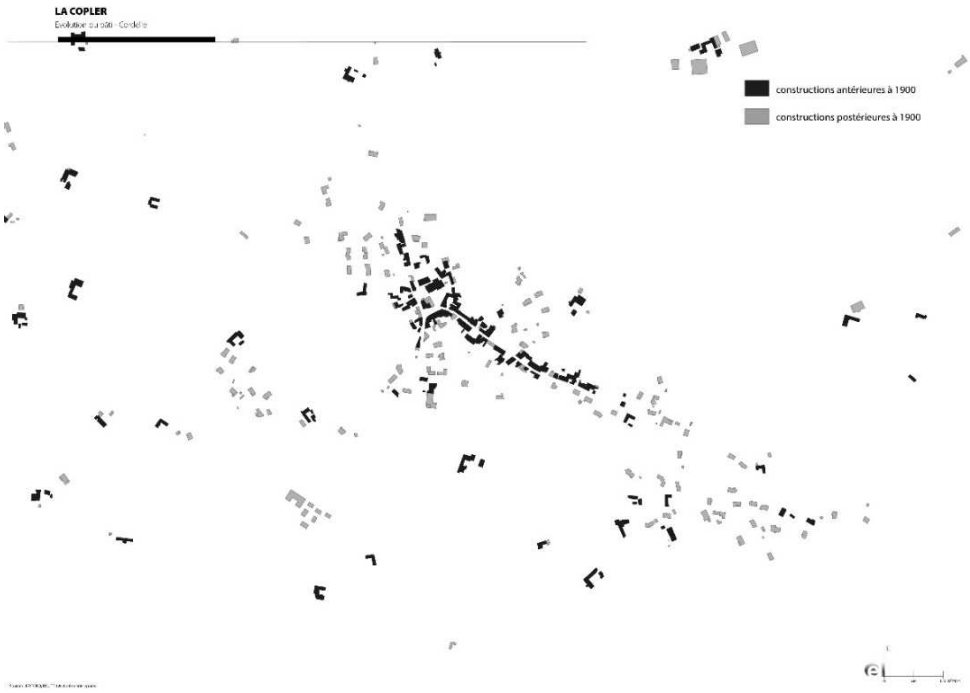

Cordelle – évolution du bâti depuis 1900

Villages de plateau

Saint-Cyr-de-Favières et Pradines sont des petits bourgs formés autour d'une église ou d'un château. Quelques immeubles anciens sur deux ou trois niveaux permettent de dessiner un espace public et marquent les entrées de bourg.

Ce noyau historique est aujourd'hui noyé dans un tissu pavillonnaire beaucoup plus lâche qui s'étend dans plusieurs directions, englobant les fermes alentours, sans cohérence paysagère et en supprimant peu à peu les haies bocagères.

Saint-Cyr-de-Favières – évolution du bâti depuis 1900

Lotissements récents à Saint-Cyr-de-Favières

9-2- Entrées de ville

Les entrées de ville sur les axes principaux que sont la RN7 et la RN82 représentent un enjeu particulier en termes de perception. La linéarité de ces axes rend les villes traversées perceptibles de loin.

Ces entrées sont de vraies séquences de transition entre un paysage rural et un paysage urbain : elles représentent une distance, une temporalité et une perception particulière.

Le centre du bourg de **Neaux** est en décalage par rapport à la RN7, cependant deux zones urbanisées sont traversées par cette route et permettent d'identifier les entrées de ville.

Ces séquences sont relativement courtes. A l'ouest, un tissu urbain dense et aligné sur la rue marque un véritable seuil. Il est précédé d'éléments boisés et de larges vues sur le grand paysage. A l'est, le tissu urbain se densifie plus progressivement. L'ancienne station essence perturbe la lisibilité de cette entrée.

Le bourg de **Saint-Symphorien-de-Lay** est structuré le long de la RN7. Les extensions pavillonnaires et les implantations commerciales en entrée ouest compliquent la lisibilité de cette structure. Des alignements d'arbres permettent cependant de recréer une perspective et signalent l'entrée dans un tissu plus dense aligné sur la rue.

A l'est, la séquence d'entrée est assez longue. La station essence est le premier élément « urbain » ; il est suivit d'une coupure verte (haies bocagères) puis d'un tissu bâti qui se densifie progressivement. Des murets et des alignements d'arbres viennent renforcer l'« effet rue » sur certaines parcelles non bâties mais des « dents creuses » demeurent.

De manière plus indirecte, **Fourneaux** est également concernée par cet enjeu de perception puisque les extensions urbaines du bourg viennent longer la RN7.

Le hameau de **L'Hôpital-sur-Rhins**, par sa situation au carrefour de la RN7 et de la RN82, est également concerné par la traversée d'un axe principal.

Enfin la zone industrielle des Jacquins à **Neulise**, de par sa proximité avec la RN82, fait également l'objet d'enjeux particuliers.

9-3- Le patrimoine

9-3-1- Le patrimoine immobilier classé et inscrit : des sites très localisés

Il existe 6 édifices classés ou inscrits, répartis sur 4 des 16 communes de la CoPLER. Ces 6 édifices bénéficient donc d'un périmètre de protection (500 mètres) autour. On compte ainsi :

- 2 édifices à Saint-Symphorien-en-Lay : Le Relais de Poste ancien (Auberge de la Tête Noire) qui est inscrit et le château de Peray qui est partiellement inscrit.
- 2 édifices à Fourneaux :
  Le château de Sarron qui est inscrit, et le château de l'Aubépin qui est partiellement classé et partiellement inscrit.
- 1 édifice inscrit à Régny : l'Eglise prieurale ancienne.
- 1 édifice inscrit à Lay, l'église.

9-3-2- Un patrimoine religieux d'importance

Outre certains édifices religieux classés ou inscrits, le territoire de la CoPLER dispose d'un patrimoine religieux extrêmement fort proportionnellement à sa taille, qui témoigne d'une histoire locale fortement liée à la religion catholique, du Moyen-Âge (XIIème siècle) jusqu'à des temps très récents (en particulier au XIXème siècle avec un renouveau religieux de grande ampleur). Cette histoire se traduit sur le plan spatial et architectural par une forte présence d'édifices religieux dont beaucoup sont encore actifs (on peut notamment citer l'abbaye de Pradines) ou d'éléments plus discret, généralement en bon état, avec des traces d'époques différentes parfois sur un même édifice. L'intérêt historique et patrimonial de ces éléments est certain à l'échelle de l'intercommunalité. Le territoire est également jalonné d'un grand nombre de croix, notamment des croix de missions au niveau des hameaux et croisement de chemin, dont certaines sont très anciennes. Cordelle en compte à elle seule 24, datant de 1518 à 1885.

Ce patrimoine religieux a fait l'objet de recherches assez poussées à l'initiative de la CoPLER à travers l'édition du livre *A l'ombre des clochers du Pays entre Loire et Rhône* (Carcel et Bouiller, 1997).

On peut également noter que ce patrimoine très fort sur le plan architectural et paysager est renforcé par une large série d'objets et de mobiliers classés ou inscrits (objets de cultes, statues dans les églises) sur le territoire, dont on peut notamment citer le très rare Bréviaire manuscrit datant de 1317 à Saint-Victor-sur-Rhins.

9-3-3- Ouvrages d'art, patrimoine ferroviaire et petit patrimoine liés aux activités humaines : les bases d'un tourisme de randonneurs et d'une histoire locale

De nombreuses randonnées sur le territoire de la CoPLER s'appuient sur des éléments marquants du paysage qui révèlent l'existence d'un ensemble de petits ponts en pierre et de viaducs à forte valeur paysagère et patrimoniale. Le circuit des Ponts de pierre à Saint-Symphorien-en-Lay en relie certains, mais une localisation et un inventaire complet n'existent

pas à l'échelle de l'intercommunalité. Trois viaducs marquent le territoire et sont souvent recherchés par les touristes randonneurs : le viaduc de la Roche, celui de l'Ecoron et celui de Saint-Victor-sur-Rhins, qui témoignent de l'histoire ferroviaire du territoire, en particulier l'ancienne ligne du « Tacot » reliant Balbigny à Régny. Les anciennes gares constituent également de patrimoine dont l'avenir pourrait être réinterrogé.

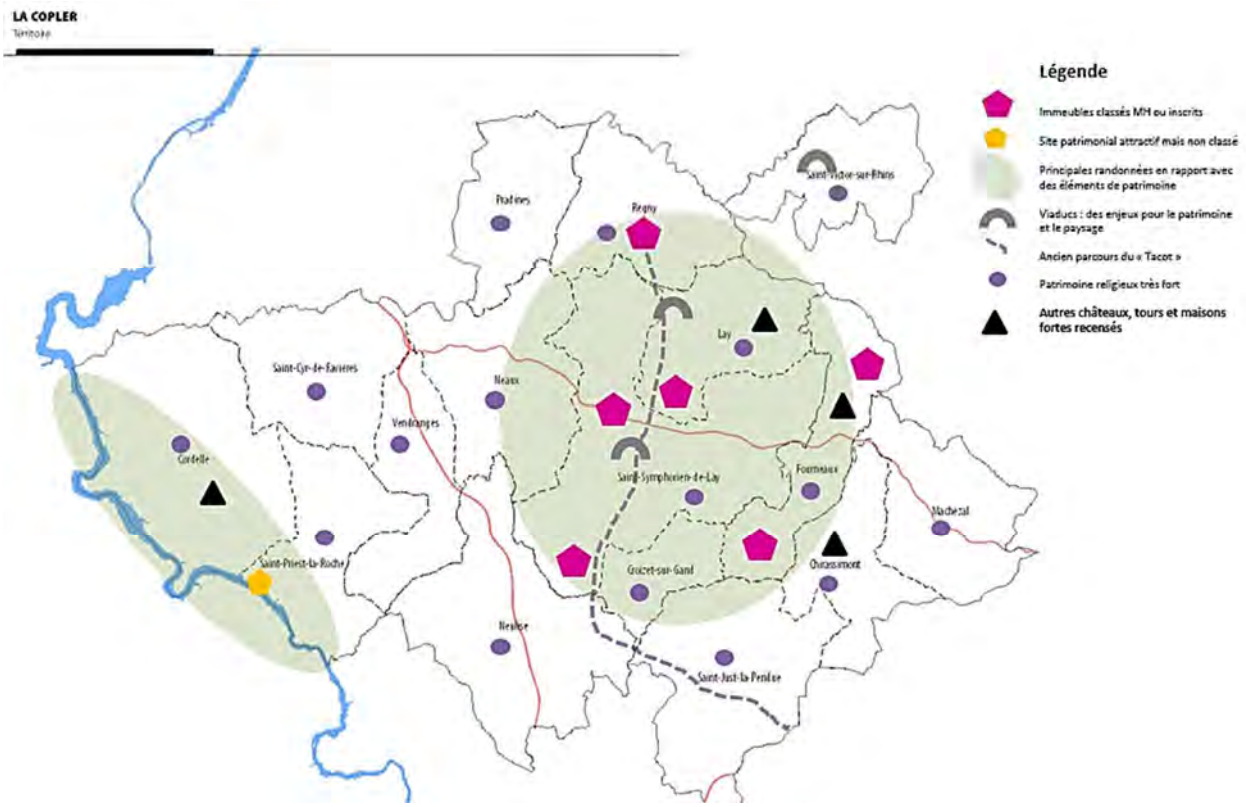

Plusieurs maisons fortes et château non classés ou inscrits, ainsi que les ruines de tours contribuent à créer un réseau de sites que l'on peut voir le long des routes et chemins de la CoPLER.

Deux zones se dessinent alors en termes de densité d'objets patrimoniaux aisément accessibles et sur lesquels une communication est faite : le long de la Loire d'une part, où Cordelle et Saint-Priest-la-Roche rassemblent à elles deux un fort petit patrimoine religieux, la Tour du Verdier et le château de la Roche, et où le cadre constitue de fait une centralité sur le plan des départs de randonnées. D'autre part, une autre zone de concentration de patrimoine et de parcours de randonnées se dessinent entre les 4 communes qui comprennent les 6 édifices classés et inscrits, 2 viaducs, des châteaux, la Tour de Vareilles et un nombre important de petits ponts.

Enfin, l'identité locale et le paysage de la CoPLER reposent également sur un petit patrimoine lié aux activités humaines (habitat, artisanat et industrie) dont on trouve encore des éléments, tels que les constructions en pisé, des portails foréziens, des puits anciens, des traces de l'activité de tuilerie, avec, en particulier « le four Cabin », une tuilerie restaurée à Saint-Victor-sur-Rhins portant le nom de son premier fondateur en 1600. On trouve enfin des éléments liés à l'activité de tissage ayant existé sur le territoire jusqu'au XXème siècle. Il n'existe pas d'inventaire de ce petit patrimoine lié aux activités humaines qui pourraient permettre une stratégie, une cohérence ou une prise en compte à l'échelle intercommunale, mais plutôt quelques initiatives ponctuelles à l'échelle communale.

On peut également noter qu'un éventuel projet de labellisation semble en cours sur le village de Lay pour devenir Village de caractère, le réseau « Villages de caractère en Loire » le mentionnant dans sa communication « Secrets de nos villages », ce qui confirme l'importance du petit patrimoine et l'authenticité qu'il préserve dans ce territoire, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

10- Bilan de la consommation foncière passée

10-1- Rétrospective de la consommation foncière – SPOT THEMA

Méthodologie : La consommation d'espace est étudiée à partir de l'image satellite SPOT THEMA. Cette image décrit l'occupation du sol (1 couleur par type d'occupation) et est disponible pour les années 1999, 2005, 2010 et 2015. Elle constitue une source de donnée fiable et homogène mobilisable à plusieurs échelles (commune / intercommunalité / département…).

En comparant 2 images prises à plusieurs années d'intervalle, il est possible d'identifier quels espaces agricoles - boisés - naturels ont été « utilisés » ou « consommés », et pour quelles destinations (habitat, économie, équipements, infrastructures …). L'analyse présentée ici s'appuie sur une évolution entre 2005 et 2015

L'image satellite SPOT THEMA présente cependant quelques limites d'utilisation puisqu'elle ne détecte pas les surfaces urbanisées qui sont inférieures à 0,5 hectares.

Selon SPOT THEMA, entre 2005 et 2015, **près de 170 ha** d'espaces agri-naturels ont été artificialisés. Cette consommation d'espaces s'est effectuée à 98.8% sur des espaces agricoles : seuls 2 ha de boisements et espaces naturels ont été impactés.

Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015		
	en ha	en %
Espaces agricoles	167,6	98,8
Espaces boisés	1,5	0,9
Espaces naturels non boisés	0,5	0,3
Total général	169,6	100,0

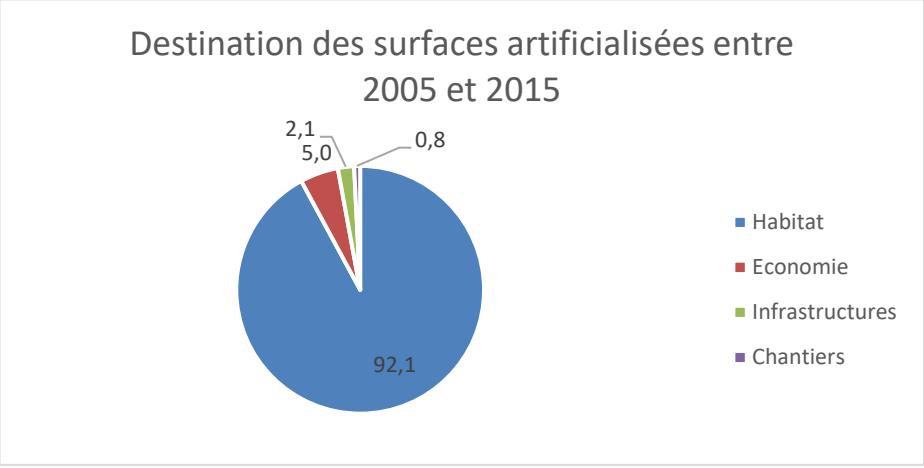

Ces surfaces artificialisées ont été majoritairement destinée à **l'habitat résidentiel** (92%) et ce de façon diffuse et disséminée sur l'ensemble des communes. Il est cependant nécessaire de souligner qu'après d'après une vérification des permis de construire par la CoPLER, dans cette catégorie « Habitat », environ 30% des nouvelles constructions concernent en réalité des **constructions à vocation agricole** et non résidentielle.

	Surface d'emprise au sol des constructions agricoles	Surfaces construites totales
2019	6.131 m^2	12.878 m^2
2020	5.525,6 m^2	12.851 m^2
2021	5.832,2 m^2	18.259 m^2

Source : Service ADS (CoPLER)

Les autres destinations (activités économiques, infrastructures, chantiers) sont plus minoritaires et très localisées sur le territoire : elles correspondent à des projets précis et situés uniquement sur deux communes de la CoPLER.

- Neulise avec le développement de la zone d'activités des Jacquins et donc l'implantation de nouvelles entreprises
- Saint-Just-la-Pendue en lien avec l'extension de l'entreprise d'imprimerie Chirat pour l'économie et la création de l'A89 au sud de la commune pour les infrastructures

Pour la consommation à vocation économique, la CoPLER a réalisé un recollement des autorisations d'urbanisme autorisées sur son territoire entre 2005-2015 qui permet de compléter l'analyse de SPOT Thema, qui n'intègre pas les surfaces artificialisées inférieures à 5000m2. Ces éléments sont présentés dans la partie suivante.

Destinations des surfaces artificialisées par commune					
	Habitat	Economie	Infrastructures	Chantiers	Total général
Chirassimont	1,9				1,9
Cordelle	8,1				8,1
Croizet sur Gand	4,1				4,1
Fourneaux	5,6				5,6
Lay	7,3				7,3
Machézal	4,7				4,7
Neaux	5,2				5,2
Neulise	9,3	5,8		1,4	16,5
Pradines	16,8				16,8
Regny	8,8				8,8
Saint Cyr de Favieres	17,9				17,9
Saint Just la Pendue	9,7	2,6	3,5		15,9
Saint Priest la Roche	9,2				9,2
Saint Symphorien de Lay	24,4				24,4
Saint Victor sur Rhins	10,4				10,4
Vendranges	12,8				12,8
TOTAL	**156,2**	**8,5**	**3,5**	**1,4**	**169,6**

Cette consommation d'espace diffuse à vocation d'habitat peut être expliquée par la situation des documents de planification applicables sur le territoire entre 2005 et 2015 :

- 6 cartes communales ont été approuvées faisant suite à l'application du RNU sur les communes concernées (Croizet-sur-Gand-2009, Fourneaux-2005, Lay-2005, St Cyr-de-Favières-2007, Vendranges -2005, Pradines -2006)
- Deux communes ont continué d'être soumises exclusivement au RNU (Machézal, Saint Priest la Roche)
- Trois communes disposaient d'un POS datant des années 80 ou début 90 (St Symphorien, Neaux, Régny)
- 4 PLU ont été approuvés mais plutôt vers la fin de la période : Cordelle (2008), St Just La Pendue (2007), St Victor sur Rhins (2013), Neulise (2013)

Ce constat montre que durant cette période le territoire était faiblement doté d'outils urbanistiques susceptibles de modérer au mieux la consommation foncière (densification de l'urbanisation, aménagement de l'espace, gestion du phasage de l'urbanisation). En effet, ni la carte communale, ni l'application du RNU ne permettent de réguler ces aspects. Les POS étaient conçus avec des disponibilités foncières très larges, dimensionnées bien au-delà des besoins à 10 ans en constructions ou logements. Cela a participé à un mitage global de l'espace sur l'ensemble du territoire.

Consommation d'espaces entre 2005 et 2015 (SPOT THEMA)

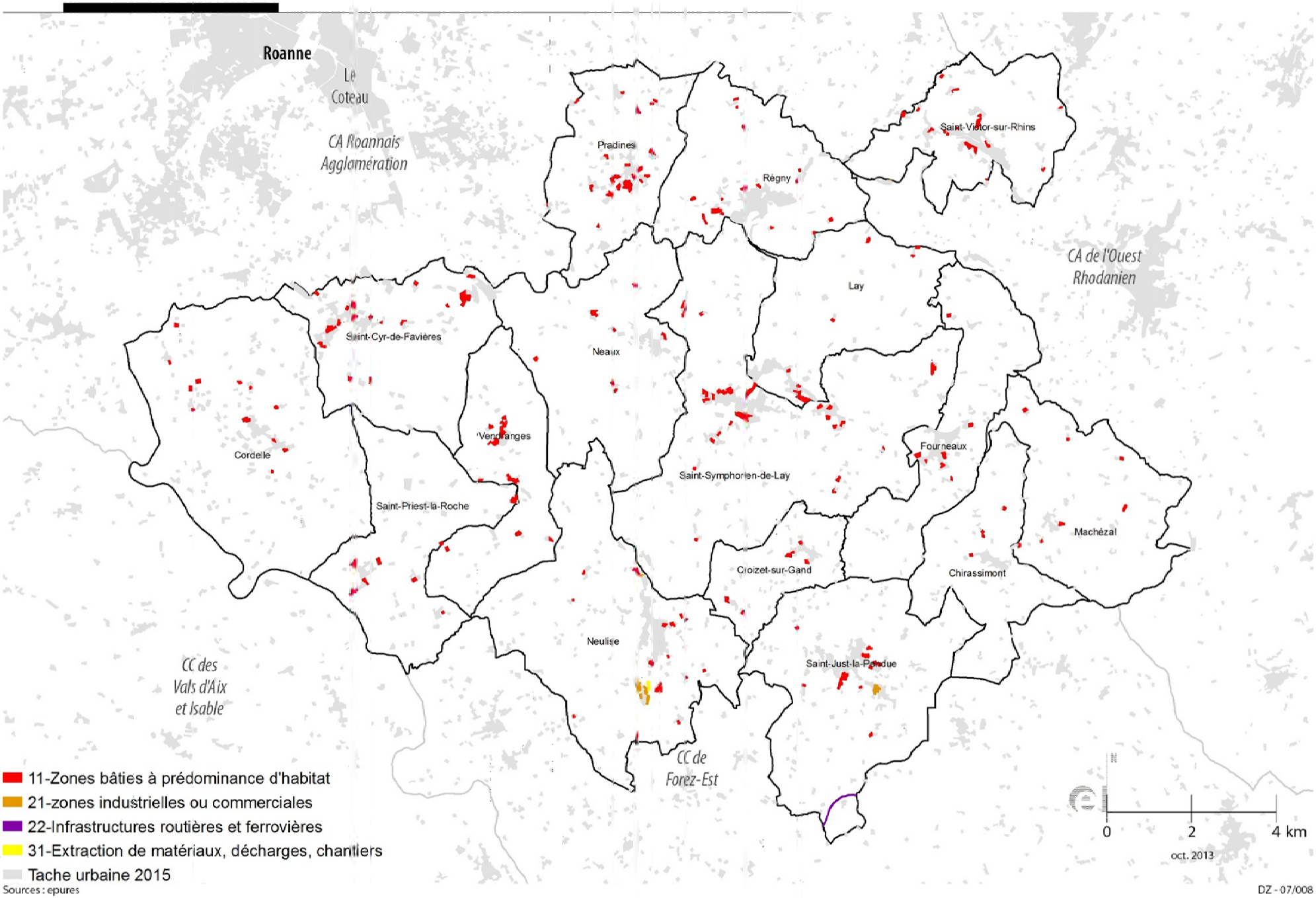

Sources : epures

DZ - 07/008

10-2- Rétrospective sur les projets économiques – CoPLER

En complément de l'outil Spot Thema utilisé pour la consommation rétrospective d'espaces à vocation économique, le service économie de la CoPLER a réalisé un recollement des autorisations d'urbanisme ayant été déposés entre 2005 et 2015 sur son territoire, afin de prendre en compte l'intégralité des projets de développement économique local. Les éléments portés à connaissance ont été réalisés par le service économie de la CoPLER.

Ainsi, 71 projets de développement, d'extension ou de requalification ont été identifiés en 10 ans.

Pour la période 2005-2015, **55 Permis de construire ont été délivrés pour des constructions économiques**, représentant ainsi :

- **42 750 m²** bâtis au total,
- **15,87 ha** de foncier commercialisé, soit **19,83 ha** de foncier aménagé (ratio de 0,8 appliqué),
- Soit une consommation moyenne de **1,98 ha/an.**

71% de la surface consommée l'a été en Zones d'activités, soit 11,33 ha commercialisés et 14,15 ha aménagés, et **29 % en diffus** soit 5,68 ha. Au regard des nombreux développement depuis 2005, l'on observe que plusieurs sites industriels diffus n'ont aujourd'hui plus aucune réserve foncière.

Ces constructions sont réparties à parts égales entre créations et extensions de sites :

- créations de sites : 23 PC - 20 229 m² de bâti - 11,33 ha de foncier commercialisé
- extensions de sites existants : 25 PC – 22 521 m² de bâti – 4,87 ha de foncier commercialisé (en plus des réserves des entreprises)

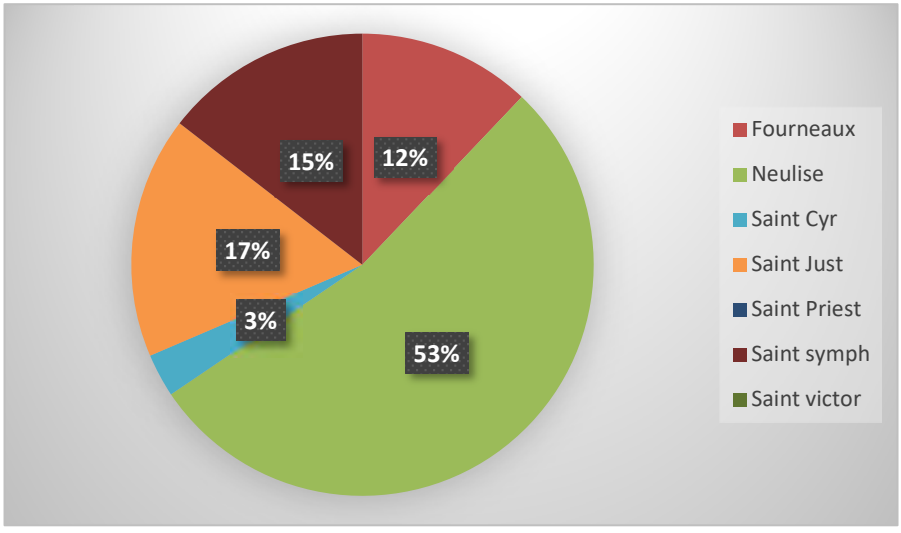

Synthèse des friches réhabilitées - Période 2005-2015 - CoPLER

Commune	Maître d'ouvrage	Ancien occupant	Nouvel occupant	Superficie bâtiment m²	Surface terrain m²	Nouvelle vocation
Chirassimont	Commune	Usine Collongette	Salle des fêtes, local mairie	600	3 200	Eqpmt public
Chirassimont	Privé	Tissages Lièvres	-	264	900	Habitat
Fourneaux	Commune	Martinez (la crenille)	Compagnie des couleurs…	3 200	4 000	Economie
Neulise	Privé a	Caves Rey	Taxi Rey	400	400	Economie
Neulise	coPLER	Acienne ferme	Kraft Cie, Laidet Médical, Résidence d'artistes	625	3 020	Economie et eqpmt public
Neulise	Commune/EPORA	TP Ducreux	Démolition	300	300	Habitat
Régny	CoPLER	Le Forestier	Maintien entreprises : Arc en ciel, les ateliers du forestier…	19 000	19 000	Economie
Saint Cyr de Favières	Commune	Chaudronnerie Berger	Manufacture du crin puis collectionneur de voitures	1 800	11 000	Economie
Saint Cyr de Favières	CoPLER	Ceracoline	Local technique coPLER	480	480	Eqpmt public
Saint Cyr de Favières	Privé avec appui CoPLER	Maubero Jacquard/rom center	Geditech	1 200	4 000	Economie
Saint Just la Pendue	Privé	Voiles Saint Just	-	700	820	Habitat
Saint Just la Pendue	Privé avec appui CoPLER	Brescancin	Centre de contrôle technique, Goût chou	1 000	1 500	Economie
Saint Symphorien de Lay	Commune	SATF	SCP Gerbay sol dourdin, logements adpatés…	3 350	7 350	Services, habitat, eqpmt
Saint Symphorien de Lay	CoPLER	TBM	MSI	1 650	4 000	Economie
Saint Symphorien de Lay	Commune	Thimonier	-	1 200	1 200	Habitat
Saint Victor sur Rhins	Privé avec appui CoPLER	Tissages Passot	etc.NV Metallurgie,	5 500	8 000	Economie
TOTAL				**41 269**	**69 170**	

Dans le même temps, **41 269 m² de friches sur 16 sites ont été réhabilités,** illustrant ainsi la stratégie foncière intercommunale fondée de longue date sur la densification et la valorisation de l'existant avant de recourir aux constructions neuves pour préserver les espaces agricoles de notre territoire.

Synthèse des projets économiques par commune et typologie - Période 2005-2015 - source CoPLER

	TOTAL artificialisation		dont Constructions		dont Extensions		dont ZA		dont Diffus		TOTAL réhabilitation	
Par commune	**Bâtis m²**	**Foncier m²**	***Bâti m²***	***Foncier m²***	***Bâti m²***	***Foncier m²***	***Bâti m²***	***Foncier m²***	***Bâti m²***	***Foncier m²***	**Bâtis m²**	**Foncier m²**
Chirassimont	0	0									864	4 100
Fourneaux	4105	19186	*1718*	*12186*	*2387*	*7000*	*2387*	*7000*	*1718*	*12186*	3 200	4 000
Neulise	22853	84818	*13064*	*71645*	*9789*	*13173*	*22853*	*84818*	*0*	*0*	1 325	3 720
Régny											19 000	19 000
Saint Cyr de Favières	888	4796	*688*	*4296*	*200*	*500*	*688*	*4296*	*200*	*500*	3 480	15 480
Saint Just la Pendue	4777	26854	*0*	*0*	*4777*	*26854*	*0*	*0*	*4777*	*26854*	1 700	2 320
Saint Priest la Roche	231	0	*0*	*0*	*231*	*0*	*0*	*0*	*231*	*0*	0	0
Saint symphorien de Lay	7506	23053	*4759*	*17213*	*2747*	*1215*	*4759*	*17213*	*2747*	*5840*	6 200	12 550
Saint victor sur Rhins	2390	0	*0*	*0*	*2390*	*0*	*2390*	*0*	*0*	*0*	5 500	8 000
TOTAL	**42750**	**158707**	***20229***	***105340***	***22521***	***48742***	***33077***	***113327***	***9673***	***45380***	**41 269**	**69 170**

La **répartition territoriale** de ces projets indique une prédominance de la consommation foncière sur la commune de Neulise, compte tenu de la présence de la seule zone d'activités intercommunale à vocation industrielle et d'artisanat de production. Plus de la moitié des communes du territoire, soit 9, ont bénéficié d'au moins une implantation ou d'un développement industriel ou artisanal de production sur leur territoire, illustrant ainsi une fois de plus le maillage économique local.

Selon le service économie de la CoPLER, la pénurie de terrains industriels ou d'artisanat de production vécue sur le territoire depuis 2014 a entrainé l'évasion d'entreprises vers le Rhône, du fait de l'absence d'une offre disponible, et ce peu de temps après la mise en service du barreau complet de l'A72/A89.

A titre d'exemple, faute de foncier disponible, la CoPLER a observé les décisions de départs suivants :

- SMEF : déménagement à Montagny en 2018. Perte de 15 emplois sur le site du Forestier à Régny,
- Hugotag : déménagement de l'ensemble de l'usine à Balbigny à l'été 2022. Perte de 50 emplois et de toute la fiscalité économique.
- Crystal : déménagement de 50% de la production et de l'équipe à l'été 2021 à Saint André sur Vieux Jonc (01). Perte de 90 emplois sous 6 mois et d'une part de la fiscalité économique,
- Les ateliers Montespan : projet de déménagement en cours à Parigny. Perte de 10 emplois à Saint Cyr de Favières.

11- Les projections démographiques et économiques

11-1- Projections démographiques

Méthode : Les projections démographiques « Omphale » de l'INSSE ne sont pas disponibles sur le territoire de la CoPLER car celui-ci est en dessous des seuils à partir desquels l'INSEE les considère comme valables en termes de méthode. Il est donc proposé une approche des prévisions de l'évolution la démographie sur le territoire à partir d'une poursuite des tendances constatées ces dernières années.

L'évolution de la démographie du territoire de la CoPLER sur la dernière période de 2011 à 2016 est positive, avec une progression annuelle de + 0,5%.

Les prévisions sont conduites sur une période de 10 ans, durée d'application théorique du PLUI à partir de la date prévisible de son approbation, soit de 2020 à 2030.

La reconduite de la progression de 0,5%, **jusqu'en 2030,** aboutirait à une population totale **de 14 825 habitants,** pour initialement 13 825 habitants en 2016**.**

A titre de comparaison, le scénario central des projections Omphale de l'INSEE (conduit uniquement sur des territoires ayant une population supérieure à 50 000 habitants) pour l'ensemble des trois Scot voisins (Scot Loire centre, Sud Loire, Roannais) est de +0,3% sur la même période. Pour le département de la Loire, il est également de 0,3% par an sur cette période. Cependant, pour le territoire du département, cette prévision fait suite à une période de progression modérée (de 0,2 à 0,3% par an.).

11-2- Projections d'emplois et d'actifs

Méthode : Les projections d'emplois de l'INSSE ne sont pas disponibles sur le territoire de la CoPLER car celui-ci est en dessous des seuils à partir desquels l'INSEE les considère comme valables en termes de méthode. Il est donc proposé une approche des prévisions de l'évolution de l'emploi sur le territoire à partir de l'évolution de l'emploi privé issus des données ACOSS-URSAAF car les données dans ce domaine sont récentes et précises, et représentent plus de la moitié de l'emploi total sur le territoire.

11-2-1- La projection de l'emploi salarié

L'INSEE recense, en 2017, 3584 emplois au total sur le territoire de la CoPLER. L'emploi salarié mesuré par l'ACOSS-URSAAF à la même date de 2017 s'établit à 1999, soit 55% de l'emploi total. Les 1600 autres emplois concernent les agriculteurs (l'INSEE en recense 288), les artisans-commerçants (400 recensés par l'INSEE) et les indépendants et professions libérales.

Les projections de l'emploi salarié jusqu'en 2030 s'appuient sur les données ACOSS URSAAF disponibles de 2008 à 2019, pour les secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des services.

- Le scénario central est obtenu par report jusqu'à 2030 du taux annuel moyen d'évolution constaté entre 2008 et 2019 (0,39%)
- Le scénario optimiste est obtenu en reportant la moyenne mobile sur 4 ans la plus favorable, sur la période 2008-2019 (+1,9%)
- Le scenario pessimiste est obtenu en reportant la moyenne mobile la plus défavorable sur la période 2008-2019 (-1,75%)

Ainsi, la projection de l'emploi salarié à l'horizon 2030 par rapport à l'emploi salarié de 2017 pourrait s'établir entre :

- 1684 emplois selon le scénario pessimiste, soit une perte de 315 emplois salariés
- 2515 emplois selon le scénario optimiste, soit un gain de 516 emplois salariés
- 2134 emplois selon le scénario central, soit un gain de 135 emplois salariés

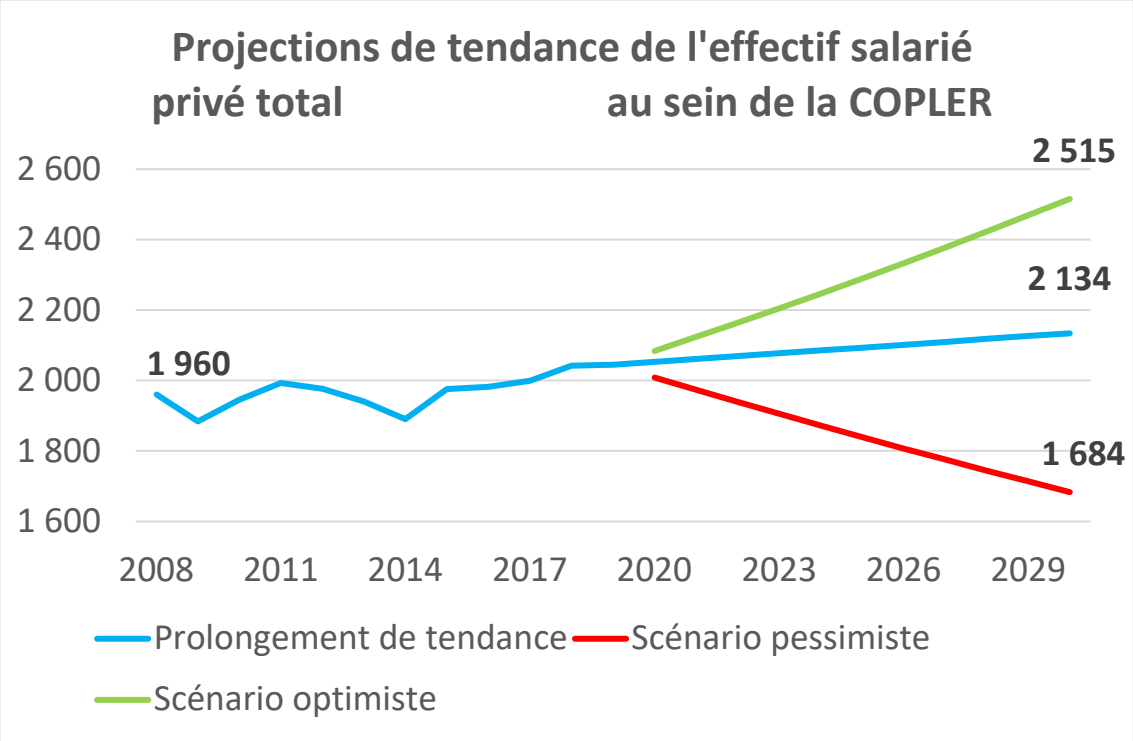

Selon le prolongement de tendance, cette croissance de l'effectif salarié reposerait notamment sur un développement de l'emploi dans les services (+1,49% de taux annuel moyen), et les commerces (+0,95% de TCAM). Les secteurs de l'industrie et de la construction parviendraient juste à maintenir leur niveau d'emplois, avec respectivement -0,35% et -0,04% de taux de croissance annuel.

Il faut cependant être prudent sur les secteurs où le nombre d'effectifs est faible car cela implique une plus grande volatilité des projections avec de gros écarts entre les différents scénarios (notamment commerce et construction)

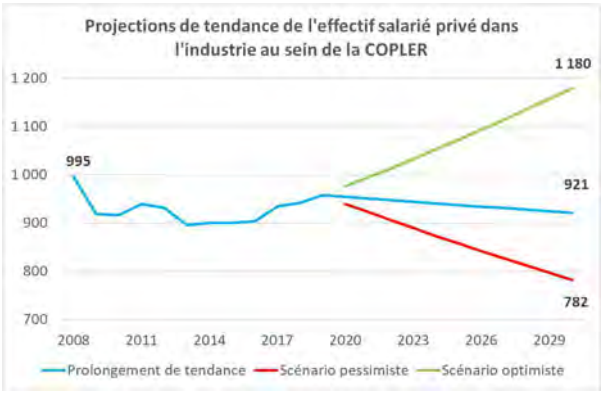

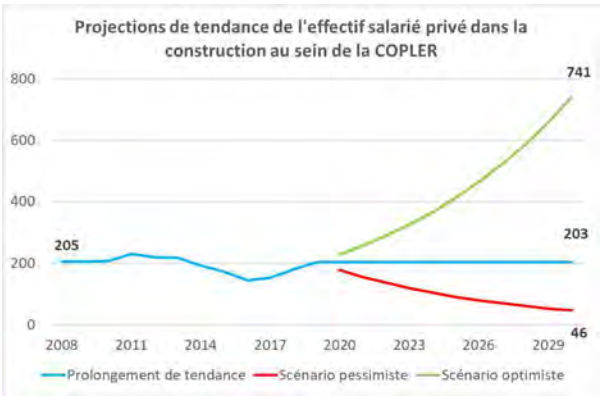

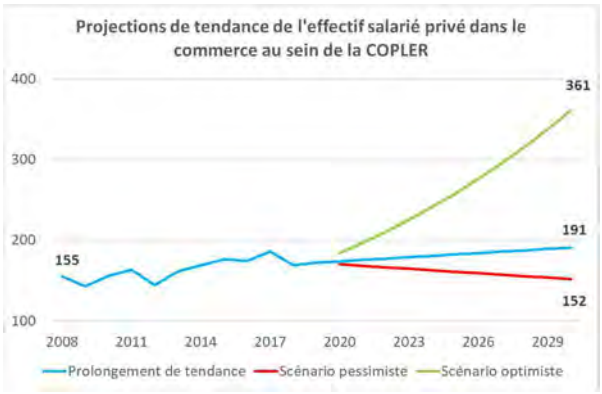

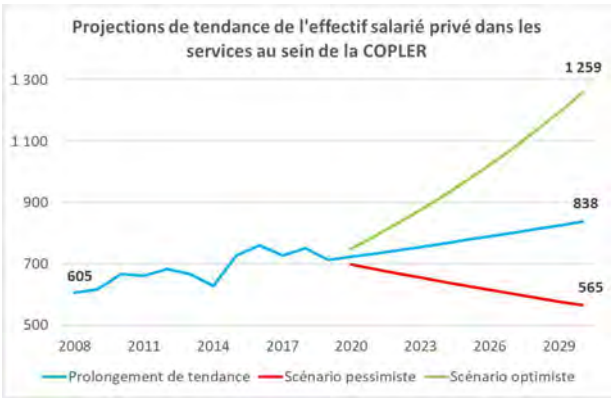

11-2-2- La projection du nombre d'actifs et d'emplois

L'INSEE recense 6215 actifs (de 15 à 64 ans) résidant dans le territoire de la CoPLER en 2017. La CoPLER, conformément à ses dernières évolutions démographiques, reconduit une croissance de 0,5% par an de sa population d'ici 2030.

En prolongeant la tendance économique actuelle (taux d'activité de la population, ratio emploi-actifs, part de l'emploi salarié), en 2030, le nombre d'actifs augmenterait à près de 6700 actifs, le nombre d'emplois total à plus de 4000 emplois - soit une augmentation de plus de 400 emplois par rapport à l'emploi INSEE de 2017- dont 2200 emplois salariés.

Cette hypothèse de développement économique d'ici 2030 est donc cohérente puisqu'elle se situe entre les prévisions d'emploi « poursuite de la tendance » et le scénario « optimiste » vus précédemment. La Copler s'appuie également sur des outils de soutien tels que « Territoire d'industrie » et « Petite Ville de Demain » pour conforter ce développement économique.

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com